

SENATE



SÉNAT

CANADA

Second Session
Forty-first Parliament, 2013-14

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

ENERGY,
THE ENVIRONMENT
AND
NATURAL RESOURCES

Chair:

The Honourable RICHARD NEUFELD

Tuesday, February 11, 2014
Thursday, February 13, 2014

Issue No. 6

Seventh and eighth meetings on:

The subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations

WITNESSES:
(See back cover)

Deuxième session de la
quarante et unième législature, 2013-2014

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent de l'*

ÉNERGIE, DE
L'ENVIRONNEMENT
ET DES RESSOURCES
NATURELLES

Président :

L'honorable RICHARD NEUFELD

Le mardi 11 février 2014
Le jeudi 13 février 2014

Fascicule n° 6

Septième et huitième réunions concernant :

La teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du MacKenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
ENERGY, THE ENVIRONMENT AND
NATURAL RESOURCES

The Honourable Richard Neufeld, *Chair*

The Honourable Grant Mitchell, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan	Ringuette
(or Martin)	Seidman
* Cowan	Sibbeston
(or Fraser)	Tannas
Frum	Wallace

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Patterson (*February 13, 2014*).

The Honourable Senator Black replaced the Honourable Senator Beyak (*February 6, 2014*).

The Honourable Senator Beyak replaced the Honourable Senator Black (*February 5, 2014*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE
L'ÉNERGIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET
DES RESSOURCES NATURELLES

Président : L'honorable Richard Neufeld

Vice-président : L'honorable Grant Mitchell

et

Les honorables sénateurs :

Black	MacDonald
Boisvenu	Massicotte
* Carignan	Ringuette
(ou Martin)	Seidman
* Cowan	Sibbeston
(ou Fraser)	Tannas
Frum	Wallace

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénateur Patterson (*le 13 février 2014*).

L'honorable sénateur Black a remplacé l'honorable sénatrice Beyak (*le 6 février 2014*).

L'honorable sénatrice Beyak a remplacé l'honorable sénateur Black (*le 5 février 2014*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Tuesday, February 11, 2014
(11)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Richard Neufeld presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman, Sibbeston and Wallace (10).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 4, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

Canadian Association of Petroleum Producers: (by video conference)

Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment;
Aaron Miller, Manager, Northern Canada.

Northwest Territories Chamber of Commerce:

Allen Stanzell, 1st Vice-President.

Northwest Territories and Nunavut Chamber of Commerce: (by video conference):

Tom Hoefler, Executive Director;
Mike Hardin, Legal Counsel.

Prospectors and Developers Association of Canada:

Vida Ramin, Director, Lands and Regulations.

The chair made a statement.

Mr. Ferguson and Mr. Miller made a statement and answered questions.

At 5:45 p.m., the committee suspended.

At 5:53 p.m., the committee resumed.

The chair made a statement.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mardi 11 février 2014
(11)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Mitchell, Neufeld, Ringuette, Seidman, Sibbeston et Wallace (10).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 décembre 2013, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association canadienne des producteurs pétroliers : (par vidéoconférence)

Alex Ferguson, vice-président, Politique et Environnement;
Aaron Miller, gestionnaire, Nord du Canada.

Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest :

Allen Stanzell, 1^{er} vice-président.

La Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest : (par vidéoconférence)

Tom Hoefler, directeur exécutif;
Mike Hardin, conseiller juridique.

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :

Vida Ramin, directrice, Biens-fonds et réglementation.

Le président fait une déclaration.

MM. Ferguson et Miller font une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 45, la séance est suspendue.

À 17 h 53, la séance reprend.

Le président fait une déclaration.

Mr. Stanzell made a statement, Mr. Miller and Ms. Ramin together made a statement, and all the witnesses answered questions.

At 7:02 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, February 13, 2014
(12)

[English]

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 9:01 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Richard Neufeld presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Neufeld, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Tannas and Wallace (10).

In attendance: Sam Banks and Marc LeBlanc, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, December 4, 2013, the committee continued its examination of the subject-matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the MacKenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 3.*)

WITNESSES:

As an individual:

John Pollard.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Daniel Pagowski, Legal Counsel, Negotiations and Northern Affairs.

The chair made a statement.

Mr. Pollard made a statement and answered questions.

At 9:56 a.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

M. Stanzell fait une déclaration, M. Miller et Mme Ramin font ensemble une déclaration, et tous les témoins répondent aux questions.

À 19 h 2, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 13 février 2014
(12)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Richard Neufeld (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Black, Boisvenu, Frum, MacDonald, Neufeld, Ringuette, Seidman, Sibbeston, Tannas et Wallace (10).

Également présents : Sam Banks et Marc LeBlanc, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 4 décembre 2013, le comité poursuit son examen de la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 3 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

John Pollard.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Daniel Pagowski, conseiller juridique, Négociations et Affaires du Nord.

Le président fait une déclaration.

M. Pollard fait une déclaration et répond aux questions.

À 9 h 56, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Lynn Gordon

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Tuesday, February 11, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 5 p.m. to examine the subject matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia in the Senate, and I'm chair of the committee.

I would like to welcome honourable senators, as well as members of the public with us in the room or listening through the webcast.

I would now ask senators around the table to introduce themselves, and I will begin by introducing my deputy chair, Senator Grant Mitchell from Alberta.

Senator Wallace: Senator John Wallace from New Brunswick.

Senator Black: Doug Black from Alberta.

Senator Sibbeston: Senator Nick Sibbeston from the Northwest Territories.

Senator Ringuette: Pierrette Ringuette, New Brunswick.

The Chair: I would like to introduce the staff we have supporting us from the Library of Parliament: Marc LeBlanc and Sam Banks and our clerk, Lynn Gordon.

Today is the seventh meeting of our pre-study hearings on Bill C-15, the short title of which is the Northwest Territories Devolution Bill. This bill was introduced in the House of Commons on December 3, 2013.

It gives me great pleasure today to welcome, for the first part of our meeting, by video conference from Calgary, our witnesses from the Canadian Association of Petroleum Producers: Mr. Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment, and Mr. Aaron Miller, Manager, Northern Canada. We have 45 minutes for this section, and then we will go to a video conference for the last hour.

Mr. Ferguson, we have received and circulated a copy of your speaking notes. Please proceed with your presentation, after which we will go to questions and answers. Good to see you again, and the floor is yours.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mardi 11 février 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 17 heures, pour étudier la teneur du projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'Entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique au Sénat et je suis le président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs et aux membres du public présents dans la salle ou à ceux qui nous écoutent par l'entremise de la diffusion Web.

Je demanderais maintenant aux sénateurs de se présenter, et je vais commencer par le vice-président, le sénateur Grant Mitchell, de l'Alberta.

Le sénateur Wallace : Sénateur John Wallace, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Black : Doug Black, de l'Alberta.

Le sénateur Sibbeston : Sénateur Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Ringuette : Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick.

Le président : J'aimerais présenter le personnel de soutien de la Bibliothèque du Parlement, Marc LeBlanc et Sam Banks, ainsi que notre greffière, Lynn Gordon.

C'est notre septième séance d'étude préliminaire du projet de loi C-15, dont le titre abrégé est Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest. Il a été déposé à la Chambre des communes le 3 décembre 2013.

Pour la première partie de la séance d'aujourd'hui, je suis très heureux de souhaiter la bienvenue à nos témoins de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, qui se joignent à nous de Calgary par vidéoconférence : M. Alex Ferguson, vice-président, Politique et Environnement, et M. Aaron Miller, gestionnaire, Nord du Canada. Cette partie de la séance durera 45 minutes, et la dernière heure sera consacrée à une vidéoconférence.

Monsieur Ferguson, nous avons reçu et fait circuler une copie de vos notes d'allocation. Veuillez commencer votre déclaration, et nous vous poserons ensuite des questions. Nous sommes heureux de vous revoir parmi nous. Vous avez la parole.

Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment, Canadian Association of Petroleum Producers: Thank you very much, Mr. Chair and members of the committee. It is great to be able to give you our thoughts and ideas around Bill C-15. As mentioned, I'm the Vice-President, Policy and Environment, for CAPP. As you may know, we represent Canada's upstream oil and gas sector. Our members find and develop about 90 per cent of Canada's oil and natural gas resources across the country. Together, our members invest upwards of \$60 million plus annually and employ more than half a million people across Canada.

We appreciate the opportunity to contribute these perspectives regarding Bill C-15, the Northwest Territories devolution act.

We certainly see this as a historic bill as the people of the Northwest Territories are set to take control of the future path of the development of the abundant natural resources in their region.

I'm going to turn over to Mr. Miller who will lead us through a bit more of the detailed discussion, and we will certainly look forward to any kind of questions or comments.

Aaron Miller, Manager, Northern Canada, Canadian Association of Petroleum Producers: Thank you, Mr. Chair and committee members. As you are aware, this bill was tabled in early December of last year, and, although we, as an association, are still in the process of assessing all of its implications, both in the short and the long term, we can say that CAPP supports the intent and spirit of Bill C-15. We view it as a positive step that will aid northern development.

To date, CAPP has primarily focused its review on Part 4 of the bill relating to the proposed amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act, henceforth called the MVRMA.

The federal government's initiatives for regulatory reform have been a positive step towards improving regulatory efficiency and effectiveness, while, of course, ensuring a continued high standard of environmental performance that Canadians have come to expect. Extending these reforms into the N.W.T. will be an important decision for attracting and enabling investment that creates jobs, economic growth, and prosperity for the N.W.T. and all of Canada at large.

Regulatory processes and bottlenecks in the past have sometimes led to project delays and, unfortunately, outright cancellations, with the resulting adverse impact on the economic and social benefits that could have flown and accrued to those communities from those projects.

Alex Ferguson, vice-président, Politique et Environnement, Association canadienne des producteurs pétroliers : Je vous remercie beaucoup, monsieur le président, de même que les membres du comité. Nous sommes très heureux de pouvoir vous faire part de notre point de vue et de nos idées concernant le projet de loi C-15. Comme on l'a dit, je suis le vice-président, Politique et Environnement, de l'Association canadienne des producteurs pétroliers. Pour ceux qui ne le savent peut-être pas, nous représentons le secteur pétrolier et gazier en amont du Canada. Nos membres découvrent et exploitent environ 90 p. 100 des ressources en pétrole et en gaz naturel du pays. Ensemble, ils investissent plus de 60 millions de dollars chaque année et emploient plus d'un demi-million de personnes aux quatre coins du pays.

Nous sommes ravis de pouvoir exprimer notre point de vue au sujet du projet de loi C-15, la Loi sur le transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest.

C'est sans aucun doute un projet de loi historique, puisqu'il permettra à la population des Territoires du Nord-Ouest de décider de l'orientation future de l'exploitation de leurs abondantes ressources naturelles.

Je vais donner la parole à M. Miller, qui abordera le sujet un peu plus en détail. Vos questions et vos commentaires seront les bienvenus.

Aaron Miller, gestionnaire, Nord du Canada, Association canadienne des producteurs pétroliers : Je vous remercie, monsieur le président, ainsi que les membres du comité. Comme vous le savez, le projet de loi C-15 a été déposé l'année dernière au début de décembre, et, même si nous sommes encore en train d'évaluer les répercussions qu'il pourrait avoir à court et à long terme, nous pouvons dire que l'association en appuie l'intention et l'esprit. Il s'agit selon nous d'un pas dans la bonne direction pour soutenir le développement du Nord.

Jusqu'à présent, l'association a principalement examiné la partie 4 du projet de loi, qui porte sur les modifications proposées à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, la LGRVM.

Les initiatives de réforme de la réglementation du gouvernement fédéral sont un pas dans la bonne direction pour accroître l'efficacité et l'efficacé tout en maintenant, cela va de soi, de hauts niveaux de performance en matière d'environnement, comme s'y attendent maintenant les Canadiens. Il importe que les réformes gagnent les Territoires du Nord-Ouest afin d'attirer des investissements qui peuvent créer des emplois et favoriser la croissance et la prospérité économiques dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que partout ailleurs au pays.

L'engorgement du processus réglementaire a souvent retardé des projets et, malheureusement, il a même causé l'abandon de certains d'entre eux, ce qui a eu pour effet d'anéantir les attentes d'avantages économiques et sociaux pour les collectivités concernées.

Accordingly, CAPP is strongly supportive of the government's objectives to improve the efficiency and the effectiveness of the Northern regulatory regime.

The MVRMA is a core piece of regulatory legislation in the N.W.T., and the proposed changes to this legislation are very important to our industry. For example, the recent amendments could have some very positive impacts. One is that the ability for the minister to give some policy direction to all MVRMA boards, whether it is the land and water boards, the land use planning boards or the environmental impact review boards, should provide for a more cohesive, unified and comprehensive review process. This is one that should be of benefit to all parties involved.

CAPP fully respects existing comprehensive land claim agreements and Aboriginal treaty rights and supports the federal government's protection of these agreements and rights in the proposed MVRMA amendments.

CAPP's view is that the regulatory bodies in the North should be efficient and timely and should also ensure that regional knowledge is appropriately considered in the review process as projects are put forth.

In this vein, CAPP supports the accommodation measure in the MVRMA amendments that requires the chair of the Mackenzie Valley Land and Water Board, MVLWB, to consider the inclusion of regional nominees when these three-member committees are dispatched to assess proposed projects.

This will be particularly important, with respect to the proposed board amalgamation, in order to retain regional representation in their process, and maintaining this regional complexion in the land and water boards was a key issue to our members.

The proposed clarification of timelines for the environmental impact assessment process is also a very positive step forward. The historical lack of predictability of review timelines for project proposals in the central Mackenzie Valley has been a significant concern for project proponents.

Investment and operational decisions benefit by having predictability in the review process, particularly as to review scope and timing. This predictability is essential for being able to manage work activities to fit within limited seasonal operating windows, which is a unique characteristic of operations north of the sixtieth parallel.

Unexpected delays in the timing of authorizations can disrupt project plans, which can then translate to serious delays and, potentially, missed opportunities. Critical path decisions and investment timelines have been a systemic challenge in the North and are especially pronounced when compared to timelines in

Par conséquent, l'association appuie fermement les objectifs du gouvernement visant l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités du régime de réglementation en vigueur dans le Nord.

La LGRVM est un élément essentiel de la réglementation dans les Territoires du Nord-Ouest, et les modifications qui la visent sont très importantes pour notre industrie. Par exemple, les modifications récentes pourraient avoir des retombées très positives. L'une d'elles serait la capacité du ministre à donner certaines directives à tous les offices relevant de la LGRVM, y compris les offices des terres et des eaux, les offices d'aménagement territorial ou les bureaux d'examen des répercussions environnementales, ce qui devrait donner lieu à un processus d'examen plus cohérent, homogène et exhaustif. Toutes les parties intéressées devraient en bénéficier.

L'ACPP respecte pleinement les accords existants sur les revendications territoriales et les droits issus de traités des Autochtones et soutient la protection que leur offre le gouvernement fédéral en proposant des modifications à la LGRVM.

L'association croit que les organismes de réglementation du Nord devraient être efficaces et rapides, et qu'ils devraient veiller à ce que le processus d'examen des projets proposés tienne compte du savoir régional.

Dans la même veine, l'association appuie la mesure d'adaptation prévue dans les modifications à la LGRVM selon laquelle le président de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, l'OTEVM, doit veiller à inclure des représentants régionaux au sein des comités de trois membres qui sont affectés à l'évaluation de projets proposés.

Compte tenu du regroupement des offices qui est proposé, la représentation régionale revêtira une importance particulière, et le maintien de cette composition régionale des offices des terres et des eaux était essentiel pour nos membres.

La proposition qui vise à clarifier les échéanciers d'évaluation des répercussions environnementales est également très positive. L'imprévisibilité des échéanciers d'examen constitue depuis longtemps une préoccupation importante pour les promoteurs qui ont des projets pour la région centrale de la vallée du Mackenzie.

La prévisibilité du processus d'examen est avantageuse pour les décisions relatives aux investissements et aux opérations, particulièrement en ce qui concerne la portée et le moment de l'examen. Cette prévisibilité est essentielle à la gestion des activités, lesquelles doivent se dérouler à l'intérieur d'une courte saison de travail. C'est là une des particularités des activités menées au nord du 60^e parallèle.

Les autorisations qui tardent de manière inattendue peuvent changer les plans, ce qui peut mener à d'importants retards et, éventuellement, à des occasions ratées. Les décisions sur le cheminement critique et les échéanciers d'investissement représentent des défis systématiques dans le Nord, et ils sont

competing oil and gas jurisdictions. Our industry is global in scale, and Northern oil and gas exploration and development projects have to aggressively compete for limited investment dollars against opportunities elsewhere, not only in Canada but also around the world. Reducing such risks and uncertainties in project review timelines, as proposed in this legislation, will serve to improve Northern competitiveness.

The devolution of federal responsibilities to the N.W.T., coupled with the increased exploration interest in the central Mackenzie Valley, facilitates the opportunity to make the needed improvements to regulatory efficiency and effectiveness. This transition stage, from April 1, 2014, forward, will be a crucial time, and CAPP appreciates the mirroring of federal legislation that is mandated by the devolution agreement, which will, of course, support stability, continuity and predictability of the regulatory regime.

Such a regulatory regime is fundamental to creating a positive environment for investment, which, of course, creates jobs and economic growth and the tax and royalty revenues to government that underwrite the social programs that we all cherish so much.

Industry invested about \$600 million in the North over the past three years and is expected to spend an additional approximately \$650 million based on existing land acquisition commitments alone. An improved regulatory framework should help to stimulate further investment.

The North is a key area of interest to our industry and an area of vast oil and gas potential, but not without its challenges, which makes regulatory effectiveness and efficiency that much more crucial to success. Being a frontier area, naturally there is a lack of infrastructure, likely the most limiting factor for exploration and development work in this region, whether in regard to physical infrastructure such as roads, pipelines and facilities, or community infrastructure such as housing, recreation and issues around work force and service sector support.

Although there is large resource potential, most of these resources await confirmation as to whether they're economically viable. Timely assessment through exploration will be key to their realization.

I should note that the North is not alone in its challenges. Whether in producing jurisdictions, such as B.C., Alberta, Saskatchewan and Newfoundland, or in potential new development areas such as Quebec, New Brunswick, or other frontier areas, common challenges facing Canadians oil and gas

encore plus prononcés quand on les compare aux échéanciers qui prévalent dans d'autres endroits où il se fait de l'exploitation pétrolière et gazière. Notre industrie est mondiale, et les projets d'exploration et d'exploitation gazière et pétrolière doivent livrer une concurrence féroce pour obtenir leur part des investissements que les marchés canadiens et mondiaux se disputent, non seulement au Canada, mais aussi partout ailleurs dans le monde. Ce que propose le projet de loi — réduire les risques et les incertitudes liés aux échéanciers d'examen des projets — permettra au Nord d'être plus concurrentiel.

Conjugué à l'accroissement de l'intérêt à l'égard de l'exploration dans la région centrale de la vallée du Mackenzie, le transfert de responsabilités fédérales aux Territoires du Nord-Ouest facilite les améliorations nécessaires à l'efficacité et à l'efficacité du processus de réglementation. La période de transition, qui débutera le 1^{er} avril 2014, sera cruciale, et l'ACPP se réjouit de ce que les responsabilités territoriales prévues dans l'entente sur le transfert de responsabilités correspondent aux responsabilités fédérales, ce qui, de toute évidence, favorisera la stabilité, la continuité et la prévisibilité du régime de réglementation.

Il faut absolument un tel régime de réglementation pour créer un climat propice à l'investissement, ce qui, en retour, favorise la création d'emplois et la croissance économique et permet au gouvernement qui soutient les programmes sociaux qui nous tiennent tous à cœur de percevoir des redevances et de bénéficier de rentrées fiscales.

L'industrie a investi environ 600 millions de dollars dans le Nord au cours des trois dernières années et devrait dépenser encore 650 millions de dollars, si l'on se fie seulement aux engagements actuels relatifs à l'acquisition de terres. L'amélioration du cadre de réglementation devrait contribuer à encourager d'autres investissements.

Le Nord est un secteur de grand intérêt pour notre industrie. C'est un secteur au grand potentiel pétrolier et gazier, qui comporte toutefois des défis. C'est pourquoi l'efficacité et l'efficacité du régime de réglementation sont si essentielles à la réussite. Étant donné que le Nord est une région peu explorée, on y trouve peu d'infrastructures, et c'est là le facteur qui restreint le plus l'exploration et l'exploitation dans cette région. Il manque d'infrastructures matérielles comme les routes, les pipelines et les installations, d'infrastructures communautaires liées, notamment, au logement et aux activités récréatives, de main-d'œuvre et de services.

Les possibilités qu'offrent ces ressources sont grandes, mais on ne sait toujours pas si leur exploitation est économiquement viable. On ne pourra les exploiter qu'après une évaluation opportune par l'exploration.

Je dois préciser que le Nord n'est pas la seule région à rencontrer de telles embûches. Il suffit de penser aux provinces productrices comme la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et Terre-Neuve, et à ceux qui découvrent leur potentiel, comme le Québec, le Nouveau-Brunswick et d'autres

development include access to domestic, North American, and other international markets; competitiveness in the areas of fiscal and regulatory policies; workforce availability; access to capital; and, of course, having the social licence to operate with respect to confidence and trust.

With devolution set to go live April 1, 2014, and the related legislative changes through Bill C-15, there is an historic opportunity for the N.W.T. to start to address these challenges and advance its vision for oil and gas development. There will be ongoing regulatory work to achieve this vision, as it will remain important to ensure timely implementation of related changes to regulations and policies to support this legislative intent.

CAPP certainly supports the federal government in its efforts to improve the regulatory framework in the N.W.T. These amendments have been under development and consulted on for a number of years as part of the AANDC action plan on northern regulatory improvements. These amendments are a positive step forward on the long road towards expanded oil and gas development in the N.W.T. We look forward to continuing to consult with the N.W.T. and the federal government to work together to help this vision become a reality.

Thank you for this opportunity to present to you today. I look forward to your questions.

The Chair: Well, thank you to both of you. We will start with the deputy chair, Senator Mitchell.

Senator Mitchell: Thanks, gentlemen. Thanks for the very informative presentation. I have quite a few questions, but there are lots of people interested in this around the table, so I will get to two quickly.

Mr. Miller, you make the point early in your presentation that regulatory process bottlenecks in the past have often led to project delays or outright cancellations. This is a key issue because some and not an insignificant number of the presentations we have had in the past have related to the whole board structure, superboards versus regional boards, and so on. The argument is made that streamlining is very important.

Could you give us some idea of what kind of bottlenecks and what has caused the bottlenecks? Is it capacity? Is it other things? What has caused the delays — lack of leadership?

Mr. Miller: Let's talk about oil and gas development in the North vis-à-vis exploration licences.

régions peu explorées. Le secteur de l'exploitation gazière et pétrolière du Canada a des défis communs, dont l'accès aux marchés nationaux, nord-américains et internationaux, la concurrence à l'égard des politiques fiscales et réglementaires, la disponibilité de la main-d'œuvre, l'accès au capital et, bien entendu, l'obtention de l'approbation sociale, c'est-à-dire de la confiance du public.

Compte tenu du transfert de responsabilités devant commencer le 1^{er} avril 2014 et des changements législatifs prévus dans le projet de loi C-15, les Territoires du Nord-Ouest ont une occasion historique de relever ces défis et de faire progresser leur vision de l'exploitation gazière et pétrolière. Il faudra continuer d'améliorer la réglementation à cette fin, car il demeurera important d'assurer la mise en œuvre rapide des changements nécessaires aux règlements et aux politiques à l'appui de l'intention du législateur.

L'ACPP soutient les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour améliorer le cadre réglementaire des Territoires du Nord-Ouest. Il a fallu des années de travail et de consultation pour préparer ces modifications, dans le cadre du Plan d'action visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord d'AADNC. Ces modifications constituent un pas de plus sur la longue route menant à l'accroissement de l'exploitation gazière et pétrolière dans les Territoires du Nord-Ouest. Nous comptons bien poursuivre les consultations auprès du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et du gouvernement fédéral afin de concrétiser ensemble cette vision.

Je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de nous adresser à vous aujourd'hui. Je serai ravi de répondre à vos questions.

Le président : Merci à vous deux. Nous allons commencer avec le vice-président, le sénateur Mitchell.

Le sénateur Mitchell : Merci, messieurs. Merci de cette présentation très instructive. J'ai plein de questions, mais il y a beaucoup de personnes intéressées, et je vais donc n'en poser que deux rapidement.

Monsieur Miller, vous avez dit au début de votre déclaration que l'engorgement du processus réglementaire a souvent retardé des projets ou causé l'abandon de projets. C'est un point important, car certains témoins, et ce nombre est plutôt élevé, que nous avons entendus ont parlé de la structure des offices, des superoffices par rapport aux offices régionaux et ainsi de suite. On soutient que la rationalisation est très importante.

Pouvez-vous nous donner une idée du genre d'engorgement et nous dire à quoi c'est attribuable? Est-ce une question de capacité? Autres choses? À quoi les retards sont-ils attribuables, — un manque de leadership?

M. Miller : Permettez-moi de parler des permis de prospection nécessaires à l'exploitation pétrolière et gazière dans le Nord.

You have limited operating windows to operate in up North, by virtue of climate, geography and infrastructure. Let's talk about early, very benign exploration work. Let me walk you through what that first term of five years looks like. I will give you a rough idea of how comprehensive this really is.

In year one, essentially, you are negotiating access and benefit agreements, compiling existing geological and geophysical well data, developing a petroleum systems model, acquiring potential field data, doing pre-disturbance and heritage studies so you can get permits to engage in seismic acquisition. The requirement to negotiate access and benefits agreements before fuel operations can be conducted on a granted exploration licence can take more than one year alone. Again, that was year one. In year two, of course, you acquire process; interpret new 2D seismic data, conduct pre-disturbance and heritage assessments and also permits for 3D seismic acquisition. In year three, you acquire process and your next steps with your 3D seismics. In year four, again, you are conducting pre-disturbance and heritage assessments and permits for exploration wells. In year five, if possible, drill and test your exploration well. Now, if you get bumped to an environmental assessment, it could take two years. In the best of circumstances, the critical path is very tight in those exploration licences.

Back to your question, I think it is balancing the realities of the North with the regulatory process, and having a regulatory process that will be conducive to allowing explorers to actually explore.

Senator Mitchell: Thank you. My next question addresses how the relationship between the superboard and the kinds of processes you are discussing now relates also to the duty to consult. Who do you see fulfilling that duty? I'm talking about the constitutional duty to consult. Would it be the board? Would it be the industry? Would it be members of your association? Have you given that some thought?

Mr. Miller: With regard to the superboard, that's been the most controversial issue — that is, the amalgamation of the local land and water boards. We all know that. That was one thing CAPP and our members were cognizant of. Our members worked very hard to establish relationships with those said local land and water boards.

Again, that was a very important issue to our members. Whatever forms these boards or board — plural or singular — again, our number one issue was let's retain the regional complexion of the land and water board or boards. We were happy to see in the said amendments that the chair of the

La marge de manœuvre pour mener des activités dans le Nord est limitée en raison du climat, de la géographie de la région et des infrastructures. Prenons par exemple les premières étapes très banales du travail d'exploration. Je vais vous dire à quoi ressemblent les cinq premières années. Vous aurez ainsi une idée générale de l'ampleur réelle des travaux.

La première année est essentiellement consacrée à la négociation d'ententes relatives aux avantages et à l'accès; à la compilation de données de forage géologiques et géophysiques existantes; à la modélisation de systèmes pétroliers; à l'acquisition d'éventuelles données de terrain; ainsi qu'à la préparation d'études sur l'état des sites avant la perturbation et d'études patrimoniales pour pouvoir obtenir des permis d'acquisition de données sismiques. L'obligation de négocier des ententes relatives aux avantages et à l'accès avant que des opérations liées au carburant ne soient menées avec un permis de prospection valide peut prendre à elle seule plus d'un an. Comme je l'ai dit, il s'agit là de la première année. Pendant la deuxième, il faut évidemment acquérir, traiter et interpréter de nouvelles données sismiques en 2D; évaluer l'état du terrain avant la perturbation de même que le patrimoine; et obtenir un permis d'acquisition de données sismiques en 3D. Au cours de la troisième année, il faut acquérir et traiter les données sismiques en 3D et passer aux autres étapes qui y sont liées. Pendant la quatrième année, il faut encore une fois évaluer l'état du terrain avant la perturbation de même que le patrimoine en plus d'obtenir des permis de forage d'exploration. Pendant la cinquième année, il faut, dans la mesure du possible, forer et mettre à l'essai les puits d'exploration. Toutefois, si une évaluation environnementale doit être faite, cela peut prendre deux ans. Dans les meilleures conditions possible, le cheminement essentiel associé aux permis de prospection est très restreignant.

Pour en revenir à votre question, je crois que c'est l'équilibre entre les réalités propres au Nord et le processus de réglementation qui est en cause. Le processus doit être conçu de manière à ce que les prospecteurs puissent faire leur travail.

Le sénateur Mitchell : Merci. Ma prochaine question porte sur la manière dont le lien entre le superoffice et le type de processus dont vous parlez concerne également l'obligation de consulter. À votre avis, qui devrait assumer cette responsabilité? Je parle de l'obligation constitutionnelle de consulter. Serait-ce l'office? L'industrie? Des membres de votre association? Y avez-vous pensé?

M. Miller : La question du superoffice, c'est-à-dire la fusion des offices régionaux des terres et des eaux, a été la plus controversée. Nous en sommes tous conscients. L'ACPP et ses membres le savaient bien. Nos membres ont travaillé très fort pour établir des liens avec les offices des terres et des eaux concernés.

C'était une question très importante pour eux. Peu importe la forme que devaient prendre les offices ou l'office — qu'il y en ait un ou plusieurs —, notre principale préoccupation était encore une fois de garantir la représentation régionale. En lisant les modifications concernées, nous nous sommes réjouis de constater

Mackenzie Valley Land and Water Board will have the ability, in his groupings of three committees, to inject local knowledge into those subcommittees of the superboard. That was the number one issue with us with regard to the board amalgamation.

Mr. Ferguson: Senator, if I could —

The Chair: Make it quick, because we're going to run real quick on time. Go ahead.

Mr. Ferguson: CAPP is an organization where all of our members have a very strong commitment to engagement before we apply, before we conduct our business across the board, whether it is communities, public engagement, and particularly First Nations and Aboriginal engagement.

Notwithstanding the processes that will be required under agreements and legislation, CAPP itself and all of our members spend a lot of energy on up-front consultation ourselves.

Senator Mitchell: Thanks.

Senator Black: Mr. Ferguson and Mr. Miller, it is nice to see you both again. Thank you very much for that tremendous presentation.

If you were to recommend to this committee any improvements to the legislation, can you tell us what those would be, please?

Mr. Ferguson: I will certainly start, and then I will turn to Mr. Miller for a few specific points.

We certainly look at the early stage for our sector in the North. This is about exploration trying to find a commercial opportunity. We see this as an excellent first step. We have a firm belief, wherever we work, that the regulatory model needs to be a continued improvement type of cycle because our industry does move and accelerate new technologies, new development patterns, moving from conventional exploration and development to the unconventional. We see the need, first and foremost, for a regulatory model that is able to respond to the changing public, First Nations, technology industry pressures that are there. We see that starting to formulate and look forward to seeing that get stronger as we move ahead here.

Mr. Miller, do you have any specific point?

Mr. Miller: Yes, thank you for that question, Senator Black. I would add, in terms of section specifics with regard to the MVRMA, our members still have concerns regarding sections 124 and 125. With the way the legislation is worded right now, it is very easy for a premature environmental assessment to get invoked. Specifically in section 125, where there are two tests that have to be met, there has been some concern regarding the public concern test, which does not have a lot of parameters around it. Again, it can be very expansive in its interpretation. I would love to talk about that at a later point, but I know we're getting tight on time.

que le président de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie pourra, en regroupant trois comités, inclure des représentants régionaux dans les sous-comités du superoffice.

M. Ferguson : Sénateur, si je puis,

Le président : Soyez bref, car nous n'avons vraiment pas beaucoup de temps. Allez-y.

M. Ferguson : Avant de demander un permis et de mener des activités à grande échelle, tous les membres de l'Association des producteurs pétroliers accordent énormément d'importance à leur engagement auprès des collectivités et du public, notamment les Premières Nations.

En plus des processus qui seront obligatoires en vertu des ententes et de la loi, l'Association et tous ses membres dépensent beaucoup d'énergie pour mener eux-mêmes des consultations aussitôt que possible.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le sénateur Black : Monsieur Ferguson, monsieur Miller, je suis heureux de vous revoir parmi nous. Je vous remercie de votre excellente déclaration.

Auriez-vous l'obligeance de dire au comité quelles seraient vos recommandations pour améliorer le projet de loi?

M. Ferguson : Je vais commencer, puis je demanderai à M. Miller d'aborder quelques points précis.

Nous examinons les premières étapes pour notre secteur dans le Nord. Nous faisons de la prospection pour essayer de trouver des débouchés commerciaux. C'est un excellent début, à notre avis. Nous croyons fermement que, peu importe où nous travaillons, le modèle de réglementation doit être un cycle d'amélioration continu, car notre industrie évolue et fait accélérer l'émergence de nouvelles technologies, de nouvelles méthodes de développement, passant d'un mode d'exploration conventionnel à un mode d'exploration non conventionnel. Nous voyons d'abord et avant tout la nécessité de mettre en place un modèle de réglementation qui soit capable de répondre aux pressions changeantes de la population, des Premières Nations et de l'industrie des technologies. Le projet commence à se concrétiser et nous espérons qu'il se matérialisera de plus en plus à mesure que nous allons de l'avant.

Monsieur Miller, avez-vous une remarque précise à faire?

M. Miller : Oui, merci de cette question, sénateur Black. En ce qui concerne les dispositions relatives à la LGRVM, j'ajouterais que nos membres ont encore des réserves concernant les articles 124 et 125. Compte tenu du libellé actuel du projet de loi, il est très facile d'invoquer une évaluation environnementale précoce. À l'article 125 plus précisément, qui énonce deux critères à respecter, on s'inquiète du critère lié aux préoccupations pour le public, qui est assorti de très peu de balises. On peut l'interpréter de façon très large. J'aimerais parler de ce critère plus tard, mais je sais qu'il nous reste peu de temps.

Senator Black: Your point there, then, Mr. Miller, is that we should have a look at the concept of public concern to make sure that it is not completely subjective?

Mr. Miller: Yes. That is correct.

Senator Black: Thanks very much. Last question ever so quickly, if I may, Mr. Chair. Is that acceptable?

The Chair: Yes.

Senator Black: We have heard in these hearings that there's a differential between investment in the Yukon and investment in the Northwest Territories. Are you able to comment on why you think that might be the case as it relates to your presentation today?

Mr. Ferguson: Certainly, senator. The differential in investment patterns right now between the two jurisdictions is primarily related to the resource and the quantification understanding of the resource. There are some activities in the Yukon that are quite similar to some more maturing data available in places just to the south, in British Columbia. There's also a bit of a stronger pattern on the natural gas conventional side that they're playing off on some of those opportunities in the Yukon.

I think the patterns of investment that we're seeing with our members in the N.W.T. are probably going to accelerate — I would suggest maybe at a faster pace — because of the opportunity around the tight oil play that's in the region. I think it is a significant opportunity, and if you look at the markets, it's an obvious driver.

Senator Black: You would suggest it is a technical reason that the Yukon is enhancing their investment as opposed to a regulatory concern? I don't want to put words in your mouth, but we have heard that.

Mr. Ferguson: Certainly at this initial point — recall we're at the exploration side — there's just a bit more maturity of data and opportunities right now in the Yukon, but I don't think that pattern will necessarily stay that way.

Senator Black: Thank you very much.

Senator Sibbeston: This bill is pretty positive for the people of the North, particularly those of us who have been involved in the struggle for responsible government in the North. This bill is going to give control of lands and resources to the people of the North, so in that respect, it is very good.

But there are still some concerns. It seems on the one hand the government is handing over responsibility and jurisdiction of the lands and resources, but on the other hand, there is retention of some control in Ottawa. I notice that you applaud the fact that

Le sénateur Black : Ce que vous faites valoir, monsieur Miller, c'est que nous devrions examiner les préoccupations pour le public pour nous assurer qu'elles ne sont pas totalement subjectives.

M. Miller : Oui. C'est exact.

Le sénateur Black : Merci beaucoup. Si vous le permettez, monsieur le président, j'aimerais poser une dernière question très rapidement. Puis-je?

Le président : Oui.

Le sénateur Black : Dans ces audiences, on nous a dit qu'il existe une différence entre les investissements au Yukon et ceux dans les Territoires du Nord-Ouest. Pourriez-vous en expliquer la raison, dans le contexte de l'exposé que vous avez fait aujourd'hui?

M. Ferguson : Certainement, monsieur le sénateur. La différence qui existe actuellement entre les deux territoires est principalement liée aux ressources et à la quantification des ressources. Il y a des activités au Yukon qui sont très semblables à des données supplémentaires disponibles juste au sud, en Colombie-Britannique. Il y a également des investissements plus importants faits dans des projets conventionnels liés au gaz naturel dont on tire parti dans le Yukon.

Je pense que les investissements que nous voyons avec nos membres des Territoires du Nord-Ouest vont probablement accélérer — sans doute beaucoup plus rapidement — en raison des possibilités que présente le pétrole de réservoirs dans la région. Je pense que ce sont des occasions importantes, et si l'on regarde les marchés, c'est manifestement un catalyseur.

Le sénateur Black : Vous dites que c'est pour une raison technique que le Yukon augmente ses investissements plutôt que pour une préoccupation réglementaire? Je ne veux pas vous prêter de propos, mais nous avons déjà entendu ce discours.

M. Ferguson : À ce stade-ci — rappelez-vous que nous en sommes à l'étape de la prospection —, le degré de maturité des données et des possibilités est un peu plus élevé maintenant au Yukon, mais je ne pense pas qu'il en sera forcément toujours ainsi.

Le sénateur Black : Merci beaucoup.

Le sénateur Sibbeston : Ce projet de loi est plutôt positif pour les habitants du Nord, et plus particulièrement ceux d'entre nous qui se sont engagés dans la lutte en faveur d'un gouvernement responsable dans le Nord. Ce projet de loi confèrera la gestion des terres et des ressources aux habitants du Nord, ce qui est une très bonne chose.

Des inquiétudes persistent cependant. D'une part, on dirait que le gouvernement cède la responsabilité et la compétence des terres et des ressources, mais d'autre part, on conserve un certain contrôle à Ottawa. Je remarque que vous vous réjouissez du fait

the minister in Ottawa will still have binding policy decision making and direction with respect to all MVRMA boards, and you applaud that as a good thing.

Are you saying that the minister sitting in Ottawa handling the levers of decisions in the North and you sitting in Calgary in boardrooms is a positive situation for the people of the North? Is it because you are more comfortable in dealing with the federal government, or is it that you don't have any confidence in the people of the North to make decisions in this matter?

Mr. Ferguson: Certainly, senator, I can understand the interpretation of that.

First of all, we separate policy direction in its intent from the implementation and guidance through the regulation part. It is good to have a separation there, we believe. CAPP has also been fairly consistent for many years in that we prefer to be regulated by those closest to the land.

So we are looking forward, certainly in the transition, that there might be a need for some good policy direction, to make sure we're staying with the intent and with why we're doing this devolution piece. At the end of the day, we see a tremendous opportunity as the North gains, certainly in our sector's presence, in terms of investment but also in terms of capacity growth in regulatory models and experience with our industry in the North. We're looking forward to less control from Ottawa, less control from Calgary and more control from the Northwest Territories.

Senator Sibbeston: When you say, as you do, that CAPP fully respects existing comprehensive land claim agreements, Aboriginal treaty rights and so forth, do you just say that, or do you really mean it? When you consider the fact that Aboriginal groups in the North are against the amalgamation of the boards because it takes away from their present board powers, where there is a regional board set up to deal with the environment, this legislation amalgamates all the boards and puts powers in a superboard, rendering the regions into panels in instances where it is reasonably possible, and then they will have somebody from the region.

When you consider that, do you mean it when you say that you support land claims and Aboriginal treaty rights? Because it seems to me that the act is lessening these powers and these rights.

Mr. Ferguson: Thank you. First of all, I guess our response is that we deeply respect the intent, the substance and the direction of those land claims and treaties.

We would suggest government have those discussions with government. If there's an opportunity to streamline the processes so that we can spend more time on the substance and character of

que le ministre à Ottawa continuera de prendre des décisions stratégiques et d'émettre des directives exécutoires à tous les offices établis en vertu de la LGRVM, que vous jugez comme une bonne chose.

Êtes-vous en train de dire que le fait que le ministre à Ottawa prenne des décisions dans le Nord et que vous siégiez à des conseils d'administration est une bonne chose pour les habitants du Nord? Est-ce parce que vous préférez traiter avec le gouvernement fédéral, où est-ce parce que vous ne faites pas du tout confiance aux habitants du Nord pour prendre des décisions dans ce dossier?

M. Ferguson : Je peux certainement comprendre l'interprétation, sénateur.

Tout d'abord, nous séparons les directives de la mise en œuvre et de l'orientation par voie réglementaire. C'est bien que ce soit séparé, selon nous. L'Association canadienne des producteurs pétroliers préfère depuis de nombreuses années être réglementée par ceux qui sont les plus près de la terre.

Dans le cadre de la transition, nous espérons qu'il faille émettre de bonnes directives pour faire en sorte qu'il y ait une bonne orientation stratégique, de manière à respecter l'intention et l'objet du transfert des responsabilités. Au bout du compte, nous entrevoyons une excellente occasion à mesure que le Nord en bénéficiera, assurément dans notre secteur, grâce à des investissements, mais aussi grâce à une augmentation de la capacité dans les modèles de réglementation et l'expérience dans le Nord. Nous espérons qu'Ottawa et Calgary auront moins de contrôle et que les Territoires du Nord-Ouest en auront plus.

Le sénateur Sibbeston : Lorsque vous dites que l'Association canadienne des producteurs pétroliers respecte pleinement les ententes sur les revendications territoriales globales, les droits issus de traités, et cetera, le pensez-vous vraiment? Si l'on considère que les groupes autochtones dans le Nord sont contre le regroupement des offices parce que cela réduirait les pouvoirs qu'ils détiennent actuellement, lorsqu'un office régional est mis sur pied pour s'occuper de l'environnement, cette mesure législative fusionne tous les offices et confie les pouvoirs à un superoffice, transformant ainsi les régions en groupes dans la mesure du possible, puis on assigne une personne de la région pour s'en occuper.

Lorsque vous dites que vous appuyez les revendications territoriales et les droits issus de traités, le pensez-vous? J'ai l'impression que la mesure législative réduit les pouvoirs et les droits.

M. Ferguson : Merci. Tout d'abord, nous respectons profondément l'objet, la teneur et l'orientation de ces revendications territoriales et de ces traités.

Nous suggérons au gouvernement de tenir ces discussions. Si nous avons une occasion de simplifier les processus pour pouvoir passer plus de temps à examiner la teneur et la nature de nos

our interaction and engagement on that land base, that's where we see the opportunity coming from with any kind of streamlining or amalgamation of those boards.

It certainly doesn't preclude the need to make sure that we pay attention to the individual and collective interests on that land. We are suggesting that if there's an opportunity to streamline process, we can spend more time on substance.

The Chair: Thank you, Senator Sibbeston. I was remiss when I did the first introductions. We have two past premiers of the Northwest Territories on our committee. One of them is Senator Sibbeston, whom you just heard from, and we will now have the other former premier of the Northwest Territories, Senator Patterson, ask some questions.

Senator Patterson: Thank you, and welcome to the witnesses.

I did review the transcripts of the house committee in Yellowknife last month, and I want to mention that I was, frankly, appalled at the way your representative was berated at the committee by one member. That's not the way parliamentary committees are supposed to work, so I'm really glad you were willing to appear before this parliamentary committee.

I have just a couple of quick, short questions, hopefully.

I know that you participated in the development of this legislation, and we thank you for that. I know a concern was raised by industry organizations in the earlier draft of the bill about the rigidity of development certificates. There are provisions that now allow for reconsideration of development certificates. I wonder if those provisions are satisfactory. Maybe you could address that earlier concern that was expressed.

Mr. Miller: That particular concern wasn't at the top of the list of our members. Again, with our CAPP members, it was a critical path with timelines. Primarily, as I alluded to with Senator Black, there was the potential for premature environmental assessments at the early exploration stage. But, senator, that particular issue was not at the top of our list.

Senator Patterson: I have another short question. There is a regime in the bill that addresses the development of oil or gas fields that may straddle onshore territorial jurisdiction and offshore federal jurisdiction in the Beaufort Sea and in the Inuvialuit Settlement Region. I understand it proposes the parties would work together to ensure that a field like that is developed as a single operation — or “unitized,” I think is the term.

Is that going to work well for the industry? Would you have a comment on that provision?

interactions et notre engagement à l'égard du territoire, c'est là où nous voyons l'occasion de simplifier le processus ou de regrouper ces offices.

Cela n'exclut certainement pas la nécessité de prêter attention aux intérêts individuels et collectifs sur ce territoire. Nous disons que nous pouvons consacrer plus de temps à la teneur s'il y a possibilité de simplifier le processus.

Le président : Merci, sénateur Sibbeston. J'ai oublié de mentionner une chose quand j'ai fait les présentations. Deux anciens premiers ministres des Territoires du Nord-Ouest siègent à notre comité. L'un d'eux est le sénateur Sibbeston, qui vient de prendre la parole, et l'autre ancien premier ministre des Territoires du Nord-Ouest, le sénateur Patterson, posera maintenant quelques questions.

Le sénateur Patterson : Merci et bienvenue aux témoins.

J'ai lu les transcriptions de la réunion du comité de la Chambre qui a eu lieu à Yellowknife le mois dernier, et je veux mentionner que j'ai été franchement consterné par la façon dont un membre du comité a réprimandé votre représentant. Ce n'est pas ainsi que les comités parlementaires sont censés fonctionner. Je suis donc vraiment heureux que vous ayez accepté de comparaître devant notre comité.

J'ai quelques courtes questions à poser.

Je sais que vous avez participé à l'élaboration de ce projet de loi, et nous vous en remercions. Je sais que les organisations de l'industrie ont soulevé une préoccupation dans la version antérieure du projet de loi au sujet de la rigidité des certificats. Le projet de loi renferme maintenant des dispositions qui permettent de réexaminer les certificats. Je me demande si ces dispositions sont satisfaisantes. Vous pourriez peut-être parler de la préoccupation qui a été soulevée tout à l'heure.

M. Miller Cette préoccupation particulière n'était pas au sommet de la liste des priorités de nos membres. Conjointement avec les membres de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, il s'agissait d'un cheminement critique assorti de délais. D'abord, comme je l'ai mentionné avec le sénateur Black, il était possible de réaliser des évaluations environnementales dès le stade d'exploration. Cependant, sénateur cette question particulière ne figurait pas parmi nos priorités.

Le sénateur Patterson : J'ai une autre courte question à poser. Le projet de loi prévoit un régime de gestion de l'exploitation des gisements pétroliers et gaziers qui pourraient chevaucher la compétence territoriale de la région intracôtière et la compétence fédérale de la région extracôtière dans la mer de Beaufort et dans la région visée par le règlement de la revendication des Inuvialuit. Je comprends que le projet de loi propose que les parties travaillent ensemble pour faire en sorte qu'un champ comme celui-ci soit exploité en tant qu'opération unique, et je pense qu'on parle d'exploitation en commun.

Cette approche sera-t-elle adéquate pour l'industrie? Avez-vous une remarque à faire sur cette disposition?

Mr. Ferguson: We have a similar situation in Newfoundland right now, for example, with that straddling between offshore and onshore on some resource plays. Certainly from an industry perspective, we don't have any problems collaborating and cooperating between members to make sure resource development occurs appropriately.

So we would suggest the same system — namely, by talking with two of the jurisdiction leads. It would be similar in the North to what we have working successfully, hopefully to conclusion, in Newfoundland right now.

Senator Seidman: I think I missed the introductions, as there was a traffic accident outside and I was a few minutes late. I'm Senator Judith Seidman, and I'm from Montreal, Quebec.

You talked about the challenges facing the North and, as a result, challenges that would impact CAPP organizations from development in the North. One of the challenges you mentioned is having the social licence to operate with respect to public confidence and trust.

Could you elaborate a bit on that particular challenge, and how, or if, there are any mechanisms in the current bill that would facilitate?

Mr. Ferguson: I'll start with a broad statement around our social licence phrase and how we look at that as CAPP among our members. It's really about our performance and our ability to communicate and make people aware of our performance — I would suggest good or bad. We like to think "good" for the most part.

In terms of the opportunity around gaining the social licence, our industry has its own accountability and obligations to undertake programs, public awareness, community engagement — all of those things — to be able to do our part towards gaining a social licence for developing those resources.

We look to a strong, effective regulatory agency to provide some level of comfort to the public and people living in those jurisdictions such that they have the correct oversight of our activities.

The bill itself provides some opportunities in terms of government and regulatory oversight that we think are positive. We see a similar rigour for that kind of oversight in other jurisdictions. As the nature of our activity changes from exploration to, hopefully, production in a development environment, that capacity and oversight will continue to grow along with our industry.

Mr. Miller: I would add that when you look at components of social licence, first, there is a robust and rigorous regulatory process. Second, long before these amendments came around, our members were already engaged in very robust community

M. Ferguson : Nous sommes aux prises avec une situation similaire à Terre-Neuve en ce moment, notamment avec le chevauchement des compétences responsables de certaines ressources de la région intracôtière et de la région extracôtière. Du point de vue de l'industrie, nous n'avons certainement aucun problème à collaborer entre nous pour faire en sorte que l'exploitation des ressources se fasse adéquatement.

Nous suggérerions le même système — c'est-à-dire discuter avec deux des dirigeants des compétences. Dans le Nord, le système serait semblable à un système efficace que nous avons à Terre-Neuve en ce moment.

La sénatrice Seidman : Je pense que j'ai raté les présentations, car il y avait un accident de la route et je suis arrivée quelques minutes en retard. Je suis la sénatrice Judith Seidman, et je suis de Montréal, au Québec.

Vous avez parlé des défis auxquels est confronté le Nord, défis qui auraient une incidence sur l'Association canadienne des producteurs pétroliers en les empêchant d'exploiter les ressources dans le Nord. L'un des défis que vous avez mentionnés, c'est d'avoir le permis social pour obtenir la confiance du public.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur ce défi particulier, et si des mécanismes sont prévus dans le projet de loi actuel qui pourraient faciliter le processus?

M. Ferguson : Je vais commencer par faire une déclaration générale concernant la disposition relative au permis social et la façon dont nous examinons la question parmi nos membres. Tout repose sur notre rendement et sur notre capacité de communiquer et d'informer les gens de notre rendement — bon ou mauvais. Nous aimons croire qu'il est bon, dans l'ensemble.

Pour ce qui est de la possibilité d'obtenir le permis social, notre industrie a ses propres responsabilités et obligations de mettre en œuvre des programmes, de sensibiliser la population, de mobiliser la communauté — toutes ces activités — pour que nous puissions faire notre part afin d'obtenir un permis social pour exploiter ces ressources.

Nous nous tournons vers un organisme de réglementation solide et efficace pour rassurer la population et les habitants de ces régions que nos activités seront surveillées adéquatement, par exemple.

Le projet de loi proprement dit offre des possibilités de contrôle, que nous jugeons utiles, de la part du gouvernement et des organismes de réglementation. Nous constatons que ce genre de contrôle est aussi sévère dans d'autres pays. Lorsque nous passerons, espérons-le, de l'exploration à la production, nos capacités et les mesures de contrôle continueront d'augmenter au gré de l'évolution de l'industrie.

M. Miller : De plus, si l'on considère les aspects qui font que nos activités sont acceptables sur le plan social, il y a tout d'abord un processus de réglementation solide et rigoureux. Deuxièmement, bien avant que ces amendements ne soient

consultation and stakeholder engagement plans, and, in aggregates, those are the essential ingredients of social licence.

Senator Wallace: Gentlemen, in your presentation, you've made it clear that you're supportive of Bill C-15 and its aim, and I think you believe it will improve regulatory efficiency and effectiveness and that will lead to investment in the North, jobs and all that goes with that.

But as you point out, it's also necessary to have environmental matters properly provided for in that process. I noticed in your presentation you make a statement that you believe the environmental issues relative to the North will be protected and that the bill will ensure an effective environmental protection.

In the bill, what would you point to? What do you base that statement on?

Mr. Miller: First and foremost, before these amendments, there already was a very rigorous and robust environmental assessment process and environmental impact review process.

This bill will streamline some issues that will allow the regulatory bodies to hone in on these processes and engage in, quite frankly, more scrutiny and more review in a more unified, cohesive template model.

When you say "environment," I take it you are talking about environmental protection. Let's maybe talk a bit about the macro environment of the North with regard to infrastructure. I assumed you were also alluding to that component of the term "environment"?

Senator Wallace: Yes.

Mr. Miller: With or without these amendments to the MVRMA, those critical infrastructure components of the equation north of the sixtieth parallel don't go away. That's why it's so crucial to have these improvements in the MVRMA. Whether it's physical infrastructure or community infrastructure, there are systemic challenges to getting over the hump north of 60. Although these legislative changes will help matters, it's still a long road home.

Senator Wallace: As all witnesses who are supportive of the bill and supportive of development in the North have said, new investments are continually needed, as is the creation of new jobs.

We've had witnesses appear before us who have spoken about the regulatory issues and how, at times, they can detract from further investment. The comment was made that the larger firms have a greater ability to work through the maze; it takes time and money, and it may add to frustration, but they have a greater ability to work through that than would be the case with smaller firms.

proposés, nos membres avaient déjà tenu d'intenses consultations dans la collectivité et avec les intervenants concernés. Mis ensemble, ces éléments sont essentiels pour que nos activités soient socialement acceptables.

Le sénateur Wallace : Vous avez clairement indiqué dans votre exposé, messieurs, que vous appuyez le projet de loi C-15 et son objectif. Vous croyez, je pense, qu'il améliorera l'efficacité de la réglementation et qu'il aboutira à des investissements dans le Nord, à la création d'emplois et à toutes les autres retombées que cela suppose.

Mais comme vous l'avez également souligné, il faut aussi que le processus tienne compte des enjeux environnementaux. Vous affirmez ainsi que l'environnement du Nord sera protégé et que le projet de loi permettra une protection efficace de l'environnement.

Où cela se trouve-t-il dans le projet de loi? Sur quelles dispositions fondez-vous votre affirmation?

M. Miller : Avant tout, il y avait déjà, avant ces amendements, des processus extrêmement rigoureux d'évaluation et d'examen des effets environnementaux.

Le projet de loi rationalisera certains aspects qui permettront aux organismes de réglementation de se concentrer sur des examens franchement plus rigoureux, selon un modèle centralisé et cohérent.

À propos d'« environnement » vous entendez, je suppose, « protection environnementale ». Justement, nous pourrions dire quelques mots sur le macro-environnement du Nord par rapport aux infrastructures. Et je suppose que vous faisiez aussi allusion à cette composante lorsque vous parliez d'« environnement ».

Le sénateur Wallace : Oui.

M. Miller : Qu'il y ait ou non des amendements à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, ces éléments cruciaux des infrastructures au nord du 60^e parallèle ne disparaîtront pas. Voilà pourquoi il est essentiel d'améliorer cette loi. Qu'il s'agisse d'infrastructures matérielles ou communautaires, il y a des obstacles systémiques à surmonter au nord du 60^e parallèle. Même si ces changements législatifs facilitent les choses, on est loin du compte.

Le sénateur Wallace : Comme l'ont dit tous les témoins qui appuient le projet de loi et le développement du Nord, les besoins d'investissement sont incessants, tout comme la nécessité de créer des emplois.

Certains témoins nous ont parlé des questions réglementaires qui, quelquefois, font fuir l'investissement. On a dit que les grandes entreprises se retrouvent plus facilement dans ce labyrinthe. Elles doivent certes y consacrer du temps et de l'argent, elles peuvent avoir à vivre des frustrations, mais elles ont tout de même la capacité de s'en sortir plus facilement que les petites entreprises.

The objective, though, is to increase investment and job creation at all levels, so that smaller and mid-sized businesses would also have opportunities in the North.

From your own experience, do you see the existing maze of the regulatory framework having particular negative impacts on the smaller business investments that are discouraged at times or prevented from occurring and that would otherwise have the opportunity to be encouraged to proceed if Bill C-15 were to pass?

Mr. Ferguson: That's not unique to the North. We see the same kind of challenges, not just from our sector, but from any sectors.

The one opportunity that presents itself with the oil and gas sector is that we provide a fairly rich opportunity spectrum for businesses to be part of our overall industry. It's much richer in terms of those kinds of opportunities than probably many other sectors. All of the service industries — all of those things — rely heavily on the initial emphasis or capital coming in from those larger players, as you suggest.

That will happen over time. Right now, we're heavily into an exploration model at this point, so we haven't got that scale piece working to our advantage yet for those small and medium-sized companies to come in and start to develop and flourish under that kind of model.

That will happen over time. If we prove the commerciality of some of these resources, I think you will see a huge opportunity for those small and medium-sized businesses to come in.

Exploration, by its very nature, is high risk, so there is limited opportunity in a pure exploration play for small oil and gas companies to find the capital to take that kind of risk.

I think the tremendous opportunity and benefit the N.W.T. has is that there are some very large companies that are able to get through the process to demonstrate that there's a commercial opportunity or not.

Mr. Miller: That was an excellent question because smaller and more nimble entrepreneurial companies, whether in the oil and gas sector or any industrial sector, have a key critical role to play in the economy. Again, often they have a higher degree of manoeuvrability, and they can engage in maybe a little more risk at times. I thought your question was very prescient because, again, whether it's oil and gas or any sector, having them on the playing field, I think, is critical.

Senator Ringette: You've indicated to us that industry investment has been about \$600 million in the North in the past three years and is expected to be another \$650 million based on existing land acquisition.

Or, l'objectif est de multiplier les investissements et les emplois à tous les niveaux, de sorte que les petites et moyennes entreprises puissent, elles aussi, trouver des débouchés dans le Nord.

D'après votre expérience, pensez-vous que le dédale actuel de la réglementation ait des effets négatifs sur l'investissement des petites entreprises, qu'il les freine ou les empêche d'en faire, et que l'adoption du projet de loi C-15 pourrait les encourager?

M. Ferguson : Ces difficultés ne sont pas propres au Nord. Nous voyons le même genre de défis, non seulement pour notre secteur, mais également pour bien d'autres.

Ce qui est particulier au secteur du pétrole et du gaz, c'est qu'il offre un très large éventail de possibilités d'affaires, ce qui n'est probablement pas le cas dans bien d'autres secteurs. Comme vous l'avez dit, toutes ces industries des services dépendent largement des capitaux qu'apportent initialement ces grands acteurs de l'industrie.

Cela viendra avec le temps. Pour l'instant, nous sommes extrêmement occupés par le modèle d'exploration et le moment n'est pas encore venu où les petites et moyennes entreprises peuvent venir s'implanter et prospérer.

Mais cela viendra. Si certaines de ces ressources s'avèrent commercialisables, ce sera, vous verrez, une immense occasion d'affaires pour ces petites et moyennes entreprises.

De par sa nature, l'exploration est très risquée. Les petites entreprises de pétrole et de gaz ne sont donc pas à même de trouver le capital associé à ce type de risques.

L'immense avantage qu'ont les Territoires du Nord-Ouest, c'est de pouvoir compter sur de très grandes compagnies capables de passer par toutes les étapes nécessaires avant de pouvoir établir s'il y a ou non des possibilités commerciales.

M. Miller : La question que vous avez soulevée est excellente parce que les entrepreneurs de taille modeste, mais dynamiques, que ce soit dans le secteur du pétrole ou du gaz, ou dans n'importe quel secteur industriel, ont un rôle essentiel à jouer dans l'économie. Je le répète, ils ont souvent plus de marge de manoeuvre de sorte qu'ils peuvent quelquefois prendre un petit peu plus de risques. La question que vous avez soulevée est d'autant plus perspicace qu'il est essentiel de les associer aux activités en cours, que ce soit dans le secteur du pétrole et du gaz, ou dans tout autre secteur.

La sénatrice Ringette : Vous nous avez dit que l'investissement de l'industrie dans le Nord est de l'ordre de 600 millions de dollars et on s'attend à ce qu'il s'élève à 650 millions de dollars de plus en fonction des acquisitions foncières en cours.

Now, are they big-business investments, or are they smaller-business investments? I'm supposing that this is strictly in exploration. If I'm wrong, correct me, please.

Mr. Ferguson: Exactly. Just to clarify, the \$650 million are commitments that the companies have made through their land acquisition process. Now, that's a lot of money, frankly, and even some of the smaller companies that are involved in leading some of those explorations and taking those land acquisitions have partnered and are working with other companies behind the scenes to gather that kind of capital. That's a particular feature of the oil and gas industry anywhere in the world. A lot of partnerships and joint ventures occur in order to take on that higher risk on the exploration side.

The opportunities, on the spending of that \$650 million, if things proceed as planned, include the pure exploration work, but you can imagine some of the follow-on work, whether it's hotels or restaurants or any of those kinds of induced business opportunities that would naturally occur because you're bringing a bigger pot of investment into the jurisdiction. Certainly, some supplies, purchases and contractors will come from elsewhere. The companies have a pretty strong commitment to hire locally as much as possible, and I think that's pretty consistent across the country, wherever our members work.

In short answer, it's very much a mix of small and large companies that will be spending and gaining benefit from that investment.

Senator Ringuette: I have a special interest in regard to labour. What is the percentage of locally hired workers to work on the exploration fields in comparison to temporary foreign workers?

Mr. Ferguson: I can answer specifically in the North. With the operators that are up there at an exploration stage, the people they have are pretty specialized. You can imagine it's high-risk in terms of commerciality and proving that there's something there. I think some of the employees that you see up there locally are probably support services, administration, stakeholder and engagement-type people. Some of our members have people staffed in the different locations in the North as well, but there's no question that at this early stage, if we're looking for a specialist, say, a geologist, for example, they're probably coming from somewhere else if there's not somebody locally. That will grow over time.

To our knowledge, there are no temporary foreign workers under the federal program working for our members in the North on any of those, and it's primarily because of the nature of the business. It is still a struggle, I will tell you, to find skilled workers

Ces investissements proviennent-ils des grandes entreprises ou d'entreprises plus petites? Et je suppose qu'ils concernent exclusivement l'exploration. Corrigez-moi si je me trompe.

M. Ferguson : Pour préciser, les engagements de 650 millions de dollars concernent les acquisitions foncières. Franchement, c'est beaucoup d'argent. Même des entreprises plus modestes qui dirigent ces explorations et acquièrent des terres se sont discrètement associées à d'autres entreprises pour rassembler les capitaux nécessaires. Ce phénomène distingue l'industrie du pétrole et du gaz dans le monde entier. De nombreux partenariats et coentreprises se créent pour pouvoir assumer les risques élevés associés à l'exploration.

Vous pouvez bien imaginer que si les choses se passent comme prévu, ces dépenses de 650 millions de dollars pourraient porter fruit, non seulement dans le secteur de l'exploration proprement dit, mais aussi dans les activités qui s'ensuivraient, je pense à la construction d'hôtels et de restaurants, mais aussi à d'autres possibilités commerciales qui en découleraient et qui se présentent normalement lorsque de gros investissements sont faits dans une région. Des fournitures et des entrepreneurs viendront d'ailleurs, c'est certain, mais les entreprises sont fermement résolues à engager des gens sur place dans la mesure du possible et je crois que c'est ce qui se fait, où que nos membres soient appelés à travailler dans le pays.

Pour résumer, on a surtout à faire à un mélange de petites et grandes entreprises qui feront des dépenses et profiteront de leur investissement.

La sénatrice Ringuette : Comme je m'intéresse tout particulièrement à la main-d'œuvre, j'aimerais savoir le pourcentage des travailleurs recrutés sur place pour travailler sur les sites d'exploration, par rapport à celui des travailleurs étrangers temporaires?

M. Ferguson : Je peux vous le dire en ce qui concerne le Nord. Les gens que les opérateurs engagent pour les activités d'exploration sont assez spécialisés. Vous pouvez imaginer en effet les risques élevés qu'ils prennent par rapport aux possibilités commerciales et pour prouver qu'il y a quelque chose à exploiter. Les employés locaux que l'on peut voir travaillent probablement dans les services de soutien et l'administration; ce sont probablement des gens qui ont des intérêts en jeu. Certains de nos membres envoient des gens dans divers sites dans le Nord, mais à cette étape préliminaire, alors qu'on a besoin de spécialistes comme des géologues par exemple, ces gens-là viendront probablement d'ailleurs si on n'en trouve pas sur place. Mais le recrutement sur place s'accroîtra avec le temps.

À ce que je sache, aucun de nos membres dans les chantiers du Nord n'engage des ouvriers relevant du programme fédéral des travailleurs étrangers temporaires. Ils ne le font pas en raison de la nature des activités. Je vous le dis, c'est déjà assez difficile comme

and trades, no matter where the operations are, but given the need to prove the commerciality of these, the companies are putting a lot of effort into it.

Senator Ringuette: I suppose that the companies operating are also talking with the stakeholders and the local communities in regard to training people for the future investment of your members in the North.

Mr. Ferguson: There's no question that the companies have been very active in engaging with as many people as they can in the North. It's certainly our experience, based on entering other jurisdictions that are less familiar with our sector, never mind less familiar with the type of development we're looking at there. I think you'll find, if you talk to any of the individual operators up there, that they have quite a bit of dedication to getting out and talking with communities, the public, First Nations — everybody. It's just the nature of exploration.

The Chair: Thank you, Mr. Ferguson and Mr. Miller. That ends our time. I appreciate your input. Have a good day, gentlemen.

Welcome to the second half of the meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources. We are continuing our examination of Bill C-15, the Northwest Territories Devolution Bill.

It gives me great pleasure to welcome our second panel of witnesses, some with us here in Ottawa. We're hoping that those who are going to come to us by video conference arrive by video conference. If they don't, we're still going to get through the second half of the presentation; Ms. Ramin has agreed to do the whole presentation.

Mr. Stanzell, we're going to start with you first, and I know the technical people are working on the video conference. If not, thank you very much, Ms. Ramin, for agreeing to present the prospector's part of the presentation. I appreciate that very much. We're sorry that took place, but we will try in the meantime.

So, Mr. Stanzell, would you start, please?

Allen Stanzell, 1st Vice-President, Northwest Territories Chamber of Commerce: Thank you, Mr. Chair. Just for the record, I'm Allen Stanzell. I am a resident of Yellowknife and 1st Vice-President of the Northwest Territories Chamber of Commerce.

Mr. Chair and committee members, thank you for providing us with an opportunity to speak with you today. The N.W.T. Chamber of Commerce is the largest business organization north of 60, and we've long been a champion of devolution. We firmly believe that the closer the authority is to an affected jurisdiction, the better the overall decision making.

ça de trouver des ouvriers spécialisés, quel que soit le type d'opérations menées. En l'occurrence, étant donné qu'il faut prouver les possibilités commerciales que présentent ces sites, les entreprises y consacrent énormément d'efforts.

La sénatrice Ringuette : Je suppose que les compagnies parlent aussi de formation aux parties prenantes et aux collectivités locales, en vue de futurs investissements de vos membres dans le Nord.

M. Ferguson : Il ne fait aucun doute que les compagnies font tout pour associer à leurs activités le plus de gens possible dans le Nord. C'est en tout cas ce que nous constatons lorsque nous arrivons dans des régions qui sont moins familières avec notre secteur et encore moins avec le type de développement que nous recherchons. Si vous parlez à l'un ou l'autre des opérateurs qui sont dans le Nord, vous verrez qu'ils ne demandent pas mieux que de prendre contact avec les collectivités, le public, les Premières Nations, bref, avec tout le monde. Ils le font tout simplement en raison de la nature de l'exploration.

Le président : Merci beaucoup, messieurs Ferguson et Miller. Notre temps de parole est écoulé. J'apprécie vos commentaires et je vous souhaite une bonne journée.

Bienvenue dans cette deuxième moitié de la réunion du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles. Nous poursuivons notre examen du projet de loi C-15, sur le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest.

C'est avec grand plaisir que j'accueille notre deuxième groupe de témoins, dont certains sont ici présents. Nous espérons que ceux qui se joignent à nous par vidéoconférence pourront le faire. S'ils ne le peuvent pas, nous poursuivrons quand même la deuxième moitié de l'exposé. Mme Ramin a accepté de faire l'exposé au complet.

Monsieur Stanzell, nous allons commencer par vous. Je sais que les techniciens s'occupent de la liaison par vidéoconférence. S'ils ne règlent pas le problème, je vous remercie beaucoup d'avance, madame Ramin, d'avoir accepté de présenter la partie de l'exposé des prospecteurs. Je vous en suis très reconnaissante. Nous sommes désolés de cet incident, que nous essayons de régler.

Voulez-vous commencer, monsieur Stanzell?

Allen Stanzell, 1^{er} vice-président, Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest : Merci, monsieur le président. Je m'appelle Allen Stanzell et j'habite Yellowknife. Je suis le 1^{er} vice-président de la Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest.

Monsieur le Président, mesdames et messieurs, je vous remercie de nous donner l'occasion de discuter avec vous aujourd'hui. La Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest est la plus grande organisation commerciale située au nord du 60^e parallèle et un champion de longue date du transfert de pouvoirs. Nous croyons fermement que plus le pouvoir se rapproche des gens qu'il touche, meilleure est la prise de décisions, de façon générale.

As a part of our preparation for this address, we polled our members to get a collective opinion regarding our position.

With few exceptions, members of the chamber network, from Hay River to Inuvik, support the points we wish to leave with you today.

First and foremost, the business community in the Northwest Territories supports the legislation as a whole and wishes to congratulate the federal government and our Aboriginal and territorial governments for their hard work and foresight in moving related agreements and this legislation forward.

Is Bill C-15 perfect? No. Nothing visionary is ever perfect, but, in our view, Bill C-15 is indicative of the vision shared by the people of Northwest Territories. To reinforce that statement, I wish to refer to a poll conducted in early March 2013. The research was commissioned by an independent third party and conducted by an independent research firm. The methodology included interviews with 400 N.W.T. adults, balanced between larger centres and small communities and between Aboriginal and other people.

The key finding of that research was that nearly 7 in 10 respondents were either in favour of the devolution agreement or not opposed to it, while fewer than 2 in 10 were opposed. Clearly, devolution of resource, land, and water authorities is a vision shared not only by the N.W.T. business community but also by the vast majority of N.W.T. residents.

We know some groups would have you roll back the hands of time and leave things as they were. While we respect their voice and thank them for their contribution, we disagree. We believe it's time for the N.W.T. to make meaningful progress toward its maturity as a larger, more important contributor to the nation that is Canada.

We also support the overarching spirit of the proposed amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and believe they are a positive step toward development and resource management in the N.W.T. There is more work to be done and challenges to be addressed if the Northwest Territories is to fulfill its potential.

We rank very high in resource potential but very low with regard to mining and oil and gas investments because of regulatory infrastructure and other issues.

In short, Mr. Chair, we have a lot riding on the success of devolution and the efficacy of regulatory reform.

Pour nous préparer à cette intervention, nous avons mené un sondage auprès de nos membres afin d'obtenir une opinion collective au sujet de notre position.

À quelques exceptions près, les membres du réseau de la chambre, de Hay River jusqu'à Inuvik, appuient les points que nous désirons vous soumettre aujourd'hui.

Je dirai en tout premier lieu que la collectivité des gens d'affaires des Territoires du Nord-Ouest appuie le projet de loi dans son ensemble et tient à féliciter le gouvernement fédéral et nos administrations autochtones et territoriales pour leur excellent travail et pour la clairvoyance dont ils ont fait preuve en faisant avancer ce projet de loi et les ententes afférentes.

Le projet de loi C-15 est-il parfait? Non. Rien qui soit visionnaire n'est jamais parfait. À notre avis cependant, le projet de loi C-15 témoigne de la vision commune des résidents des Territoires du Nord-Ouest. Pour renforcer cette prise de position, j'aimerais vous parler d'un sondage mené au début de mars 2013. L'étude a été commandée par une tierce partie indépendante et menée par un cabinet d'études, également indépendant. La méthode utilisée comportait des entrevues auprès de 400 adultes des Territoires du Nord-Ouest, entrevues réparties de façon égale entre les grands centres et les petites collectivités, et entre les Autochtones et les non-Autochtones.

La principale conclusion de l'étude était que près de 7 répondants sur 10 étaient en faveur de l'entente de transfert ou n'étaient pas contre, par rapport à moins de 2 sur 10 qui s'y opposaient. Il ressort clairement que le transfert des pouvoirs de gestion des ressources, des terres et des eaux est une vision que partagent non seulement la collectivité des gens d'affaires, mais aussi la grande majorité des résidents, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous savons que certains groupes voudraient qu'on remonte dans le temps et qu'on laisse les choses telles qu'elles étaient. Nous respectons leur voix et les remercions pour leur contribution, mais nous ne sommes pas d'accord. Nous croyons qu'il est temps pour les résidents des Territoires du Nord-Ouest d'avancer à grands pas vers la maturité et de contribuer davantage à la nation canadienne.

Nous appuyons également la teneur fondamentale des modifications proposées à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et nous croyons qu'il s'agit d'une étape positive vers le développement et la gestion des ressources dans les Territoires du Nord-Ouest. Il y a encore du travail à faire et des défis à relever pour que les Territoires du Nord-Ouest réalisent leur plein potentiel.

Nous avons un immense potentiel d'exploitation des ressources. Or, les investissements dans l'exploitation minière, pétrolière et gazière sont très faibles en raison de problèmes liés à la réglementation, aux infrastructures et à d'autres enjeux.

Bref, monsieur le président, nous misons beaucoup sur le succès du transfert des pouvoirs et sur l'efficacité de la réforme réglementaire.

I think we would all agree that it's difficult to optimize devolution of authorities without effective legislation and regulations. Therefore, in the limited time we have, we'll focus on the five key points of MVRMA reforms that we hope will be addressed by the federal government.

The N.W.T. Chamber of Commerce advocates for clear criteria to define projects of public concern and subsequently advocates for the N.W.T.'s regulator, rather than Ottawa, to make that determination.

Specifically, there need to be statutory criteria for the expansive interpretation of what might be of public concern in section 125 of the MVRMA. Clear criteria do not exist for determining public concern, and that leaves the regulator with an open-ended obligation to accept such interventions without regard for merit.

There is an underlying belief that AANDC doesn't have the authority to amend section 125 because it may violate land claim agreements. We believe that that section can be amended without contravening land claim agreements and in a manner that would better align the MVRMA with those agreements.

The critical point here is to establish criteria for defining projects of public concern or thresholds that limit interventions to those of merit.

Just as important, we believe the determination for defining a project of public concern should continue to reside with the territorial regulator, which would filter interventions through the new criteria. The N.W.T. Chamber of Commerce advocates for more specificity with regard to the referral of projects to preliminary screening in section 124 of the MVRMA. None of the amendments to the MVRMA addresses the issues related to preliminary screening of applications. Too often, proponents are ordered to undertake environmental assessments regardless of the scale of projects.

We are aware of simple exploration drilling applications being referred to environmental assessment. When the process costs more than the project, proponents have no choice but to withdraw their applications. Such actions only drive investors out of the N.W.T. For a variety of reasons, we're already one of

Je crois que nous serons tous d'accord sur un point : il est difficile d'optimiser le transfert des pouvoirs en l'absence de lois et de règlements efficaces. Par conséquent, compte tenu du peu de temps dont nous disposons, nous nous concentrerons sur les cinq principaux points des modifications à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie qui, nous l'espérons, seront abordés par le gouvernement fédéral.

La Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest préconise l'établissement de critères clairs pour définir les projets susceptibles d'être la cause de préoccupations du public et recommande que cette définition soit confiée au régulateur des Territoires du Nord-Ouest plutôt qu'à Ottawa.

Plus précisément, il faut établir des critères réglementaires pour l'interprétation élargie de ce qui peut être « une cause de préoccupations pour le public » à l'article 125 de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Il n'existe pas de critères clairs pour déterminer en quoi consistent les « préoccupations pour le public », ce qui laisse au régulateur une obligation illimitée d'accepter de telles interventions, sans examiner leur bien-fondé.

On a le sentiment que le ministère des Affaires autochtones et du Nord Canada n'est pas habilité à modifier l'article 125, car cela risquerait de porter atteinte aux accords sur les revendications territoriales. Nous croyons qu'il est possible de le modifier sans contrevenir à ces accords, et de le faire d'une façon qui permettrait de mieux harmoniser la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie avec ces derniers.

Le point crucial ici est l'établissement de critères pour définir les projets susceptibles d'être la cause de préoccupations pour le public, ou de seuils qui limiteraient les interventions à celles qui sont bien fondées.

Nous croyons — et c'est là un élément tout aussi important — que la décision concernant la définition d'un projet susceptible d'être une cause de préoccupations pour le public devrait continuer à relever du régulateur territorial, qui filtrerait les interventions au regard des nouveaux critères. La Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest préconise une plus grande spécificité en ce qui a trait au renvoi de projets à un examen préalable aux termes de l'article 124 de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Aucune des modifications à cette loi ne traite des questions liées à l'examen préalable des demandes. Trop souvent, il est ordonné aux promoteurs d'entreprendre des évaluations environnementales, quelle que soit la portée des projets.

Nous savons que de simples demandes relatives au forage exploratoire sont renvoyées à des fins d'évaluation environnementale. Lorsque ce processus est plus coûteux que le projet lui-même, les promoteurs n'ont pas d'autre choix que de retirer leur demande. De telles mesures ont pour seul effet de faire

the most costly jurisdictions in the country in which to undertake exploration and project development. It makes no sense to burden resource investors with process costs that are unwarranted.

To be clear, we are not advocating for elimination of the environmental assessment process. We are advocating for a more reasonable definition of project referral to an EA, perhaps based on the scale of projects.

The N.W.T. Chamber of Commerce advocates for environmental assessment, environmental impact review decision-making caps of not more than one year for simple applications including brown fields projects and not more than two years for green fields projects.

We are aware of projects taking far too long to get to approval. The De Beers Gahcho Kué project took seven years to receive approval. In fairness, the proponent slowed the application process during the global recession of 2008.

However, the uncertainty related to regulatory decisions in the N.W.T. is one of the major concerns of mining and oil and gas executives around the world. Capital goes where it can grow, so investors move on to other jurisdictions that provide greater certainty. We're fortunate that De Beers is committed to northern projects and is very well capitalized. Other investors would not take the chance on a regulatory process that has no defined decision-making caps.

The duration of cost of the decision-making process affects every applicant, including the Crown. It took more than two years for the Northwest Territories Power Corporation to receive a water licence renewal for the Taltson Power Plant. The plant has been operating since 1965. The corporation filed for a 15-year licence renewal, which is standard. The facilities were not being altered. Stream flows were not being altered. Yet the Crown corporation was subjected to a costly two-year process, a cost that ratepayers had to pick up.

The current legislation and regulations need to be tightened up so that common sense may prevail. In our view that begins with decision-making caps. The Yukon Territory provides applicants and investors with decision-making certainty through the Yukon environmental and socio-economic board. The N.W.T. must absolutely provide the same degree of certainty.

The N.W.T. Chamber of Commerce supports the creation of a single regulatory board for the entire N.W.T. We realize this is a point of contention. However, in our view, federal legislation enables the government to create a single board with overarching authority. Notwithstanding that local boards have some merit, we

fuir les investisseurs. Pour diverses raisons, nous avons déjà l'une des administrations les plus coûteuses du pays au sein de laquelle entreprendre des activités d'exploration et le développement de projets. Il ne fait aucun sens d'imposer des coûts de processus injustifiés aux investisseurs dans les ressources.

Évidemment, nous ne préconisons pas l'élimination du processus d'évaluation environnementale. Nous prônons une définition plus raisonnable aux fins du renvoi de projets à un examen préalable, définition qui pourrait être fondée sur la portée des projets.

La Chambre de commerce des T.N.-O. préconise, pour l'évaluation environnementale, pour la prise de décisions en matière d'examen des répercussions environnementales, l'établissement de délais plafonnés d'un maximum d'un an pour les demandes simples, y compris les projets de revitalisation de friches industrielles, et d'un maximum de deux ans pour les nouveaux projets.

Nous savons que l'approbation de certains projets prend trop de temps. Il a fallu sept ans pour que le projet Gahcho Kué de De Beers soit approuvé. En toute justice, le promoteur a retardé le processus de demande durant la récession mondiale de 2008.

Cependant, l'incertitude entourant les décisions réglementaires dans les T.N.-O. est l'une des principales préoccupations des cadres des entreprises minières, pétrolières et gazières partout dans le monde. Les capitaux sont investis là où ils peuvent croître; par conséquent, les investisseurs vont ailleurs, là où on leur offre une plus grande certitude. Heureusement, la société De Beers s'est engagée à réaliser des projets dans le Nord et elle dispose d'un bon capital. D'autres investisseurs ne tenteraient pas leur chance avec un processus réglementaire qui n'a pas de délais de prise de décisions plafonnés définis.

La durée et le coût des processus décisionnels touchent tous les demandeurs, y compris la Couronne. Il a fallu plus de deux ans avant que la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest obtienne un renouvellement de permis d'utilisation des eaux pour la centrale électrique de Taltson. L'usine est en exploitation depuis 1965. La société a déposé une demande de renouvellement de permis de 15 ans, ce qui est la norme. Les installations n'étaient pas modifiées. Les débits d'eau ne changeaient pas. Pourtant, la société a été assujettie à un processus coûteux qui a duré deux ans, et les contribuables ont dû en absorber le coût.

La loi et les règlements actuels doivent être resserrés pour que le bon sens l'emporte. À notre avis, cela commence par des délais plafonnés pour la prise de décisions. Au Yukon, les demandeurs et les investisseurs peuvent compter sur des délais de prise de décisions fermes grâce à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon. Les T.N.-O. doivent absolument offrir le même degré de certitude.

La Chambre de commerce des T.N.-O. appuie la création d'un office de réglementation unique pour l'ensemble des T.N.-O. C'est un sujet de discord, et nous en sommes conscients. Toutefois, à notre avis, la loi fédérale permet au gouvernement de créer un office unique jouissant d'une autorité suprême. Même si les offices

don't believe that the volume of applications in the N.W.T. warrants multiple boards. Smaller boards don't have the capacity to review complex applications. A single board would afford appropriate resources.

When powers were devolved to the Yukon, the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Board was created as the central decision-making body for the territory. YESAB retained a local presence by establishing six designated regional offices which act as entry points for applicants. The same could happen in the N.W.T. where regional boards exist today. In that manner, a local presence and community ties are maintained while reviews take place in a central organization with a technical capacity to manage them efficiently.

The N.W.T. Chamber of Commerce advocates for a single-window application process for the N.W.T. resource exploration and development projects — one-stop window for land and water use permits as well as licences.

When powers were devolved to the Yukon, the right to issue mining licences remained with the federal government. In discussions with industry in the Yukon it appears that was an oversight. We have the opportunity here to ensure that the authority to issue licences resides in the N.W.T. We're advocating for a single application window. In simple terms, when an application arrives for a resource exploration or development project, it triggers the system to address all aspects of the application concurrently including all related federal and territorial authorities.

This model is employed elsewhere in Canada. It creates vast efficiencies relative to the current system where federal and territorial authorities work in a disintegrated fashion, which leads to inconsistencies and regulatory duplication.

In the past 30 years, the transfer of responsibilities to the Government of the Northwest Territories has taken place for several programs and services, including the delivery of health care, social services, education, administration of airports and forestry management.

In our view, Bill C-15 is the next logical and biggest single step forward in the devolution of powers to our territorial government in history.

We are a resource-based economy. Managing our resources effectively and creating a healthy investment climate will support a strong local and national economy and provide significant benefits to all communities and to all residents. Bill C-15 is a new beginning for the Northwest Territories.

locaux ont une certaine utilité, nous ne croyons pas que le volume de demandes présentées dans les T.N.-O. justifie l'existence de multiples offices. Les petits offices n'ont pas la capacité d'examiner des demandes complexes. Un office unique disposerait des ressources appropriées.

Au moment du transfert des responsabilités au Yukon, on a créé l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon à titre d'organisme décisionnel central pour le territoire. L'office est présent à l'échelle locale grâce à six bureaux régionaux désignés qui servent de points d'entrée pour les demandeurs. On pourrait faire de même dans les T.N.-O., là où se trouvent en ce moment des offices régionaux. Les examens auraient lieu au sein d'un organisme central possédant la capacité technique de les gérer efficacement, mais la présence locale et les liens avec les collectivités demeuraient.

La Chambre de commerce des T.N.-O. prône l'établissement d'un guichet unique pour le traitement des demandes visant des projets d'exploration et de mise en valeur des ressources des T.N.-O., qu'il s'agisse de permis d'utilisation des terres ou des eaux, ou encore de licences.

Au moment du transfert des responsabilités au Yukon, le gouvernement fédéral a conservé le droit d'accorder des permis d'exploitation minière. Il semble qu'on ait oublié d'aborder cette question lors des discussions tenues avec l'industrie au Yukon. Nous avons l'occasion de nous assurer que le pouvoir de délivrer des permis relève de l'administration des T.N.-O. Nous préconisons l'établissement d'un guichet unique pour le traitement des demandes. En termes simples, lorsqu'une demande est présentée en vue de l'exploration de ressources ou d'un projet de mise en valeur, elle enclenche le système de traitement de tous les aspects de la demande simultanément, y compris tous les pouvoirs fédéraux et territoriaux connexes.

Ce modèle est utilisé ailleurs au Canada. Il crée des gains d'efficacité considérables par comparaison au système actuel, dans le cadre duquel les autorités fédérales et territoriales travaillent d'une façon fragmentée, ce qui cause des incohérences et des chevauchements sur le plan de la réglementation.

Au cours des 30 dernières années, on a transféré au gouvernement des T.N.-O. la responsabilité de plusieurs programmes et services, notamment la prestation des soins de santé et des services sociaux, l'éducation, l'administration des aéroports et la gestion des forêts.

À notre avis, le projet de loi C-15 s'impose logiquement comme la prochaine grande étape de l'histoire à franchir sur le plan du transfert des responsabilités à notre gouvernement territorial.

Notre économie est axée sur les ressources. La gestion efficace de nos ressources et la création d'un climat d'investissement sain renforceront les économies locale et nationale et offriront des avantages importants à toutes les collectivités et à tous les résidents. Le projet de loi C-15 est un nouveau départ pour les T.N.-O.

That concludes on our remarks. Again, thank you for the opportunity.

The Chair: Thank you very much, Mr. Stanzell. We have actually made connection with our video conference.

For the next presentation, we have present with us Ms. Vida Ramin, Director, Lands and Regulations, Prospectors and Developers Association of Canada. And by video conference from the Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines, we have Mr. Tom Hoefler, Executive Director in Yellowknife, and Mr. Mike Hardin, Legal Counsel in Vancouver.

I leave it with you, Ms. Ramin and Mr. Hoefler; I don't know who is going to start first. Mr. Hoefler, the floor is yours. We are very happy you are there.

Tom Hoefler, Executive Director, Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines: Me, too. Thank you very much, Mr. Chair and senators. It is a pleasure to be here today, albeit by teleconference for two of us. We thank you for that indulgence. It's a pleasure to see our two Northern senators again, and I trust I will see them again in the ongoing discussion.

I'm the executive director of the N.W.T. and Nunavut Chamber of Mines. I'm joined today by my associate, Vida Ramin, from our national organization sister organization, the Prospectors and Developers Association of Canada. Both industry associations are the leading advocates for exploration and mining in the territories and in Canada. Our review of Bill C-15 was also done in collaboration with the Mining Association of Canada, who I believe has already spoken to the committee. Thank you for allowing us to combine our presentations today, which we felt could reduce duplication.

We are also joined today from Vancouver by our legal counsel, Michael Hardin, who has helped us with our submissions and has a wealth of northern regulatory knowledge, having worked with us for more than 20 years.

We submitted to the committee a detailed brief and also a slide deck. My colleague Ms. Ramin and I will take you quickly through the deck. All three of us will then be pleased to take your questions.

Before we speak to the deck, let me start with some general comments. Bill C-15 is a huge milestone for us in the North. Many of us northerners like to believe we are ready to strike out on our own. We have many tools and opportunities before us and we are ready to take control. Our industry interest, too, supports devolution and, therefore, we will not speak to those aspects of Bill C-15. Our industry's interest in Bill C-15 lies specifically in the regulatory improvements proposed to the Mackenzie Valley Resource Management Act, and we will focus our comments on that act.

Cela conclut notre exposé. Encore une fois, je vous remercie de nous avoir donné l'occasion de faire valoir notre position.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Stanzell. Nous avons établi la connexion pour la vidéoconférence.

La directrice de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs du Canada, Mme Vida Ramin, est avec nous et fera le prochain exposé. Nous avons, par vidéoconférence, deux représentants de la Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest : le directeur exécutif, M. Tom Hoefler, à Yellowknife, et le conseiller juridique, M. Mike Hardin, à Vancouver.

Madame Ramin, monsieur Hoefler, je vous cède la parole; je ne sais pas qui ira en premier. Monsieur Hoefler, vous avez la parole. Nous sommes très heureux de vous entendre.

Tom Hoefler, directeur exécutif, Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest : Je suis heureux d'être ici. Merci beaucoup, monsieur le président, madame et messieurs les sénateurs. Je suis heureux de participer à la séance par téléconférence. Mon collègue et moi vous remercions de votre indulgence. Nous sommes heureux de revoir les deux sénateurs représentant les régions du Nord, et je suis certain que nous aurons l'occasion de discuter avec eux.

Je suis directeur exécutif de la Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest. Ma collègue, Vida Ramin, de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs du Canada, notre organisation sœur nationale, se joint à moi. Nos deux associations industrielles sont les principaux défenseurs de l'exploration et de l'exploitation minière dans les territoires et au Canada. Nous avons aussi examiné le projet de loi C-15 en collaboration avec l'Association minière du Canada, qui a déjà témoigné devant le comité, je crois. Je vous remercie de nous permettre de regrouper nos exposés, ce qui nous évitera de nous répéter.

Notre conseiller juridique, Michael Hardin, se joint également à nous à partir de Vancouver. Il nous a aidés à préparer nos exposés et connaît très bien la réglementation dans le Nord, puisqu'il travaille avec nous depuis plus de 20 ans.

Nous vous avons fait parvenir un document détaillé, de même que des diapositives. Mme Ramin et moi parcourrons rapidement les diapositives une à une. C'est avec plaisir que nous répondrons ensuite tous les trois à vos questions.

Avant de présenter les diapositives, j'aimerais faire quelques commentaires généraux. Le projet de loi C-15 représente un jalon décisif pour nous dans le Nord. Dans le Nord, nous sommes nombreux à croire que nous sommes prêts à prendre les rênes. Nous sommes bien outillés et de nombreuses possibilités s'offrent à nous. Notre industrie appuie aussi le transfert des responsabilités; nous n'aborderons donc pas ces éléments du projet de loi C-15. Notre industrie s'intéresse particulièrement aux améliorations réglementaires proposées à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie; nos commentaires se concentreront donc sur cette loi.

From the highest altitude viewpoint, the proposed amendments to the MVRMA will be a good thing for the N.W.T. Since it is the key piece of the legislation that governs our minerals industry, the positive changes are welcome.

We would like to thank the minister of AANDC and his staff for their consultations with us and for their very detailed response to the concerns and suggestions we have raised. Although we did not get everything that we were hoping for in Bill C-15, we are thankful for the improvements being proposed. We also wish to acknowledge the minister for his assurances that we will continue to be involved in the ongoing processes to improve the MVRMA, including the development of new regulations.

Let me now turn to our deck. The first few slides speak to the tremendous value created by our industry. Over the past 80 years of mining history, we have produced some \$60 billion in mineral wealth in the N.W.T. The value of mining in the N.W.T. continues to be significant today. Slide 5 shows that our four mines generate well over \$1 billion annually and on several occasions have generated more than \$2 billion in annual production value. You will also see that the value of the mineral production in the N.W.T. is many times greater than the value in Nunavut and the Yukon.

In fact, the N.W.T. is now a globally significant mining jurisdiction and the data on slide 6 show that we are the third most valuable producer of diamonds in the world today.

Our mines translate that tremendous value of production into significant benefits to northern and Aboriginal residents and businesses, as shown on slide 7. This has been a real game changer for the N.W.T. and today we have unprecedented levels of Aboriginal employment and Aboriginal business activity — in fact, some of the highest in the country. Given all of these benefits, slide 8 shows that the minerals industry is the largest private sector contributor to the N.W.T.'s gross domestic product.

The unfortunate reality of the mining industry is that even the most productive mines don't last forever.

As you will see in slide 9, we have been very fortunate to have a healthy, 20-year mine life for each of our three diamond mines — Ekati, Diavik and Snap Lake — and although the expected mine life for the tungsten mine is less, we hope that additional ore will be found.

You will see that our first diamond mine, Ekati, is currently scheduled to close in about 2019, unless the mine is granted the permits and licences needed to develop additional deposits. Just such a proposal is the subject of a recently launched environmental assessment.

If Ekati closes as projected in 2019, it will bring a loss of 1,500 jobs and be a significant hit to the N.W.T. economy.

D'un point de vue général, les modifications proposées à la LGRVM auront une incidence positive sur les T.N.-O. Comme il s'agit de l'élément principal de la loi qui régit notre industrie minière, les changements positifs sont les bienvenus.

Nous tenons à remercier le ministre d'AANDC et son personnel de nous avoir consultés et d'avoir répondu de manière très détaillée à nos préoccupations et à nos suggestions. Bien que le projet de loi C-15 ne contienne pas tous les éléments que nous aurions souhaité y voir, nous sommes reconnaissants des améliorations proposées. Nous voulons également remercier le ministre de nous avoir assurés que nous continuerons à participer au processus d'amélioration de la LGRVM, y compris à l'élaboration de nouveaux règlements.

Je passe maintenant aux diapositives. Les premières démontrent la valeur considérable que crée notre industrie. En 80 ans d'exploitation minière, nous avons généré quelque 60 milliards de dollars dans les T.N.-O. La valeur de l'exploitation minière dans les T.N.-O. est toujours importante aujourd'hui. La diapositive 5 montre que nos quatre mines génèrent plus de 1 milliard de dollars par année et ont à plusieurs reprises généré plus de 2 milliards de dollars en valeur de production annuelle. Vous remarquerez également que la valeur de la production minière est beaucoup plus importante dans les T.N.-O. qu'au Nunavut et au Yukon.

En fait, les T.N.-O. sont aujourd'hui un important producteur minier dans le monde, et les données de la diapositive 6 montrent que nous sommes le troisième producteur de diamants dans le monde quant à la valeur de production.

Comme le montre la diapositive 7, nos mines traduisent cette grande valeur de production en avantages importants pour les habitants et les entreprises autochtones et non autochtones du Nord, ce qui a vraiment changé la donne dans les T.N.-O. : aujourd'hui, les taux d'emploi et d'activité commerciale des Autochtones ont atteint des sommets; ils figurent en fait parmi les plus hauts taux au pays. En raison de tous ces avantages, l'industrie minière représente le secteur qui contribue le plus au produit intérieur brut des T.N.-O., comme le montre la diapositive 8.

Malheureusement, même les mines les plus productives ont une durée de vie limitée; c'est la triste réalité de notre industrie.

Comme vous le verrez à la diapositive 9, nous avons eu de la veine : nos trois mines de diamants — Ekati, Diavik et Snap Lake — ont toutes une durée de vie saine de 20 ans. Bien que la mine de tungstène ait une durée de vie prévue inférieure aux autres, nous espérons y trouver plus de minerai.

Nous prévoyons cesser l'exploitation de notre première mine de diamants, la mine Ekati, en 2019, à moins d'obtenir les permis et les licences nécessaires pour exploiter de nouveaux gisements. Cette proposition fait l'objet d'une évaluation environnementale récemment entamée.

La fermeture de cette mine en 2019 entraînerait la perte de 1 500 emplois et nuirait grandement à l'économie des T.N.-O.

To summarize, now that we have successfully established strong levels of mining benefits, it is critically important for the future of the N.W.T. that we find ways to sustain them. If we are to maintain the mining cycle outlined in slide 10, we need to be attracting ongoing and significant investment in mineral exploration. This is where our current situation becomes worrisome.

If you turn to slide 11, you will see that N.W.T. exploration investment is lagging far behind the levels of exploration spending that our neighbouring jurisdictions, Nunavut and Yukon, have attracted, especially over the past 10 years. I draw your attention to the N.W.T. in blue. Note that exploration spending is weak and has essentially flatlined for many years. Over the same time period, Nunavut and the Yukon have been very successful in attracting investment.

Since the N.W.T.'s mineral potential is at least equal to that of our neighbours, the data reveals that something is structurally wrong in the N.W.T. Explorers tell us it is a lack of investment certainty created in no small part by the current regulatory environment and the MVRMA.

Let me emphasize why we are so worried in the next slide. The chart on slide 12 clearly reveals a steady decline in the competitive position of the N.W.T. and our loss of Canadian market share. Action is needed to turn this around.

Let me now hand the microphone over to my colleague, who will speak to the remaining slides.

Vida Ramin, Director, Lands and Regulations, Prospectors and Developers Association of Canada: The search for economic mineral deposits is already a risky proposition. Studies show that only one in 1,000 grassroots exploration projects will result in an economic deposit. Fewer still will become mines. All other things being equal, the odds are stacked against mineral explorers, irrespective of where they choose to invest.

In the Northwest Territories, there exist a number of site-specific challenges summarized on this slide that hinder the overall attractiveness of the investment climate. When faced with these additional barriers, mineral explorers will choose to invest their scarce dollars outside of the Northwest Territories.

The remainder of our presentation will focus on the ability of Bill C-15 to address industry concerns related to the existing regulatory regime, which serves as a significant deterrent to investment in the Northwest Territories.

En résumé, comme les mines entraînent d'importants avantages dans les T.N.-O., nous devons à tout prix trouver des façons de les préserver; c'est très important pour l'avenir du territoire. Pour maintenir le cycle minier présenté à la diapositive 10, nous devons attirer des investissements importants et continus dans le domaine de l'exploration minière. C'est là où notre situation devient préoccupante.

À la diapositive 11, vous verrez que les investissements en matière d'exploration sont beaucoup moins importants dans les T.N.-O. que chez nos voisins, le Nunavut et le Yukon, en particulier depuis 10 ans. J'aimerais attirer votre attention sur les dépenses d'exploration des T.N.-O., désignées en bleu dans la diapositive. Vous remarquerez qu'elles sont faibles et qu'elles n'ont pas bougé depuis des années. Au cours de la même période, le Nunavut et le Yukon ont très bien réussi à attirer des investissements.

Étant donné que le potentiel minier des T.N.-O. est au moins égal à celui de nos voisins, les données démontrent que la structure des T.N.-O. présente des lacunes. Les explorateurs nous disent que le manque d'investissements est en grande partie attribuable au cadre réglementaire et à la LGRVM.

Vous verrez, dans la prochaine diapositive, ce qui nous inquiète. Le diagramme à la diapositive 12 montre clairement un déclin constant de la position concurrentielle des T.N.-O. et la perte de notre part du marché canadien. Il faut agir pour renverser la vapeur.

Je laisse maintenant la parole à ma collègue, qui commentera les autres diapositives.

Vida Ramin, directrice, Biens-fonds et réglementation, Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs : La recherche de nouveaux gisements miniers rentables est une activité risquée. Les études montrent que seulement un projet d'exploration primaire sur 1 000 débouche sur un gisement rentable. Le nombre de projets qui donnent lieu à la création d'une mine est encore plus faible. Toutes choses étant égales par ailleurs, les chances sont minces pour les explorateurs miniers, sans égard au lieu d'investissement.

La diapositive suivante résume les nombreux défis propres aux sites dans les Territoires du Nord-Ouest qui minent le pouvoir d'attraction du climat d'investissement. S'ils sont confrontés à ces obstacles supplémentaires, les explorateurs miniers choisiront d'investir leurs rares fonds à l'extérieur des Territoires du Nord-Ouest.

Le reste de notre exposé se centrera sur la capacité du projet de loi C-15 de répondre aux préoccupations de l'industrie relatives au régime réglementaire en place, qui freine grandement les investissements dans les Territoires du Nord-Ouest.

The mineral industry supports devolution. Devolution will make local control of land and resource management a reality and enhance the territorial government's ability to be more responsive to industry concerns, increasing the potential to unlock the Northwest Territories' significant mineral endowment.

In addition to giving legal effect to devolution, Bill C-15 proposes a number of encouraging amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act. They're expected to improve the overall enabling environment for mineral exploration and mine development by establishing a more simplified, streamlined, predictable and efficient regulatory regime. These encouraging amendments include the introduction of legislated time lines for environmental assessments and environmental impact reviews; expanded ministerial authority to issue policy directions; the introduction of development certificates and the ability to amend the same; and the consolidation of regional land and water boards.

With respect to board consolidation, the mineral industry is supportive of the overall concept. However, we would like to remind both AANDC and this committee that a simple act of structural reorientation does not necessarily result in increased effectiveness and efficiency.

Industry support of the consolidation concept is, therefore, contingent on a number of conditions: The consolidated board will need to maintain a strong regional presence; the new board will need to have the requisite financial, technical and administrative capacity to successfully undertake its expanded mandate; mechanisms will need to be established to ensure that positive working relationships between proponents and the regions are maintained; and the board chair is authorized to appoint a representative from the region that hosts the project under review.

We are encouraged that the minister has indicated that AANDC will take these factors into consideration and that a one-year period has been allocated to facilitate the implementation of this significant change.

The mineral industry offers its broad support for Bill C-15 but believes that further reforms are necessary to balance economic and environmental interests and to truly unlock the potential —

The Chair: Excuse me a moment. Can I get you to slow down just a little bit? Remember, this is being interpreted into French and actually written at the same time. You talk very quickly. If you could slow down, we would appreciate that.

Ms. Ramin: Sure. To start from slide 17, the mineral industry offers its broad support to Bill C-15 but believes that further reforms are necessary to balance economic and environmental interests and truly unlock the mineral potential of the Northwest Territories.

L'industrie minière appuie le transfert des responsabilités, qui permettra le contrôle local des terres et la gestion des ressources et renforcera la capacité du gouvernement territorial de mieux répondre aux préoccupations de l'industrie. Les ressources minérales des Territoires du Nord-Ouest pourront donc être mieux exploitées.

En plus de donner effet au transfert des responsabilités, le projet de loi C-15 propose un certain nombre de modifications encourageantes à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Les modifications devraient rendre l'environnement plus favorable à l'exploration minière et à la mise en valeur de mines grâce à l'établissement d'un régime de réglementation simplifié, rationalisé, prévisible et efficace. Parmi ces modifications encourageantes, nous avons l'établissement de délais prescrits par la loi pour la réalisation des évaluations environnementales et des examens des répercussions environnementales; des pouvoirs ministériels accrus en matière de directives; la mise en œuvre d'un régime de certificats et la capacité de les modifier; de même que la fusion des offices régionaux des terres et des eaux.

L'industrie minière appuie le concept général de la fusion des offices régionaux. Toutefois, nous tenons à rappeler à AANDC et au comité qu'une simple réorientation structurelle n'entraîne pas nécessairement un gain d'efficacité.

L'industrie est donc prête à appuyer le concept de la fusion à certaines conditions : l'office fusionné devra assurer une forte présence régionale; le nouvel office devra avoir la capacité financière, technique et administrative nécessaire pour remplir avec succès son mandat élargi; il faudra mettre en place des mécanismes qui garantiront des relations de travail positives entre les promoteurs et les régions; et le président de l'office devra avoir le pouvoir de nommer un représentant de la région qui accueille le projet à l'étude.

Le ministre a fait valoir qu'AANDC tiendrait compte de ces facteurs et qu'une période d'un an était prévue pour la mise en œuvre de ces changements importants, ce qui nous encourage.

L'industrie minière appuie pleinement le projet de loi C-15, mais est d'avis que d'autres réformes seront nécessaires pour atteindre un équilibre entre les intérêts économiques et les intérêts environnementaux et exploiter pleinement le potentiel...

Le président : Excusez-moi. Pourriez-vous parler un peu moins vite? Je vous rappelle que votre exposé est traduit simultanément et qu'il est également transcrit. Vous parlez très vite. Nous vous serions reconnaissants de ralentir le rythme.

Mme Ramin : Bien sûr. Reprenons à la diapositive 17. L'industrie minière appuie pleinement le projet de loi C-15, mais est d'avis que d'autres réformes seront nécessaires pour atteindre un équilibre entre les intérêts économiques et les intérêts environnementaux et exploiter pleinement le potentiel minier des Territoires du Nord-Ouest.

I will now spend some time discussing each of the issues outlined on this slide.

The practice of referring early-stage, grassroots exploration projects to a full environmental assessment after preliminary screening is unique to the Northwest Territories and puts it at a significant disadvantage when competing for exploration dollars with other jurisdictions.

Up until now, the Environmental Impact Review Board has conducted 61 environmental assessments. Of the 61 EA referrals, close to 90 per cent were projects in unsettled land claim regions, and almost half were for public concern alone. Twenty-four of the 26 public concern referrals pertained to grassroots and advanced mineral exploration programs as well as production initiatives.

The mineral industry believes a number of actions can be taken to ensure that only projects that truly require an environmental assessment are made subject to that process. This will lead to efficient permitting processes and will ensure that the expenditure of human and financial resources is proportional to the magnitude of potential impacts and the level of public concern.

As such, we suggest modifying the phrase “public concern” with the word “significant” by amending section 125 of the Mackenzie Valley Resource Management Act.

We also recommend consideration be given to establishing regulations that clearly identify reviewable and assessable activities. This type of regulation already exists under a number of environmental assessment regimes in Canada, including the B.C. Environmental Assessment Act, CEAA 2012 and the Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act.

Our last recommendation is the expeditious settlement of land claims in the Dehcho and Akaitcho regions. The EA regime cannot and should not serve as a vehicle to address all of the outstanding issues and concerns between First Nations in these regions and the federal and territorial governments, as is regrettably often the case at the present time.

Another industry concern is the absence of proportionality and balance during the review process. There appears to be little difference with respect to the way in which projects of differing nature, duration and intensity of impacts are assessed. Here, we believe that two solutions are possible.

J'examinerai maintenant chacun des problèmes énoncés dans la diapositive.

La pratique visant le renvoi des projets d'exploration primaire à une évaluation environnementale complète après un contrôle préliminaire est propre aux Territoires du Nord-Ouest, qui sont grandement désavantagés lorsqu'ils entrent en concurrence avec d'autres provinces, territoires ou pays pour attirer les investissements dans les activités d'exploration.

Jusqu'à maintenant, l'Office d'examen des répercussions environnementales a réalisé 61 évaluations environnementales. Près de 90 p. 100 des 61 renvois à une évaluation environnementale étaient des projets dans des régions visées par des revendications territoriales non réglées, et près de la moitié visaient uniquement des préoccupations pour le public. Parmi les 26 renvois associés aux préoccupations du public, 24 avaient trait à des programmes d'exploration minière primaire ou avancée, de même qu'à des initiatives de production.

L'industrie minière est d'avis que de nombreuses mesures peuvent garantir que seuls les projets qui nécessitent vraiment une évaluation environnementale sont soumis au processus. Ces mesures permettront d'améliorer les processus de délivrance des permis et de veiller à ce que les dépenses relatives aux ressources humaines et financières soient proportionnelles à l'ampleur des répercussions possibles et au degré de préoccupations du public.

Par conséquent, nous suggérons de modifier l'article 125 de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie en remplaçant l'expression « préoccupations pour le public » par « préoccupations importantes ».

Nous recommandons également qu'on envisage d'établir des règlements qui définissent clairement les activités devant faire l'objet d'un examen ou d'une évaluation. Des règlements de ce genre existent déjà en vertu d'un certain nombre de régimes canadiens d'évaluation environnementale, dont la Loi sur les évaluations environnementales de la Colombie-Britannique, la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale de 2012 et la Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon.

En dernier lieu, nous recommandons de régler rapidement les revendications territoriales dans les régions du Dehcho et de l'Akaiitcho. Le régime d'évaluation environnementale ne peut pas et ne devrait pas être utilisé pour régler tous les problèmes en suspens et toutes les préoccupations qui opposent les Premières Nations de ces régions aux gouvernements fédéral et territoriaux, comme c'est malheureusement souvent le cas en ce moment.

L'industrie est également préoccupée par l'absence de proportionnalité et d'équilibre observée au cours du processus d'examen. Les projets semblent être évalués avec la même rigueur, quelles que soient leur nature, leur durée et l'intensité de leurs répercussions. Ici, nous croyons qu'il y a deux façons possibles de résoudre ce problème.

The first is the inclusion of a clear statement within the MVRMA encouraging regulators to make assessment requirements and time frames proportional to the nature and intensity of potential impacts. Our other recommendation is the issuance of a policy direction, under the minister's expanded authority, which sets out matters to be considered during the environmental assessment process and requires that the level of rigour associated with environmental assessments be proportional to the proposed project's potential impacts.

The third concern that we would like to highlight is the potential for a four-year timeline for the approval or rejection of a development proposal in cases where an environmental impact review is required. This protracted review period may act as another important deterrent to exploration activity in the Northwest Territories.

We have reviewed the relevant provisions of the land claim agreements and the one court case that is directly on point. This review leads us to the conclusion that the MVRMA can and should be amended to ensure a more efficient and common-sense approach, especially given the important similarities between the two sequential processes.

In order to expedite the overall review process in cases where an EIR may be required, we recommend that the MVRMA be amended to allow the Mackenzie Valley Environmental Impact Review Board to order an EIR at any time during the EA process.

The need to clarify the scope of Aboriginal consultation and the division of labour among the proponent, the Crown and the Mackenzie Valley boards has been front and centre in our past submissions to the federal government. The proposed regulation-making authority is a step in the right direction.

However, based on discussions with AANDC in October 2013, these regulations will likely not be in force for at least another two years after Bill C-15 becomes law. This means that ambiguity and uncertainty around Aboriginal consultation will continue to deter mineral investment in the Northwest Territories until the proposed regulations take effect. We recommend that in the meantime the minister issue a policy direction clarifying the division of labour among the project proponent, the Crown and the Mackenzie Valley boards.

With respect to proposed cost-recovery regulations, the exploration and mining sector appreciates the need for a user-pay approach for government services. We would, however,

La première façon consiste à intégrer dans la LGRVM un énoncé encourageant clairement les responsables de réglementation à faire en sorte que les exigences et les délais relatifs aux évaluations soient proportionnels à la nature et à l'intensité des répercussions potentielles d'un projet. De plus, nous recommandons qu'en vertu de ses pouvoirs élargis, le ministre donne des directives qui décrivent les questions à prendre en considération au cours du processus d'évaluation environnementale et qui exigent que la rigueur des évaluations environnementales soit proportionnelle aux répercussions possibles des projets proposés.

Le troisième sujet d'inquiétude que nous aimerions souligner est lié au fait qu'on pourrait mettre quatre ans à approuver ou à rejeter un projet de développement, lorsqu'un examen des répercussions environnementales est nécessaire. Cette longue période d'examen pourrait grandement contribuer à dissuader les entreprises d'entreprendre des activités d'exploration dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous avons examiné les dispositions pertinentes des accords sur les revendications territoriales et l'affaire qui porte directement sur cette question, ce qui nous a permis de conclure que la LGRVM peut être modifiée et devrait l'être pour garantir l'adoption d'une approche plus sensée et efficace, compte tenu en particulier des grandes similitudes qui existent entre les deux processus séquentiels.

Pour accélérer le processus global d'examen dans les situations où il peut être nécessaire de procéder à un examen des répercussions environnementales, nous recommandons de modifier la LGRVM afin d'autoriser l'Office d'examen des répercussions environnementales de la vallée du Mackenzie à ordonner un examen des répercussions environnementales en tout temps durant le processus d'évaluation environnementale.

La nécessité de clarifier l'obligation de consulter les Autochtones et la répartition de cette tâche entre les promoteurs, la Couronne et les offices de la vallée du Mackenzie est au cœur de nos anciens mémoires destinés au gouvernement fédéral. À cet égard, le pouvoir de réglementation proposé est un pas dans la bonne direction.

Toutefois, selon les discussions que nous avons eues avec AANDC en octobre 2013, ces règlements n'entreront probablement pas en vigueur avant qu'au moins deux années se soient écoulées après l'adoption du projet de loi C-15. Par conséquent, tant que les règlements proposés n'entreront pas en vigueur, l'ambiguïté et l'incertitude entourant l'obligation de consulter les Autochtones continueront de décourager les investissements dans l'industrie minière des Territoires du Nord-Ouest. Nous recommandons que, dans l'intervalle, le ministre publie des directives visant à préciser la division des tâches entre les promoteurs de projets, la Couronne et les offices de la vallée du Mackenzie.

En ce qui concerne les règlements proposés relativement au recouvrement des coûts, le secteur de l'exploration et de l'exploitation minière comprend la nécessité d'appliquer le

caution the government to take a measured approach to cost recovery in an already very costly jurisdiction in order to avoid having cost recovery become yet another barrier to investment in the Northwest Territories.

As such, we recommend that a careful cost-benefit analysis be undertaken before making a final decision to implement a cost-recovery regime. If this analysis shows that the adverse impacts outweigh the potential benefits, AANDC should consider not using this regulation-making authority or, alternatively, limit cost recovery to environmental impact reviews. This practice is already employed by the Canadian Environmental Assessment Agency under CEAA 2012.

We also urge government to involve industry early in regime design if a careful analysis shows that the benefits outweigh the potential adverse impacts. The Minister of AANDC has committed to industry consultations in this regard, which we appreciate and look forward to.

In summary, mining is the largest private sector contributor to the economy of the Northwest Territories. Mineral investment in the Northwest Territories has been declining steadily since 2001. The long-term sustainability of the minerals industry in the Northwest Territories depends on restoring investor confidence in the environmental assessment, permitting and licensing processes. As such, further regulatory reform is essential to stimulate much-needed exploration investment.

The mineral industry supports devolution and is encouraged by the proposed amendments to the MVRMA. The proposed amendments, however, do not go far enough and do not address some key industry concerns. We seek the committee's support for additional changes that are needed to ensure the mineral industry will continue to foster the sustainable development of the Northwest Territories' significant mineral potential for the benefit of Northerners, in particular, and that of Canadians, generally.

Thank you.

The Chair: Well, thank you, Ms. Ramin and Mr. Hoefler, for those presentations.

We will now go to questions, and I will begin with the deputy chair.

Senator Mitchell: That was very interesting. My first question is to Mr. Stanzell. You mentioned the pivotal role and the concern you have about the definition of "public concern" —

principe de l'utilisateur-payeur à l'égard des services gouvernementaux. Toutefois, pour éviter que le recouvrement des coûts devienne une barrière de plus aux investissements dans les Territoires du Nord-Ouest, nous recommandons que le gouvernement adopte, dans cette région déjà très coûteuse, une approche de recouvrement des coûts mesurée.

Donc, avant de prendre une décision définitive concernant la mise en œuvre d'un régime de recouvrement des coûts, nous recommandons qu'une analyse minutieuse des coûts et des avantages soit entreprise. Si cette analyse démontre que les effets négatifs l'emportent sur les avantages potentiels, AANDC devrait envisager de ne pas exercer ce pouvoir de réglementation ou, encore, se contenter de recouvrer les coûts des examens des répercussions environnementales. L'Agence canadienne d'évaluation environnementale se livre déjà à cette pratique, en vertu de la LCEE de 2012.

Si une analyse minutieuse démontre que les avantages l'emportent sur les effets négatifs potentiels, nous prions aussi le gouvernement de ne pas tarder à faire participer l'industrie à la conception du régime. À cet égard, le ministre des Affaires autochtones et du Développement du Nord s'est engagé à mener des consultations auprès de l'industrie, consultations dont nous vous sommes reconnaissants et auxquelles nous sommes impatients de participer.

En résumé, le secteur minier est l'industrie du secteur privé qui contribue le plus à l'économie des Territoires du Nord-Ouest. Les investissements dans l'industrie minière des Territoires du Nord-Ouest reculent progressivement depuis 2001. Pour assurer la durabilité à long terme de cette industrie, il faut rétablir la confiance des investisseurs dans les processus d'évaluation environnementale et d'octroi de permis et de licences. En conséquence, il est essentiel de poursuivre la réforme de la réglementation pour stimuler les investissements dans l'exploration minière qui sont grandement nécessaires.

L'industrie minière appuie la dévolution et est encouragée par les amendements qu'on propose d'apporter à la LGRVM. Toutefois, les amendements proposés ne vont pas assez loin et n'apaisent pas quelques-unes des principales inquiétudes de l'industrie. Nous sollicitons l'appui du comité afin que soient apportés d'autres changements requis pour veiller à ce que l'industrie minière continue de favoriser le développement durable de l'important potentiel minéral des Territoires du Nord-Ouest, et ce, au profit des Canadiens, en général, et des gens du Nord, en particulier.

Merci.

Le président : Eh bien, je vous remercie, madame Ramin et monsieur Hoefler, de vos exposés.

Nous allons maintenant passer aux questions, et je commencerai par le vice-président.

Le sénateur Mitchell : Ces témoignages étaient très intéressants. J'adresse ma première question à M. Stanzell. Vous avez mentionné le rôle crucial que joue l'expression « préoccupations

we've heard that a couple times. I'm not a lawyer; I don't know whether you are. But could you give us some idea about your organization's thinking about how you would define "public concern" — what criteria — or has any progress been made anywhere on that?

Mr. Stanzell: Senator, we could come up with examples of preliminary work on a project that has been slowed or hampered by undue process. If a resource development company looking to invest in our territory is feeling that the process is greater than the preliminary work on their project, they're going to look elsewhere.

Investment in resource projects is competitive. If it's easier to work somewhere else, or if it's clearer or more certain what the process is somewhere else, then that's where their money is going to go; that's where their investment will go.

Senator Mitchell: My next question is to the Prospectors and Developers Association of Canada. This is going to sound more aggressive than I mean it to be, but one could argue that there's kind of an inherent contradiction in your position on the process and the process changes. On the one hand, you have four clearly successful operations up there and they have been through the process, so one would argue that it didn't impede those projects. What is it about your experience in the development of those mining projects that somehow has led you to the conclusion that we need the changes that are being contemplated with respect to greater authority in the minister's role, or a superboard instead of regional boards?

I would like to say that I was aware of your point about the need for, perhaps, sub-regional boards at least.

Ms. Ramin: My experience in the Northwest Territories is kind of limited, but in terms of the projects that already exist — we don't know how many didn't end up occurring. All we can see is the current state, and those four mines are there.

What we know, and what I've heard from our industry members as well as members from the Chamber of Mines is that quite a few companies are walking away from the Northwest Territories right now because of the complexity, the inefficiency and the costly nature of navigating the regulatory regime.

So although we appreciate and can see that there are four existing mines, and they have navigated the regulatory process historically, we don't really know how many more could have navigated that process and how many more mines could have been there.

pour le public » et les inquiétudes que vous avez à propos de sa définition — nous avons entendu cette observation à quelques reprises. Je ne suis pas avocat, et j'ignore si vous l'êtes, mais pourriez-vous nous donner une idée de ce que pense votre organisation à propos de la façon dont vous définiriez l'expression « préoccupations pour le public » — des critères qui s'appliquent? Des progrès ont-ils été réalisés à cet égard, où que ce soit?

M. Stanzell : Sénateur, nous pourrions vous trouver des exemples de travail préliminaire, exécuté dans le cadre d'un projet, qui a été ralenti ou entravé par des formalités inutiles. Si une entreprise d'exploitation des ressources, qui cherche à investir dans notre territoire, a l'impression que le processus est plus long que les travaux préliminaires qu'elle doit mener dans le cadre du projet, elle ira chercher ailleurs.

L'investissement dans des projets de mise en valeur des ressources est compétitif. S'il est plus facile de travailler ailleurs ou si le processus est plus clair et certain à un autre endroit, l'argent ira à cet autre endroit; c'est là que l'argent sera investi.

Le sénateur Mitchell : Ma prochaine question s'adresse à la représentante de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Mes propos vont vous sembler plus combatifs que je ne le souhaite, mais on pourrait faire valoir que votre position à propos du processus et des changements à y apporter est en quelque sorte contradictoire. D'une part, il est clair que vos membres dirigent avec succès quatre exploitations là-bas et ont franchi les diverses étapes du processus. Par conséquent, on pourrait soutenir que le processus n'a pas entravé leurs activités. Quelle expérience acquise au cours du déroulement de ces projets miniers vous a amené à conclure que nous devons apporter les changements qui sont envisagés relativement à l'octroi de pouvoirs supplémentaires au ministre ou au recours à un superoffice plutôt qu'à des offices régionaux?

J'aimerais dire que j'étais au courant de votre argument à propos de la nécessité d'avoir peut-être, au minimum, des offices sous-régionaux.

Mme Ramin : Mon expérience dans les Territoires du Nord-Ouest est un peu limitée, mais, en dépit des projets déjà en cours, nous ignorons combien d'autres ne se sont pas concrétisés. Nous ne pouvons que constater la situation actuelle et la présence des quatre mines.

Ce que nous savons et ce que nous ont dit nos membres industriels ainsi que les membres de la Chambre des mines, c'est qu'en ce moment, bon nombre d'entreprises abandonnent l'idée de s'établir dans les Territoires du Nord-Ouest en raison de la complexité et de l'inefficacité du régime de réglementation, ainsi que des coûts élevés que son respect occasionne.

Par conséquent, même si nous comprenons et constatons que quatre mines existent là-bas et que, dans le passé, les étapes du processus de réglementation ont été franchies, nous ne savons pas vraiment combien d'entreprises supplémentaires auraient pu les franchir et combien de mines supplémentaires auraient pu être établies.

Mr. Hoefer and perhaps Mr. Hardin have a lot more experience, and they can speak to the existing mines, but I also believe that the regulatory regime has evolved; it was quite different initially in the 1970s and 1980s. I think Mr. Hardin can speak to that.

Mr. Hoefer: I will quickly speak first. You should know the Ekati Mine went through the old Environmental Assessment and Review Process guidelines or perhaps FEARO guidelines, which predate the MVRMA and all the other processes. It went through the CEAA process.

The Gahcho Kué project is the only one that went through the MVRMA process. As Ms. Ramin alluded to, it was one that started back in 2006 and actually resulted in a court case on trying to determine clarity around EAs and EIRs, so it started to spell out some challenges within the MVRMA.

Mr. Hardin may want to add to that.

Mike Hardin, Legal Counsel, Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines: I don't have much to add beyond what Mr. Hoefer and Ms. Ramin have said, except to point out that, as Mr. Hoefer emphasized, at least two of the existing projects that delivered considerable economic benefits to the N.W.T were, in fact, regulated and approved to the pre-existing regimes: the Environmental Assessment and Review Process Guidelines Order in the case of Ekati and Diavik was under a comprehensive study under the CEAA.

It is an apples-to-oranges comparison if we try to distinguish between projects that might be in place right now and those that were developed on a historical basis.

Senator Frum: You made it clear that the board of commerce supports a single board, and you acknowledged a point of contention. To illuminate for the people who feel the elimination of the regional boards is problematic, is there anything in Bill C-15 as it is written now that you think can alleviate their concerns, as you see them?

Mr. Stanzell: It is always tough to take something away from somebody. It can be a very emotional issue for people. The key is to kind of strip away the emotion and look at it objectively.

There is room for regional representation on the board. We think that's positive — absolutely positive. The regional flavour should be maintained and it can be maintained.

We're also advocating for a physical presence in the regions — offices where the applicants can file the applications and apply the process that the new board needs to apply.

M. Hoefer et peut-être aussi M. Hardin ont beaucoup plus d'expérience que moi dans cette région, et ils sont en mesure de parler des mines déjà établies. Cependant, je crois également que le régime de réglementation a évolué; il était très différent à l'origine, soit dans les années 1970 et 1980. Je pense que M. Hardin peut en parler.

M. Hoefer : Je parlerai brièvement en premier. Sachez que, pour établir la mine Ekati Mine, les lignes directrices de l'ancien Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement ont été suivies, ou peut-être les lignes directrices du BFEEE. Ces lignes directrices sont antérieures à la LGRVM et à tous les autres processus. Les étapes du processus de l'ACEE ont été franchies.

Le projet Gahcho Kué est le seul à avoir franchi les étapes du processus de la LGRVM. Comme Mme Ramin l'a mentionné, ce projet est l'un de ceux qui ont débuté en 2006, et il a abouti à un procès qui tentait de préciser les processus d'EE et d'ERE. Le projet a donc commencé à exposer quelques-unes des difficultés liées à la LGRVM.

Il se peut que M. Hardin souhaite ajouter quelque chose à cela.

Mike Hardin, conseiller juridique, Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest : Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que M. Hoefer et Mme Ramin ont dit, si ce n'est que j'aimerais signaler que, comme M. Hoefer l'a fait ressortir, au moins deux projets en cours, qui ont apporté aux Territoires du Nord-Ouest des avantages économiques considérables, ont en fait été réglementés et approuvés en vertu de régimes antérieurs : le Décret sur les lignes directrices visant le processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement dans le cas de la mine Ekati et une étude détaillée prévue par la LCEE dans le cas de la mine Diavik.

En essayant de faire la distinction entre les projets qui sont peut-être en cours en ce moment et ceux qui ont été exécutés dans le passé, on compare des pommes et des oranges.

La sénatrice Frum : Vous avez indiqué clairement que la chambre de commerce appuyait la notion d'office unique, et vous avez reconnu qu'un point de désaccord existait. Pour éclairer les gens qui pensent que l'élimination des offices régionaux est problématique, j'aimerais savoir si, dans sa forme actuelle, le projet de loi C-15 contient des dispositions qui, selon vous, pourraient apaiser leurs préoccupations, telles que vous les concevez.

M. Stanzell : Il est toujours difficile d'enlever quelque chose à quelqu'un. Cela peut susciter beaucoup d'émotions chez les gens. Alors, il est essentiel de retirer un peu cette charge émotive et d'examiner la question objectivement.

Les régions peuvent être représentées au sein de l'office. Nous pensons que cette nouvelle est positive — tout à fait positive. L'aspect régional devrait être maintenu, et il peut l'être.

Nous recommandons également que l'office soit présent dans les régions — grâce à l'établissement de bureaux où les demandeurs peuvent soumettre leurs demandes et appliquer le processus que l'office doit faire respecter.

If there are other suggestions for maintaining some regional flavour but not compromising on improving the process, then we would absolutely consider those, senator.

Senator Frum: You make the case that the single board will be more efficient and will have the greater capacity, so can you cite any real-world examples or can you think of anything where the local boards were unable to handle the applications that came through?

Mr. Stanzell: I don't think it's a question of their not being able to handle it. I think it's a question of having a clearly defined process that industry can understand and that northern residents can understand, so that they can expect to know how long something will take and, clearly, what the process is.

I do think our territorial government has limited options for growing revenues. The demands on government are endless, so the territorial government is probably expecting more development opportunities to come up in the North.

The regulatory system we have needs to be contemporized and to keep pace with the political evolution that comes with devolution, because there's going to be greater interest. Greater capacity and more efficiency in a single body make sense to us.

Senator Seidman: Ms. Ramin, you mentioned in your presentation the Aboriginal consultation regulations, and there is now, of course, a statutory consultation obligation in Bill C-15. However, as you said, this won't take force for two-plus years, and, as a result, there seems to be some confusion or lack of clarity regarding the responsibilities of the Crown, the board, and the project proponents.

This was also put to us in a written submission by the president and CEO of the Mining Association of Canada.

Could you tell us what exactly the lack of clarity and confusion is and how we could help to clarify the responsibilities of each of the groups involved?

Ms. Ramin: Sure. Just from my experience, and Mr. Hoefler might add some stuff, but the lack of clarity is about the expectations of proponents and the role that they play and what, if any, aspects of the duty to consult obligation of the Crown is delegated to proponents. So it's just about understanding what they need to do in the regulatory review process and how that relates to the overall Crown consultation process. At the end of the day, if that clarity isn't there and people don't have a good understanding of their roles and responsibilities and the First

Si d'autres suggestions sont faites pour maintenir un certain aspect régional sans compromettre ou améliorer le processus, nous les prendrons certainement en considération, sénateur.

La sénatrice Frum : Vous faites valoir qu'un office unique sera plus efficace et disposera d'une plus grande capacité. Par conséquent, pouvez-vous citer des exemples de situations réelles — ou penser à n'importe quels scénarios — dans lesquels les offices locaux ont été incapables de traiter les demandes présentées?

M. Stanzell : Selon moi, la question n'est pas liée à leur incapacité de gérer les situations? Je pense qu'elle est liée au fait d'avoir un processus clairement défini que l'industrie et les résidents du Nord peuvent comprendre. Ainsi, ils pourront s'attendre à connaître la durée d'une étape quelconque et à comprendre en quoi consiste le processus.

À mon avis, notre gouvernement a effectivement peu d'options pour accroître ses revenus. Les pressions exercées sur le gouvernement sont innombrables. Par conséquent, le gouvernement territorial s'attend probablement à ce qu'un plus grand nombre de projets de développement soient entrepris dans le Nord.

Le système de réglementation dont nous disposons doit être actualisé et capable de suivre l'évolution politique qui découle du transfert des responsabilités, parce que la situation suscitera davantage d'intérêt. Il nous semble logique qu'un organisme unique soit plus efficace et dispose d'une plus grande capacité.

La sénatrice Seidman : Madame Ramin, au cours de votre exposé, vous avez mentionné les règlements concernant l'obligation de consulter les Autochtones et, bien entendu, le projet de loi C-15 prévoit maintenant une obligation législative de consulter les Autochtones. Toutefois, comme vous l'avez indiqué, cette obligation n'entrera pas en vigueur avant deux ans ou plus et, par conséquent, les responsabilités de la Couronne, de l'office et des promoteurs de projets à cet égard semblent jeter un peu la confusion ou manquer de clarté.

Ce problème a également été soulevé par le président-directeur général de l'Association minière du Canada dans un mémoire écrit.

Pourriez-vous nous expliquer exactement ce qui cause la confusion et le manque de clarté, et comment nous pourrions contribuer à préciser les responsabilités de chaque groupe concerné?

Mme Ramin : Bien sûr. Selon mon expérience — et M. Hoefler ajoutera peut-être quelques renseignements — le manque de clarté est lié aux attentes des promoteurs, au rôle qu'ils jouent et aux aspects de l'obligation de consulter les Autochtones que la Couronne délègue aux promoteurs, le cas échéant. Donc, ils veulent simplement comprendre ce qu'ils doivent faire dans le cadre du processus d'examen réglementaire et la façon dont cela est lié à l'ensemble du processus de consultation de la Couronne. En fin de compte, si les choses ne sont pas claires, si les gens ne

Nations or Aboriginal people in the Northwest Territories don't feel that those Crown consultation obligations have been met, the project is the one that's in the middle.

It's important to have clearly defined roles and responsibilities. I would say that's probably the most important thing.

There are examples across Canada where various jurisdictions have put out guidance to proponents that does lay that out. Saskatchewan recently released guidance for proponents that laid out what aspects of the overall Crown consultation process proponents were responsible for, so I think there are examples across Canada that the Northwest Territories can look to and that the government can look to for enhanced clarity around those roles and responsibilities.

Mr. Hoefer: Might I add something to that?

Senator Seidman: I would appreciate that.

Mr. Hoefer: I think one of the aspects we could talk about is scalability. If you have a very small project, how much Aboriginal consultation is required for that in comparison to a much larger project?

That was actually challenged in the North Arrow case by the Akaitcho, so a very small, five-drill hole program, which in our industry is a very small project, was challenged on insufficient Aboriginal consultation, and in that case, the Aboriginal group won and that proponent went away.

That same group, when they took control of what they thought would be sufficient consultation, asked companies to sign exploration agreements and said, as part of that agreement, "You have to come meet with our community, and it's going to cost you \$25,000 for a meeting." So for a proponent with a small project that is maybe worth just over \$100,000, they said, "This is a little bit unrealistic because you're asking for a big portion of our budget just for one meeting."

So where do you go for that guidance and what's sufficient? As a result, we have companies that simply say it's just way too difficult, complex and uncertain in the N.W.T. and they take their business elsewhere.

Senator Seidman: Could you give me a concrete example of how one could clarify the responsibilities of the Crown, the board and the project proponents, which is pretty much what you're suggesting here? In a concrete way, how could one clarify that?

comprennent pas bien leurs rôles et leurs responsabilités et si les Premières Nations ou les Autochtones des Territoires du Nord-Ouest ont l'impression que la Couronne ne s'est pas acquittée de son obligation de les consulter, le projet se retrouvera au milieu du champ de bataille.

Il est important que les rôles et les responsabilités soient clairement définis. Je dirais que c'est probablement l'aspect le plus important.

Il existe des exemples de directives que des provinces ou des territoires ont rédigées à l'intention des promoteurs et qui présentent ces renseignements. La Saskatchewan a récemment publié des lignes directrices à l'intention des promoteurs qui expliquent les aspects de l'ensemble du processus de consultation de la Couronne dont les promoteurs sont responsables. Donc, je pense qu'on retrouve des exemples partout au Canada que les Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement pourraient consulter pour rendre plus clairs ces rôles et ces responsabilités.

M. Hoefer : Puis-je ajouter quelque chose?

La sénatrice Seidman : Je vous en serais reconnaissante.

M. Hoefer : Je pense que l'un des aspects dont nous pourrions parler est la variabilité dimensionnelle. Si vous mettez en œuvre un petit projet, combien d'activités de consultation des Autochtones devrez-vous organiser, comparativement à un projet beaucoup plus important?

Cet aspect a en fait été contesté par les Premières Nations de l'Akaiitcho dans l'affaire North Arrow. Donc, un très petit projet composé de cinq trous de forage — ce qui est très petit selon les normes de notre industrie — a été contesté pour un motif de consultation insuffisante des Autochtones. Dans cette affaire, le groupe autochtone a eu gain de cause, et le promoteur est parti.

Après avoir déterminé ce qui, selon eux, constituait une consultation suffisante, les membres du même groupe ont demandé aux entreprises de signer des ententes d'exploration et, dans le cadre de ces ententes, ils ont déclaré que les entreprises devaient rencontrer les membres de leurs collectivités, et que chacune de ces réunions coûterait 25 000 \$. Donc, un promoteur, qui désirait exécuter un petit projet de l'ordre d'un peu plus de 100 000 \$ peut-être, leur a dit que leur attente était un peu irréaliste, compte tenu du fait qu'ils exigeaient une part importante de son budget pour organiser une seule réunion.

Donc, où peut-on obtenir ces directives, et quelles mesures suffisent? En l'absence de telles directives, certaines entreprises déclarent qu'il est simplement trop difficile, compliqué et incertain d'exercer leurs activités dans les Territoires du Nord-Ouest, et elles établissent leurs opérations ailleurs.

La sénatrice Seidman : Pourriez-vous me donner un exemple concret de la façon dont on pourrait préciser les responsabilités de la Couronne, de l'office et des promoteurs de projets, ce qui est à peu près ce que vous suggérez en ce moment? Comment pourrait-on clarifier cela concrètement?

Mr. Hoefer: Well, one could say that the Crown could actually take the lead on Crown consultation and actually manage the meetings so that they do occur. In the case right now, it's left to industry to figure out how to do that. In fact, it's left to industry to figure out which groups to consult with, although there are some recommendations, but it's a bit unclear. So it's a real shotgun approach on who you talk to.

Ms. Hardin: One of the sources of confusion on this area is the difference between what we call "community engagement," which is a quasi-voluntary process that the proponent is required to undertake, and "Crown consultation," which we all know is a constitutionally required obligation of the Crown, subject to limited powers of delegation.

Unfortunately, in the now 10 years since the *Haida* case was decided by the Supreme Court of Canada, the extent to which the Crown is entitled to delegate so-called procedural aspects, whatever they may be, with the greatest of respect, hasn't been clarified. So proponents go through the process under the mistaken impression that the community engagement activities that they undertake, as required notably by the Mackenzie Valley Land and Water Board, amount to consultation. Not surprisingly, Aboriginal organizations and governments are quick to point out in many cases that community engagement does not fulfill the Crown's duty to consult.

There's an overall lack of clarity, certainty and detail in the regulatory aspect of consultation, which people in the industry take very seriously because of the times in which an absence of consultation has caused dissension, unhappiness and litigation. There's a great need here, I think, to look at the entire landscape and bring some greater certainty and clarity to the various steps that the various parties are required to undertake.

The Crown sometimes, perhaps, doesn't give as much leadership in the area as proponents would like to see.

Senator Patterson: I'd like to welcome the witnesses and thank them all for their participation in the long period of consultation on this bill, which I know wasn't completely satisfactory.

We've heard from critics of the bill, Aboriginal governments, that everything is working fine now, and "why fix it if it ain't broke" was the type of sentiment that we heard. But I think your presentations have made it clear that when you look at the exploration spending in the N.W.T., alongside the current impressive production, as you've said, there are fears going forward about whether these big projects will be replaced.

M. Hoefer : Selon certains, l'État pourrait assumer la responsabilité de la consultation de l'État et organiser les réunions. Pour le moment, c'est l'industrie qui doit s'en charger. D'ailleurs, il revient à l'industrie de décider quels groupes consulter. Malgré le fait qu'il y ait eu des recommandations à cet égard, ce n'est toujours pas clair. C'est une approche très dispersée.

Mme Hardin : Une des choses qui sèment la confusion, c'est la différence qui existe entre ce que l'on appelle « l'engagement communautaire », soit un processus quasi volontaire que doivent respecter les promoteurs de projets, et « la consultation de l'État », qui est, comme nous le savons tous, une exigence constitutionnelle que doit respecter l'État, sous réserve de certains pouvoirs de délégation limités.

Malheureusement, depuis la décision rendue par la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Haida* il y a 10 ans, en toute déférence, aucune précision n'a été apportée quant au pouvoir dont dispose l'État pour déléguer les éléments soi-disant procéduraux, quels qu'ils soient. Donc, les promoteurs de projets amorcent le processus en ayant l'impression erronée que les activités d'engagement communautaire qu'ils entreprennent, comme l'exige, notamment, l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, correspondent à de la consultation. Il n'est donc pas surprenant que les organisations et gouvernements autochtones s'empressent de souligner que, dans de nombreux cas, l'engagement communautaire ne respecte pas l'obligation de l'État de consulter.

De façon générale, les aspects réglementaires relatifs à la consultation manquent de clarté, de certitude et de détail. C'est un problème que l'industrie prend très au sérieux, car l'absence de consultation a déjà causé de la dissension et du mécontentement et entraîné des litiges. Selon moi, il est absolument nécessaire de regarder l'ensemble de la situation, d'assurer une plus grande certitude et de préciser les diverses étapes que doivent respecter les parties concernées.

Peut-être que, parfois, l'État ne laisse pas les promoteurs de projets assumer autant de leadership qu'ils ne le voudraient.

Le sénateur Patterson : Je tiens à souhaiter la bienvenue aux témoins et à les remercier pour leur participation à ce long processus de consultation sur ce projet de loi qui ne plaît pas à tout le monde.

Certains ont critiqué le projet de loi, notamment les gouvernements autochtones, exprimant le sentiment que si tout fonctionne bien, pourquoi changer les choses. Vous avez clairement indiqué dans vos exposés qu'en analysant les dépenses liées à l'exploitation dans les Territoires du Nord-Ouest par rapport à la production impressionnante actuelle, comme vous l'avez souligné, certains craignent que ces gros projets ne soient pas remplacés.

You have said, and I'm quoting from the Chamber of Mines and the Prospectors and Developers Association of Canada, PDAC, that risks in the N.W.T. flow from a complex, uncertain and inefficient regulatory environment.

The chamber talked about regulatory issues as contributing to low potential for resource development.

You gave some specific examples for delays: the Gahcho Kué project, the N.W.T. Power Corporation water licence renewal. I know there are real concerns about the bill that Newfoundland spelled out very clearly, but would you say that Bill C-15, if it's passed, will make a difference in investor confidence for exploration and development, particularly in the N.W.T., and could I direct that to the chamber and PDAC specifically, please?

Mr. Hoefer: I think Bill C-15 will make a difference. I think the installation of timelines, for example, has been long overdue. That will be a powerful statement. It will actually bring us up to par with the Nunavut, YESAA and other jurisdictions.

I think the aspects of the minister having power for policy direction, those things that we outlined in our presentation, will make a difference. Will it solve all of the problems? No, it won't, as we've pointed out, and so we think there's still more work required there. We think there are some simple fixes, which Mr. Hardin can speak to as well, that you folks could make, if at all possible, with the house. We believe that we're going to have to continue our work afterward too, working with Aboriginal governments and with the N.W.T. government to make it even better.

Ms. Ramin: I think I would just echo Mr. Hoefer's comments, but, from our perspective, one of the most important things to address is the issue of unwarranted EA referrals and a lack of proportionality in the EA process. As I mentioned, there are a number of environmental assessment regimes across Canada, including the YESA Act, that do have or make provisions for a regulation that lays out what activities are reviewable and assessable. It provides some parameters and some scope for the EA process that we can bring into the N.W.T. regime, fully understanding that we have to appreciate the North and that it is very different from the South. I leave CEAA and BCAA out but kind of look to the YESAB because it also went through devolution and also flows from land claim agreements. I think it can be used as a model to deal with some of the more important or significant investment deterrents.

Senator Patterson: We know that the regulations for this bill will have to be developed. I know you've been engaged closely with the department and even had some correspondence with the minister.

Comme vous l'avez dit, et je cite ici la Chambre des mines et l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, l'ACPE, les risques dans les Territoires du Nord-Ouest découlent d'un environnement réglementaire complexe, incertain et inefficace.

La Chambre des mines a souligné que les questions réglementaires contribuent au faible potentiel de la mise en valeur des ressources.

Vous avez donné des exemples précis de délais, notamment, le projet Gahcho Kué et le renouvellement des permis d'utilisation des eaux de la N.W.T. Power Corporation. Les représentants de Terre-Neuve ont expliqué clairement les réelles préoccupations que soulève ce projet de loi. Selon vous, s'il était adopté, le projet de loi C-15 donnerait-il confiance aux investisseurs d'investir dans l'exploitation et le développement des ressources, notamment dans les Territoires du Nord-Ouest? J'aimerais entendre les représentants de la Chambre des mines et de l'ACPE à ce sujet.

M. Hoefer : Je crois que le projet de loi C-15 aura un impact positif à ce chapitre. Par exemple, il y a longtemps qu'un calendrier aurait dû être adopté. Cela aura un impact positif. Il nous permettra d'être sur un même pied d'égalité que le Nunavut et d'autres territoires, et de suivre la LEESY.

Comme nous l'avons souligné dans notre exposé, le fait que le ministre ait le pouvoir d'orienter la politique fera une différence. Est-ce que cela permettra de résoudre tous les problèmes? Non. Nous l'avons déjà dit, il reste encore du travail à faire. Il existe des solutions simples que vous pouvez faire adopter à la Chambre, dans la mesure du possible. M. Hardin pourra vous en dire davantage à ce sujet. Selon nous, il faudra poursuivre les efforts avec les gouvernements autochtones et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin d'améliorer la loi.

Mme Ramin : Je suis d'accord avec M. Hoefer. Toutefois, à notre avis, un des problèmes les plus importants à régler, c'est celui des soumissions injustifiées d'EE et le manque de proportionnalité du processus d'EE. Comme je l'ai souligné, il existe plusieurs régimes d'évaluation environnementale au pays, y compris la LEESY, qui contiennent des dispositions pour la création de règlements décrivant quelles activités doivent faire l'objet d'un examen et d'une évaluation. Elles fournissent des paramètres et la portée du processus d'EE que nous pouvons incorporer au régime des Territoires du Nord-Ouest en étant pleinement conscients que le Nord et le Sud sont très différents. Je ne parlerai pas de la LCEE et de la BCAA, mais plutôt de l'OEESY, puisqu'il a déjà subi le transfert des responsabilités et qu'il a été créé à la suite d'ententes sur des revendications territoriales. Je crois que l'on peut s'en servir comme modèle pour éliminer les éléments dissuasifs les plus importants à l'investissement.

Le sénateur Patterson : Nous savons que les règlements relatifs à ce projet de loi devront être rédigés. Je sais que vous avez collaboré étroitement avec le ministère à ce chapitre et que vous avez même correspondu avec le ministre.

Are you satisfied that you'll be involved in consultation in the development of regulations? Will you have an opportunity to provide perspective on policy direction provided by the minister? Are you confident that you'll be involved in the discussions leading up to the five-year review?

Mr. Hoefer: If we look back at the correspondence that we've received from the minister, it's a very lengthy piece of correspondence. We're thankful to get such an in-depth response. In it, he provides us with assurance that we will be involved in the regulation-making aspects, both cost recovery and Aboriginal consultation, but there is no discussion, if I recall correctly, on policy direction. I don't know how that process will evolve.

Senator MacDonald: Mr. Hoefer, in your remarks you mentioned that you're pleased with the advances under Bill C-15. You did not get everything you wanted in the bill. I'm just wondering if you could elaborate on that a bit and on what particular omission you're referring to that you think would make a big difference in making the bill better.

Mr. Hoefer: We've been involved in trying to make the MVRMA a better act for many years. Most recently you may be aware of our input, starting with the McCrank study back in 2007. We provided input. In all of those, we've been asking for clarity on Aboriginal consultation.

For example, we were hoping to get that clarity here, but what we're being told is that now we have to wait for regulations to be made. We'll be part of that, but it wasn't an instant response there for us, for example.

Senator MacDonald: In terms of these omissions, how much of an impact will the lack of clarity on the Aboriginal aspect have on your negotiations and your timelines?

Mr. Hoefer: I think Aboriginal consultation is one of the most critical aspects of getting a project approved in the Northwest Territories today.

Mr. Hardin, would you like to weigh in?

Mr. Hardin: I would support that. I think the overarching issue remains unwarranted referrals to environmental assessment. The impression has been created in the exploration community that, as we've said several times in today's proceedings, minor grass roots programs are routinely made subject to environmental assessment for reasons of project concern. Although it's not contained in the written brief that was submitted to this committee and to the house standing committee, we've given a great deal of thought to how section 125 of the MVRMA might be amended to bring a more rigorous, disciplined and consistent approach to defining public concern.

We recognize the importance of that factor in its role in determining whether or not EA should go ahead, but right now, the way the legislation is written, any level of public concern, on

Selon vous, serez-vous consultés pour la rédaction de ces règlements? Avez-vous l'occasion de faire valoir votre point de vue sur l'orientation politique proposée par le ministre? Êtes-vous persuadés que vous allez participer aux discussions en vue de l'examen quinquennal?

M. Hoefer : Nous avons eu une réponse très détaillée du ministre, et lui en sommes reconnaissants. Dans sa réponse, il nous assure que nous pourrions participer à l'établissement des règlements, tant en ce qui a trait au recouvrement de coûts qu'à la consultation autochtone, mais, si je ne m'abuse, il n'y a eu aucune discussion sur l'orientation politique. J'ignore comment ce processus se déroulera.

Le sénateur MacDonald : Monsieur Hoefer, dans votre exposé, vous avez dit être satisfait des améliorations proposées dans ce projet de loi. Toutefois, vous n'avez pas obtenu tout ce que vous vouliez. J'aimerais que vous nous parliez un peu plus de vos attentes et des choses qui ont été omises du projet de loi et qui, selon vous, auraient un impact positif considérable.

M. Hoefer : Nous tentons depuis de nombreuses années d'améliorer la LGRVM. Vous avez peut-être pris connaissance, plus récemment, de nos efforts à ce chapitre, en commençant par l'étude McCrank réalisée en 2007. À chaque occasion, nous avons demandé à ce que des précisions soient apportées au sujet de la consultation autochtone.

Par exemple, nous espérons obtenir ces précisions dans le projet de loi, mais nous apprenons maintenant qu'il faudra attendre le règlement. Nous participerons à ce processus, mais ce n'est pas ce que nous voulions.

Le sénateur MacDonald : En ce qui concerne les choses qui ont été omises, quel sera l'impact du manque de précision concernant la consultation autochtone sur vos négociations et vos calendriers?

M. Hoefer : Je crois que la consultation autochtone est un des éléments les plus essentiels à l'approbation d'un projet dans les Territoires du Nord-Ouest.

Monsieur Hardin, auriez-vous quelque chose à ajouter?

M. Hardin : Je suis d'accord avec vous. Selon moi, le problème global demeure les soumissions injustifiées d'évaluations environnementales. Le secteur de l'exploitation minière a l'impression, comme nous l'avons souligné plusieurs fois aujourd'hui, que les petits projets de base font régulièrement l'objet d'évaluation environnementale sous prétexte qu'ils soulèvent des préoccupations. Même s'il n'en est pas question dans le mémoire que nous avons remis au comité et au comité permanent de la Chambre, nous avons beaucoup réfléchi à la façon de modifier l'article 125 de la LGRVM afin de disposer d'une approche plus rigoureuse, disciplinée et uniforme pour définir ce qui constitue une préoccupation pour le public.

Nous comprenons à quel point ce facteur est important au moment de déterminer si une EE doit être effectuée, mais selon le libellé actuel de la loi, toute préoccupation du public est suffisante

the bare words that are in the statute, is sufficient to warrant a referral to environmental assessment, no matter its validity, the number of people who hold it, where it comes from or its content.

At the very least, adding the word “significant” in front of the two words “public concern,” which would mirror the treatment given to environmental impact in section 125, would make a huge difference.

We’ve also suggested other amendments to section 125 in our detailed submissions, starting as far as back as the McCrank report on February 28, 2008, in a letter to the minister in May of 2012 and again in the submissions that the three associations made to Aboriginal Affairs and Northern Development in October of 2013.

Aboriginal Affairs disagrees with our proposals for amending section 125, but, thus far, they haven’t offered an alternative. So that, I think, is probably the biggest difference that would turn things around for the N.W.T., a more rational, common sense and typical approach to the kinds of projects that are made subject to an environmental assessment.

Senator MacDonald: I have one more question, chair. I couldn’t help but notice in the presentations here, the information we’ve been given, that the four organizations that spoke today are all generally supportive of devolution and regulatory improvement, but the Prospectors and Developers Association of Canada is neutral on devolution, as was the Canadian Association of Petroleum Producers.

I am just curious whether there’s any particular reason you’re neutral on devolution. Is it because you don’t have an informed position on it, or because you prefer not to speak to it?

Ms. Ramin: I don’t believe that that submission is correct. We’ve said we support devolution. I said it in the second half of this presentation. We are fully supportive of devolution and the control that it brings to the territory to be able to make land and resource management decisions and to be more responsive to industry concerns. So, yes, the Prospectors and Developers Association and our members are fully supportive of the devolution process.

Senator MacDonald: Thank you for clarifying that.

Senator Sibbeston: The witness has given information that 90 per cent of the reviews that have come about or been requested have come from the two unsettled claims in the Dehcho and Akaitcho and a Metis area in southern N.W.T.

This indicates, in some respects, the benefit of land claim agreements that we’ve had in the Northwest Territories. Since 1984, we’ve had the settlement of claims, with the Inuvialuit and then the Gwich’in, the Sahtu and, more recently, a number of

pour justifier une soumission d’évaluation environnementale, peu importe la validité de la préoccupation, le nombre de personnes concernées, qui a émis la préoccupation ou le sujet de celle-ci.

Le fait d’ajouter au moins le mot « significative » à l’expression « préoccupation du public » ferait toute une différence, en plus de rendre le libellé analogue à ce que l’on retrouve à l’article 125 au sujet de l’impact environnemental.

Nous avons également proposé d’autres amendements à l’article 125 dans nos différents mémoires, dans le rapport McCrank publié le 28 février 2008, dans une lettre adressée au ministre en mai 2012 et dans les mémoires présentés par les trois associations au ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada en octobre 2013.

Le ministère n’est pas d’accord avec nos propositions d’amendements, mais, jusqu’à présent, il n’a offert aucune alternative. À mon avis, il s’agit probablement de l’élément le plus important pour corriger la situation dans les Territoires du Nord-Ouest, soit l’adoption d’une approche plus logique et normale au genre de projets qui font l’objet d’une évaluation environnementale.

Le sénateur MacDonald : J’aurais une autre question à poser, monsieur le président. Je n’ai pu m’empêcher de remarquer dans les mémoires qui nous ont été remis que les quatre organisations représentées aujourd’hui appuient, de façon générale, le transfert des responsabilités et l’amélioration de la réglementation, sauf l’Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs qui elle demeure neutre sur la question du transfert des responsabilités, tout comme l’Association canadienne des producteurs pétroliers.

Je me demande simplement s’il y a une raison pour cela. Est-ce parce que vous n’avez pas de position éclairée sur le sujet ou parce que vous préférez ne pas en parler?

Mme Ramin : Je crois qu’il y a une erreur dans le mémoire. Nous avons déjà témoigné notre soutien au transfert des responsabilités. Je l’ai dit, d’ailleurs, dans la deuxième partie de mon exposé. Nous appuyons totalement le transfert des responsabilités et le contrôle que cela procure au territoire sur les décisions relatives à la gestion des terres et des ressources et la façon de réagir aux préoccupations de l’industrie. Donc, oui, l’Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs ainsi que les membres qu’elle représente appuient totalement le processus de transfert des responsabilités.

Le sénateur MacDonald : Merci de ces précisions.

Le sénateur Sibbeston : Selon le témoin, 90 p. 100 des examens effectués ou demandés découlent de deux revendications non réglées dans les régions de Dehcho et d’Akaitcho et dans une région métisse dans le sud des Territoires du Nord-Ouest.

Cela démontre, dans une certaine mesure, les bienfaits des ententes sur les revendications territoriales conclues dans les Territoires du Nord-Ouest. Depuis 1984, nous avons réglé des revendications avec les Inuvialuit, les Gwich’in, les Sahtu et, plus

years ago, the Tlicho, but these claims give the Aboriginal people in those areas control over land, resources, some money and the establishment of boards so that they can control development.

So, in those areas, where claims have been settled, Native people, in the last decade or so, have enjoyed control of their lives, control of development and so forth. It's been a very positive thing for the North. I gather that in those areas of settled claims, the boards have been working very well, and I think the industry has had good relations with the Aboriginal people in those regions. I wanted to hear you on that because about two weeks ago, when the house's committee was up in Yellowknife, there was uproar with most of the Aboriginal groups. They said, "We supported the devolution agreement, but we were all surprised by the fact that the government has attached a regulatory provision." So they are somewhat upset.

How difficult is it going to be now to work with the Aboriginal people that are really against all these revisions and changes and establishing a superboard and kind of doing away with the boards that they've enjoyed up to now?

Mr. Hoefler: The position that we put forward I think reflects some of what Senator Sibbeston is speaking to in that we can understand the elegance of having one board for the North rather than a patchwork of boards and a patchwork of processes.

As the senator has said, our members have done very well with boards, in particular the Wekeezhii Land and Water Board, which is the one where we see most of the mining activity in. They reflected to us that they don't want to have unintended consequences of this amalgamation of boards in that if the communities lose the trust that they've built with their current board, they lose that capacity, then industry could be the meat in the sandwich that gets caught by it.

We're supportive of a single board, but based on the principles of keeping some way to keep the community trust strong and also to keep the capacity there.

Mr. Stanzell: Trust is so critical — and, senator, you're aware of this — in these types of situations. It's incumbent on everybody going forward to try to find again or re-establish levels of trust.

There are groups that will line up and firmly challenge what's happening in court. We know that. I don't know how to do that, but it is critical that trust be there. Again, as a chamber of commerce, we're a membership-based organization. We're not trying to focus on tactic or anything like that. On balance, we believe Bill C-15 is a huge step forward for the territory. Fraser Institute surveys of mining companies and oil and gas companies shows that companies are not secure investing their dollars in our territory. In Yukon they feel more secure about it; in Nunavut they feel more secure about it. They feel more secure about it in some countries that aren't even democracies. Statistics like that are important to weigh as well.

récemment, il y a quelques années, avec les Tlichos. Toutefois, en vertu de ces ententes, les Autochtones des régions concernées ont maintenant un contrôle sur leurs terres et leurs ressources, elles ont reçu des fonds et disposent d'offices pour contrôler le développement.

Donc, dans ces régions où des revendications ont été réglées au cours des 10 dernières années, environ, les Autochtones ont le contrôle sur leur vie et le développement de leur région, notamment. Ce fut très positif pour le Nord. J'imagine que dans ces régions, les offices font du très bon travail et l'industrie entretient de bonnes relations avec les Autochtones. J'aimerais vous entendre sur le sujet, car il y a deux semaines, lorsque le comité de la Chambre s'est rendu à Yellowknife, des groupes autochtones lui ont témoigné toute leur indignation. Ils ont dit : « Nous avons donné notre appui à l'entente sur le transfert des responsabilités, mais nous sommes surpris d'apprendre que le gouvernement y a lié une disposition réglementaire. » Ils sont plutôt mécontents.

Est-ce que ce sera difficile de travailler avec les Autochtones qui s'opposent vraiment à ces examens et à ces changements, de créer des superoffices et de faire disparaître les bureaux auxquels ils sont habitués?

M. Hoefler : Je crois que notre position illustre un peu les propos du sénateur Sibbeston, en ce sens que... Nous comprenons l'attrait d'avoir un seul office pour tout le Nord, plutôt que plusieurs offices et plusieurs processus.

Comme le souligne le sénateur, il y a eu une bonne collaboration entre nos membres et les offices, notamment l'Office des terres et des eaux des Wekeezhii. C'est là qu'il y a le plus d'activité minière. Ils nous ont dit craindre les conséquences imprévues de cette fusion des offices. Par exemple, si les collectivités perdent le lien de confiance qu'elles ont établi avec leur office actuel, cette capacité, l'industrie se retrouvera coincée entre l'arbre et l'écorce.

Nous appuyons l'idée d'un seul office, mais il faut maintenir ce lien de confiance qu'ont les collectivités et leur permettre de conserver leur capacité.

M. Stanzell : Comme vous le savez, sénateur, dans ce genre de situation, il est essentiel d'avoir un lien de confiance. Il incombe à tous les intervenants de rétablir un lien de confiance.

Certains groupes contesteront ces changements devant les tribunaux. Nous le savons. J'ignore comment y arriver, mais il faut absolument établir un lien de confiance. Encore une fois, la chambre de commerce est composée de membres. Nous n'essayons pas de mettre au point des tactiques ou quelque chose du genre. De façon générale, nous croyons que le projet de loi C-15 constitue un important pas en avant pour les Territoires du Nord-Ouest. Selon le sondage effectué par l'Institut Fraser auprès des sociétés minières et des sociétés pétrolière et gazière, ces sociétés appréhendent d'investir dans les territoires. Elles se sentent davantage en sécurité d'investir au Yukon et au Nunavut ou même dans des pays non démocratiques. Il est important d'en tenir compte.

Senator Sibbeston: It's an evolutionary type of process. In the Northwest Territories, we had Esso that came into the North in 1921, and the whole development of oil and gas in the Norman Wells area. That company has not given one cent to Native people and, in the course of their time, never hired Native people; never encouraged Native businesses. That process before there were any boards and land claims was a disaster for Native people.

In our area, the Dehcho, for example, it has taken seven, eight years from the time a proponent for a mining company, for example, when Canadian Zinc came in — it's taken all these years.

Mr. Chairman, I'm the senator for the Northwest Territories and it's important I say this if you don't mind being patient with me.

It's taken all these years for the local people to become comfortable with a mining company coming to the area. Initially all the communities were against the Canadian Zinc project, but through time, with a company assuring them jobs, employment and business opportunities, they have come on board now to the point where most of the communities in our Dehcho area are supportive of that mine that could go ahead, but it's taken time. It's an evolutionary process.

When Aboriginal people feel they have their resources to participate and that their concerns are considered and recognized, then there's that willingness and confidence to take part in the project.

That's been the process. Do you feel in any way that that has been the process? Do you recognize that process and do you think the future bodes reasonably well for the future of mining industry in the North?

Mr. Stanzell: I think the business community generally in the Northwest Territories is optimistic. We've talked and on a previous panel there was discussion of constitutional obligations for consultation. Then there's the other side, the social licence. Both are critical for the overall health of relationships and the overall advancement of economies.

We have to be optimists. We can't help but be optimists, senators.

Ms. Ramin: There is something quickly that the senator picked up on. Although it doesn't relate directly to Bill C-15, it will reflect on the implementation of it.

One of the things he did mention was the lack of settled land claims in the southern part of the Northwest Territories. That's an important distinction to make. I think it empowers Aboriginal communities in the southern portions to feel like they have a voice and an ability to participate in the decision-making process. I think that's one of the reasons why so many projects are elevated to environmental assessment in those regions, because they don't feel empowered in other ways to participate in the overall development process.

Le sénateur Sibbeston : C'est un processus évolutif. En 1921, Esso s'est installé dans la région de Norman Wells, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour y faire de l'exploitation pétrolière et gazière. Cette société n'a jamais rien redonné aux Autochtones, n'a jamais embauché d'Autochtones, ni même encouragé les entreprises autochtones. Avant la création des offices et la conclusion d'ententes sur des revendications territoriales, c'était désastreux pour les Autochtones.

Par exemple, dans notre région, le Dehcho, il a fallu attendre sept ou huit ans après qu'une société minière, Canadian Zinc, se soit installée chez nous... Il a fallu attendre tout ce temps.

Monsieur le président, je suis un sénateur des Territoires du Nord-Ouest et il est important pour moi de dire ceci, si vous me le permettez.

Il a fallu attendre toutes ces années avant que les gens de la région acceptent qu'une société minière se soit installée dans la région. Au début, toutes les collectivités s'opposaient au projet de Canadian Zinc. Mais, la société a offert des emplois aux gens de la région et créé des possibilités commerciales et, avec le temps, les gens ont changé d'opinion à un point tel que la plupart des collectivités de Dehcho appuient cette mine, mais il a fallu du temps pour cela. C'est un processus évolutif.

Lorsque les Autochtones ont le sentiment d'avoir les ressources nécessaires pour participer et que leurs préoccupations sont prises en compte, ils ont alors confiance au projet et veulent y contribuer.

C'est le processus. Êtes-vous d'accord? Est-ce que vous comprenez ce processus? Selon vous, l'avenir semble-t-il prometteur pour le secteur minier dans le Nord?

M. Stanzell : Je crois qu'en général, le milieu des affaires des Territoires du Nord-Ouest est optimiste. Nous avons parlé, et un autre groupe d'experts a discuté des obligations constitutionnelles de consultation. Il y a aussi l'autre côté, celui du permis social. Les deux facettes sont essentielles à la santé générale des relations et au progrès global des économies.

Nous devons être optimistes. Nous ne pouvons nous empêcher de l'être, sénateurs.

Mme Ramin : Brièvement, il y a un point que le sénateur a soulevé. Même s'il ne concerne pas directement le projet de loi C-15, il influera sur sa mise en œuvre.

Il a notamment fait remarquer le manque de règlements de revendications territoriales dans le sud des Territoires du Nord-Ouest. C'est une distinction importante à faire, car je crois que cet état de fait permet aux communautés autochtones des régions du Sud d'avoir le sentiment de pouvoir s'exprimer et participer au processus de prise de décisions. Je crois que c'est en partie parce que les Autochtones n'ont pas l'impression de disposer d'un autre moyen de participer au processus global de mise en valeur qu'il y a tant de projets qui font l'objet d'une évaluation environnementale.

In comparison, for example, in the Yukon, 11 of 14 First Nations have settled land claims. In Nunavut, a single land claim covers the entire territory. That greatly simplifies the regulatory regime and deals with a lot of issues that I think Bill C-15, in terms of the MVRMA, can't. Once those land claims are settled, I think the application of the MVRMA will be a lot better in terms of its ability to move forward and build and sustain that trust, because the First Nations and Metis communities in that southern part of the territory will feel empowered to be involved in the process.

The Chair: Thank you very much. The last questioner is Senator Wallace.

Senator Wallace: Ms. Ramin, some of the information you've given us really strikes a chord with me, in addition to the other points that have been discussed and the questions asked.

Page 12 of your presentation provides the percentage of total Canadian mineral exploration in the Northwest Territories that's occurred over the last 15 years. If I'm reading this correctly, it seems rather alarming.

Fifteen years ago, about 24 per cent of the total mineral exploration occurring in Canada was in the Northwest Territories; in 2013, it's at 5 per cent, and for the most part it's been on a steady decline since 1998 forward. Obviously, that's of concern to the mining industry. On a more personal level, that should be, and I'm sure is, of concern to the employees of the mining industry.

You also indicated in your presentation that mining is the largest employer of Aboriginal people in the territories, and of the total person hours of employment, 50 per cent of those hours reflect employment by Aboriginal people.

What strikes me when I look at those two statements together is that something is going in the wrong direction here. I'm sure, as has been pointed out today, there's more than one reason for that, but to the extent that the current regulatory process is discouraging investment in the North, and to the extent it can be improved — and we all recognize that it has to be improved — is there a concern that with the current trend that's occurring, unless something new, some change is taking place that responds to what is required to increase investment now and in the future, when the current projects run their course, the negative impacts of that will be felt disproportionately by Aboriginal people — that is, people who have the least ability to find other opportunities?

I'm wondering if you care to comment on that. What is the circumstance of our Aboriginal people, and why is this so important to them?

En comparaison, par exemple, 11 des 14 Premières Nations ont réglé leurs revendications territoriales du Yukon, alors qu'au Nunavut, une seule revendication territoriale a été réglée dans tout le territoire. Ces règlements simplifient considérablement le régime de réglementation et permettent de résoudre un grand nombre de problèmes que le projet de loi C-15 ne règle pas, selon moi, en ce qui concerne la LGRVM. Une fois que ces revendications territoriales seront réglées, l'application de la LGRVM sera grandement améliorée, et permettra d'aller de l'avant et d'établir et de conserver la confiance, puisque les communautés des Premières Nations et des Métis dans le sud du territoire sentiront qu'elles ont le pouvoir de participer au processus.

Le président : Merci beaucoup. Le dernier à intervenir sera le sénateur Wallace.

Le sénateur Wallace : Madame Ramin, je me sens vraiment concerné par certains des renseignements que vous nous avez donnés, ainsi que par d'autres points dont on a discuté et des questions qui ont été posées.

En page 12 de votre diaporama figure le pourcentage des dépenses totales en exploration minière dans les Territoires du Nord-Ouest depuis 15 ans. Si je lis bien les renseignements fournis, ces chiffres semblent plutôt alarmants.

Il y a 15 ans, environ 24 p. 100 de l'exploration minière au Canada s'effectuaient dans les Territoires du Nord-Ouest, alors qu'en 2013, ce sont 5 p. 100. Depuis 1998, on assiste principalement à un déclin. C'est, à l'évidence, un sujet de préoccupation pour l'industrie minière. D'un point de vue plus personnel, cette situation inquiète certainement les employés de cette industrie.

Vous avez également indiqué dans votre exposé que l'industrie minière est le principal employeur d'Autochtones dans les territoires et que 50 p. 100 du total des heures-personnes étaient accomplies par des Autochtones.

Ce qui me frappe quand je regarde ces deux énoncés ensemble, c'est que quelque chose va dans la mauvaise direction ici. Je suis convaincu, comme on l'a fait remarquer aujourd'hui, qu'il y a plus d'une raison pour expliquer cette situation, mais dans la mesure où le processus réglementaire actuel décourage l'investissement dans le Nord et dans la mesure où on peut l'améliorer — et nous admettons tous qu'il peut l'être —, craint-on qu'avec la tendance qui se dessine actuellement, à moins qu'il ne se passe quelque chose de nouveau ou qu'un changement ne survienne et apporte ce qu'il faut pour stimuler l'investissement maintenant et dans l'avenir, quand les projets seront en cours, cette situation aura des effets négatifs disproportionnés sur les Autochtones, c'est-à-dire ceux qui sont le moins capables de trouver d'autres occasions?

Je me demande si vous pouvez répondre à cette question. Quelle est la situation des Autochtones et pourquoi cela est-il si important pour eux?

Ms. Ramin: Sure. I would say in terms of the total exploration dollars and that steady decline, it really is an issue of overall competitiveness. A lot has happened with the Yukon and, for example, Nunavut in those years that has pulled money away from the Northwest Territories and into those two jurisdictions. I previously mentioned the settlement of land claims, which is obviously important to bringing certainty and predictability and to refine the regulatory regime so it is more simplified and empower First Nations to be involved in the development process. A lot of other things have happened in the Yukon and Nunavut. The Yukon went through devolution, which we support and think is a great idea. It will create increased opportunities to grow and develop the mineral potential of the Northwest Territories.

I would just reaffirm our collective message that from a mineral industry perspective, mineral exploration is a very important part of the mineral development cycle, so anything that can be done to create more certainty, predictability and efficiency for the industry is welcome.

We do broadly support Bill C-15. We support devolution. There are a number of items that we think need a bit of work, and we're happy to work with AANDC and anybody else to make those things happen. But I think more than anything, we just have to make sure that we deal with things like the unwarranted EA referrals and the lack of proportionality and make sure that we get the N.W.T. to a place and a regime that is similar to the Yukon and Nunavut. The three territories have very similar geological potential, so there's no reason why the N.W.T. shouldn't be seeing more investment in their jurisdiction. Dealing with some of the things that we discussed today I think will get us there.

Obviously, in turn, that will mean that more mines get developed. So the more exploration projects there are, despite the odds of success, the bigger the chances are that we will develop mines and have those opportunities for northerners and Aboriginal communities.

Senator Wallace: Doesn't all of that mean that something has to change? With the current trend in terms of the exploration that is occurring or not occurring in the North, something has to change. And if it doesn't change, aside from the mining industry directly, those that are going to be potentially most greatly impacted negatively would be our Aboriginal people who rely upon those jobs. Is that not correct?

Ms. Ramin: Yes, that's totally correct. Something has to change, and I think this bill is a first step to that. I think devolution will help things along. Some of the proposed amendments to the MVRMA will help things along. Hopefully

Mme Ramin : Volontiers. En ce qui concerne les investissements totaux effectués en prospection et le déclin constant, je dirais que c'est en fait un problème de compétitivité générale. Toutes les activités dont le Yukon et le Nunavut ont été le théâtre, par exemple, ont eu pour effet de ponctionner de l'argent des Territoires du Nord-Ouest. J'ai évoqué précédemment le règlement des revendications territoriales, qui joue évidemment un rôle important pour assurer la certitude et la prévisibilité, et pour améliorer le régime de réglementation afin de le simplifier et de permettre aux Premières Nations de participer au processus de développement. Bien d'autres choses se sont produites au Yukon et au Nunavut. Le Yukon s'est vu transférer des pouvoirs, une initiative que nous appuyons et que nous considérons comme une bonne idée. Elle permettra d'accroître les occasions d'accroître et de développer le potentiel minéral des Territoires du Nord-Ouest.

Je réitérerais simplement notre message collectif : du point de vue de l'industrie minière, la prospection minière constitue une composante très importante du cycle de développement minier. Ainsi, toute mesure pouvant accroître la certitude, la prévisibilité et l'efficacité de l'industrie sera la bienvenue.

De façon générale, nous appuyons le projet de loi C-15 et le transfert des pouvoirs. Nous considérons qu'un certain nombre de points doivent être peaufinés, et nous sommes heureux de collaborer avec AADNC et n'importe qui d'autre pour y parvenir. Mais je crois plus que tout que nous devons nous assurer de régler les questions comme les renvois injustifiés vers une évaluation environnementale et le manque de proportionnalité, et permettre aux Territoires du Nord-Ouest de jouir d'une situation et d'un régime semblables à ceux du Yukon et du Nunavut. Les trois territoires recèlent un potentiel géologique très semblable; il n'y a donc aucune raison pour que les Territoires du Nord-Ouest ne reçoivent pas plus d'investissements. C'est en réglant certaines des questions dont nous avons discuté aujourd'hui que nous y parviendrons.

Cela permettra évidemment le développement d'un plus grand nombre de mines. Ainsi, plus il y a de projets de prospection, malgré leurs chances de réussite, plus nous aurons de possibilités de développer des mines et d'offrir des occasions aux habitants du Nord et aux communautés autochtones.

Le sénateur Wallace : Tout cela ne signifie-t-il pas que quelque chose doit changer? Avec la tendance actuelle au chapitre de la prospection qui s'effectue ou non dans le Nord, quelque chose doit changer. Si rien de change, outre l'industrie minière qui sera directement touchée, ce sont les Autochtones qui dépendent de ces emplois qui pourraient subir les plus graves effets négatifs, n'est-ce pas?

Mme Ramin : Oui, c'est tout à fait exact. Quelque chose doit changer, et je crois que ce projet de loi constitue un premier pas dans cette direction. Le transfert des responsabilités contribuera, selon moi, à faire avancer les choses. Certaines des modifications

addressing more industry concerns will help things along. Settling land claims in the southern part of the Northwest Territories will also help things along.

There are some deficiencies, and I think government, both the federal government and the Northwest Territories, the territorial government, for example, is working with the Chamber of Mines and has recently released the Northwest Territories Mineral Development Strategy. Things are moving in the right direction; we just need to be vigilant to make sure that things continue to move in the right direction and that we all work together for the benefit of northerners.

Senator Wallace: Thank you.

The Chair: Thank you, Ms. Ramin, Mr. Stanzell, Mr. Hoefler and Mr. Hardin for your presentations. Your answers to our questions are very much appreciated. I hope you have a good evening.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, February 13, 2014

The Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources met this day at 9:01 a.m. to examine the subject matter of Bill C-15, An Act to replace the Northwest Territories Act to implement certain provisions of the Northwest Territories Lands and Resources Devolution Agreement and to repeal or make amendments to the Territorial Lands Act, the Northwest Territories Waters Act, the Mackenzie Valley Resource Management Act, other Acts and certain orders and regulations.

Senator Richard Neufeld (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning. My name is Richard Neufeld. I represent the province of British Columbia and I am chair of this committee.

I would like to welcome honourable senators, as well as any members of the public with us in the room or listening through the webcast. I'm now going to ask senators around the table to introduce themselves.

Senator Sibbeston: Nick Sibbeston, from the Northwest Territories.

[*Translation*]

Senator Ringuette: Hello, my name is Pierrette Ringuette and I am from New Brunswick.

[*English*]

Senator Seidman: Judith Seidman from Montreal, Quebec.

qu'on propose d'apporter à la LGRVM aideront à améliorer la situation. Espérons qu'en réglant un plus grand nombre de préoccupations de l'industrie et les revendications territoriales dans le sud des Territoires du Nord-Ouest, on facilitera les choses.

Il y a des lacunes, et je crois que les gouvernements du Canada et des Territoires du Nord-Ouest ont un rôle à jouer. Par exemple, le gouvernement territorial collabore avec la Chambre des mines et a publié récemment la stratégie de développement des mines des Territoires du Nord-Ouest. Les choses évoluent dans la bonne direction; nous devons simplement nous montrer vigilants pour veiller à ce qu'elles continuent d'aller dans ce sens et travailler tous ensemble pour le bien des habitants du Nord.

Le sénateur Wallace : Merci.

Le président : Merci, madame Ramin, monsieur Stanzell, monsieur Hoefler et monsieur Hardin, de vos exposés. Les réponses que vous avez données à nos questions nous sont d'un grand secours. Je vous souhaite une bonne soirée.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 13 février 2014

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles se réunit aujourd'hui, à 9 h 1, pour étudier le projet de loi C-15, Loi remplaçant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest afin de mettre en œuvre certaines dispositions de l'entente sur le transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources des Territoires du Nord-Ouest et modifiant ou abrogeant la Loi sur les terres territoriales, la Loi sur les eaux des Territoires du Nord-Ouest, la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie, d'autres lois et certains décrets et règlements.

Le sénateur Richard Neufeld (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, je m'appelle Richard Neufeld. Je représente la province de la Colombie-Britannique et je suis président du comité.

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux honorables sénateurs et sénatrices, de même qu'à tous les membres du public qui sont ici ou qui nous écoutent sur le Web. Je vais maintenant demander à mes collègues de se présenter.

Le sénateur Sibbeston : Nick Sibbeston, des Territoires du Nord-Ouest.

[*Français*]

La sénatrice Ringuette : Bonjour, je m'appelle Pierrette Ringuette, je suis du Nouveau-Brunswick.

[*Traduction*]

La sénatrice Seidman : Judith Seidman, de Montréal, au Québec.

Senator Black: Doug Black from Alberta.

[Translation]

Senator Boisvenu: Hello, I'm Pierre-Hugues Boisvenu from Quebec.

[English]

Senator Wallace: John Wallace from New Brunswick.

Senator Frum: Linda Frum, Ontario.

The Chair: In addition, I would like to introduce the staff we have supporting us. From the Library of Parliament, we have Marc LeBlanc and Sam Banks. Our clerk is Lynn Gordon.

Today is the eighth meeting of our pre-study hearing on Bill C-15, the short title of which is the "Northwest Territories Devolution Act." This bill was introduced in the House of Commons on December 3, 2013.

It gives me great pleasure today to welcome Mr. John Pollard, a resident of Hay River, Northwest Territories. On May 3, 2010, Mr. Pollard was appointed Canada's chief federal negotiator to lead consultations and negotiations with the Government of the Northwest Territories and Aboriginal leadership in the Northwest Territories on structural changes to land and water boards as part of the work on the amendments to the Mackenzie Valley Resource Management Act and the Territorial Lands Act. We also have with us Mr. Daniel Pagowski, legal counsel with Aboriginal Affairs and Northern Department Canada.

Mr. Pollard, I believe you have a presentation to make. I appreciate you taking time out of your busy schedule to come to Ottawa and present to this committee, and I'm sure everyone will have questions for you. The floor is yours, sir.

John Pollard, as an individual: Thank you, Mr. Chairman. It's a pleasure to be here. Thank you for the invitation, and I look forward to interacting with the senators on this very important bill. If there's something that I don't explain properly, please interrupt me.

By way of background, in May 2010 the Minister of Aboriginal Affairs and Northern Development Canada announced Canada's Action Plan to Improve Northern Regulatory Regimes in the Northwest Territories. The main objective of the action plan was to complete and strengthen the current regulatory regimes in the North to ensure an effective, predictable regime that would provide greater certainty to northerners and industry. As a result, the Government of Canada began pursuing legislative amendments to the various relevant resource management acts. A key component of the action plan was to make changes to the land and water board structure in the Northwest Territories.

Le sénateur Black : Doug Black, de l'Alberta.

[Français]

Le sénateur Boisvenu : Bonjour, Pierre-Hugues Boisvenu, du Québec.

[Traduction]

Le sénateur Wallace : John Wallace, du Nouveau-Brunswick

La sénatrice Frum : Linda Frum, de l'Ontario.

Le président : J'aimerais également vous présenter notre personnel de soutien, soit Marc LeBlanc et Sam Banks de la Bibliothèque du Parlement, de même que Lynn Gordon, notre greffière.

Nous tenons aujourd'hui la huitième séance de nos audiences préparatoires sur le projet de loi C-15, dont le titre abrégé est Loi sur le transfert des responsabilités liées aux Territoires du Nord-Ouest. Ce projet de loi a été déposé à la Chambre des communes le 3 décembre 2013.

C'est avec un très grand plaisir que j'accueille aujourd'hui M. John Pollard, résidant de Hay River, aux Territoires du Nord-Ouest. Le 3 mai 2010, M. Pollard a été nommé négociateur en chef du gouvernement fédéral du Canada pour mener des consultations et des négociations auprès du gouvernement et des dirigeants autochtones des Territoires du Nord-Ouest au sujet de changements structurels à apporter aux offices des terres et des eaux dans le cadre des modifications de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie et de la Loi sur les terres territoriales. Nous accueillons également M. Daniel Pagowski, conseiller juridique à Affaires autochtones et Développement du Nord Canada.

Monsieur Pollard, je pense que vous avez un exposé à présenter. Je vous remercie d'avoir pris le temps, malgré votre horaire chargé, de venir rencontrer notre comité à Ottawa, et je suis convaincu que nous aurons tous des questions pour vous. À vous la parole, monsieur.

John Pollard, à titre personnel : Merci, monsieur le président. Je suis ravi d'être ici. Je vous remercie de l'invitation, et je suis impatient de discuter avec vous de ce projet de loi extrêmement important. Si mes explications ne sont pas claires, n'hésitez pas à m'interrompre.

Pour vous situer un peu, sachez qu'en mai 2010, le ministre d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada a annoncé le Plan d'action du Canada visant à améliorer les régimes de réglementation dans le Nord, dans les Territoires du Nord-Ouest. L'objectif premier consistait à compléter et renforcer les régimes de réglementation dans le Nord afin qu'ils soient plus efficaces et prévisibles, et qu'ils offrent une plus grande certitude aux résidents du Nord et à l'industrie. Le gouvernement du Canada a donc commencé à présenter des modifications aux diverses lois sur la gestion des ressources. L'un des éléments clés du plan d'action consistait à changer la structure des offices des terres et des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest.

The Government of Canada's goal in terms of amending the land and water management regime in the North was twofold: Make changes to the structure in the Mackenzie Valley in the short term and have a Northwest Territories-wide land and water board in the long term. That's where I came in as chief federal negotiator. My job was to look at the restructuring of the board and consult on that particular restructuring.

The long-term objective would have required amending the Inuvialuit Final Agreement. I should point out that the land and water regime in the Northwest Territories springs from land claims. There are four settled land claims in the Northwest Territories. There is the Inuvialuit Final Agreement, and then there are three others: the Gwich'in, the Sahtu and the Tlicho agreements. Each of the three land claims in the Mackenzie Valley — the Tlicho, the Sahtu and the Gwich'in — contain clauses that allow for a board for a larger area. That was not the case in the Inuvialuit agreement, and what would have had to happen is the parties — Canada and the Inuvialuit and presumably the GNWT — would have had to agree to open that agreement up to make changes. Quite frankly, there was no appetite on either side for doing that, Mr. Chairman. Therefore, the immediate focus became the land and water board structure in the Mackenzie Valley.

The three settled claims that I mentioned in the Mackenzie Valley — Gwich'in, Sahtu and Tlicho — sprang from the fact that the comprehensive Dene-Metis claim that was initiated on April 9, 1990, failed. That was where the Dene and the Metis of the Mackenzie Valley got together and negotiated a claim with Canada. The claim was initiated but was never ratified. Once that comprehensive claim fell to pieces, regional claims started up. The first of those regional claims was the Gwich'in claim.

I went back to look at that initial document to see just what the blueprint was at that time, and section 28.4.1 called for a single land and water board established for the Mackenzie Valley.

I want to reiterate, Mr. Chairman, this claim was never ratified. However, you could see that, as the regional claims started up, they were using this as a blueprint. The failed claim became the blueprint for the regional claims. I think that's why it is written into each of those three claims the clauses that allow for a board for a larger area. In the Gwich'in claim, signed April 22, 1992, it's section 24.4.6. In the Sahtu claim, signed September 6, 1993, it's 25.4.6. In the Tlicho claim, signed August 25, 2003, it's 22.4.1.

Le gouvernement du Canada visait deux objectifs en modifiant le régime de gestion des terres et des eaux dans le Nord : à court terme, modifier la structure de gestion s'appliquant à la vallée du Mackenzie; à long terme, créer un seul office de gestion des terres et des eaux pour l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Et c'est là que je suis entré en jeu, en ma qualité de négociateur en chef du gouvernement fédéral. Je devais examiner les modalités de la restructuration de l'office et mener des consultations sur la question.

L'atteinte de l'objectif à long terme aurait nécessité la modification de la Convention définitive des Inuvialuit. Je tiens à signaler que le régime de gestion des terres et des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest découle des revendications territoriales. Précisons qu'on compte dans ce territoire quatre ententes sur les revendications territoriales, soit la Convention définitive des Inuvialuit et trois autres conclues avec les Gwich'in, les Tlichos et les résidents du Sahtu. Chacune de ces trois ententes sur les revendications territoriales dans la vallée du Mackenzie — Tlicho, Sahtu et Gwich'in — comprend une disposition qui permet l'établissement d'un office régissant une plus grande région. Ce n'était toutefois pas le cas pour l'entente avec les Inuvialuit; il aurait donc fallu que les parties — soit le Canada et les Inuvialuit, et probablement le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest — conviennent d'apporter des changements à cette entente. Honnêtement, monsieur le président, cette perspective n'enchantait ni l'une ni l'autre des parties. Par conséquent, on a immédiatement accordé la priorité à la structure de l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

Les trois ententes sur les revendications territoriales dans la vallée du Mackenzie dont je vous ai déjà parlé, avec les Gwich'in, les résidents du Sahtu et les Tlichos, sont nées de l'échec de l'Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis, laquelle a été paraphée le 9 avril 1990. En effet, les Dénés et Métis de la vallée du Mackenzie avaient conjointement négocié une entente sur une revendication territoriale avec le Canada. L'entente a été paraphée, mais n'a jamais été ratifiée. Après cet échec, des revendications territoriales régionales ont été mises de l'avant, la première ayant été celle des Gwich'in.

J'ai consulté l'entente initiale pour voir quel avait été le modèle suivi à l'époque. L'article 24.4.1 prévoyait l'établissement d'un seul office des terres et des eaux pour la vallée du Mackenzie.

Monsieur le président, je tiens à réitérer que cette entente n'a jamais été ratifiée. Cependant, les ententes régionales sur les revendications territoriales s'en sont inspirées. Vous pouvez le constater. Quoique non entérinée, l'entente initiale a servi de modèle aux ententes régionales. Je pense que c'est ce qui explique pourquoi elles comprennent toutes les trois une disposition prévoyant un office régissant un vaste territoire. Dans l'entente sur la revendication territoriale des Gwich'in, signée le 22 avril 1992, il s'agit de l'article 24.4.6; dans celle du Sahtu, signée le 6 septembre 1993, l'article 25.4.6; dans celle des Tlichos, signée le 25 août 2003, l'article 22.4.1.

To be clear, each of these claims provided for a regional land and water board for the settlement area of that claim. Clauses went on further to say that by legislation Canada could form a board for a larger area, larger than the settlement region, and if that happened then the regional panels would go away and the one board would take over for the Mackenzie Valley. That was the objective, to realign the boards.

I should tell you again that if you are appointed to a regional panel in any of those three settled claims, you are automatically appointed to the main body, which is the Mackenzie Valley Land and Water Board.

That means there are four boards. There are three regional panels taking care of the settlement areas, and then there's the Mackenzie Valley Land and Water Board, which takes care of trans-boundary issues between land claim areas and settlement areas, something from the Gwich'in to the Sahtu. The Mackenzie Valley Land and Water Board also deals with applications coming from the unsettled regions of the Northwest Territories, which are known primarily as the Dehcho region and the South Slave region.

In effect, there are 20 people at the present time on the Mackenzie Valley Land and Water Board: three regional panels of five, and five on the board itself.

The existing act that I looked at also allows, in section 108, for two more regional panels. I'm assuming that was set aside for the Dehcho region and for the South Slave region. As the legislation sits right now, before this amendment, there are 20 people sitting on the board, with a potential for 10 more.

Having put all that together, I then set about seeing if I could accomplish what the minister wanted, which is one land and water board for the Mackenzie Valley. There were initial meetings. In all, I had at least 54 meetings. More than 25 were with First Nation groups. For some of those meetings, all of the First Nations were in the room at the same time. Many of those meetings were with industry. We did a first round by saying, "This is what we're thinking about; how do you feel?" I will be honest with you; it was a resounding "no." The people in the settled regions said, "No, we don't want to lose our regional panel." The people in the unsettled regions said, "We want more regional panels," and those people who are negotiating claims right now said, "We want more." Even though the legislation allowed for 30, there was expectation that it could go higher than that as each claim was settled and everybody got a regional panel.

Soyons clairs : chacune de ces ententes prévoyait un office régional des terres et des eaux pour la région visée. Certaines dispositions allaient plus loin, précisant qu'en vertu de la loi, le Canada pouvait établir un office pour une région plus vaste que celles visées par les ententes sur le règlement des revendications territoriales. Le cas échéant, les offices régionaux seraient éliminés et remplacés par l'office responsable de toute la vallée du Mackenzie. L'objectif était donc de rationaliser les offices.

Permettez-moi de préciser que, si vous êtes nommés à l'un des trois offices régionaux visés par les trois revendications réglées, vous êtes aussi automatiquement nommés à l'office principal, soit l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie.

Ainsi, on compte quatre offices : trois offices régionaux chargés des régions visées par les ententes sur les revendications territoriales, et l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie, qui s'occupe des questions qui transcendent les limites des régions visées par les ententes et les revendications territoriales, des questions qui relèvent des Gwich'in et du Sahtu. L'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie est également responsable des demandes présentées par les régions des Territoires du Nord-Ouest où les revendications ne sont pas réglées, soit principalement les régions du Deh Cho et de South Slave.

En fait, 20 personnes siègent actuellement à l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie : cinq pour chacun des trois offices régionaux, et cinq de plus faisant partie de l'office principal.

La loi initiale que j'ai consultée permet également, à l'article 108, la création de deux autres offices régionaux. Je présume que cela a été prévu pour les régions du Deh Cho et de South Slave. En vertu de la loi en vigueur, avant cet amendement, 20 personnes siègent à l'office, et 10 de plus pourraient y siéger.

Après avoir passé en revue tous les éléments, j'ai essayé de voir si je pouvais accomplir ce que le ministre désirait, c'est-à-dire un office des terres et des eaux pour la vallée du Mackenzie. J'ai commencé à tenir des rencontres. Au total, il y en a eu 54, dont plus de 25 auprès de groupes des Premières Nations. Pour certaines des réunions, toutes les Premières Nations étaient représentées. Bon nombre de ces réunions se sont également tenues auprès de l'industrie. Nous avons tout d'abord présenté la chose ainsi : « Voilà ce que nous pensons faire, alors qu'en pensez-vous? » Honnêtement, la réponse a été un non catégorique. Les habitants des régions où les revendications ont été réglées nous ont dit que non, ils ne voulaient pas perdre leur office régional. Ceux des régions où les revendications n'ont pas encore été réglées nous ont dit qu'ils voulaient davantage d'offices régionaux, et les résidents de régions en négociation nous ont répété la même chose. Même si la loi en prévoyait 30, on s'attendait à ce que ce chiffre augmente à mesure que les revendications soient réglées et que des offices régionaux soient attribués.

As I say, I'm being honest when I say it wasn't widely accepted at all, so I cannot respond in a positive manner to those two concerns from people.

As we went through the meetings, it was clear that people needed to see more than just the letters that I had been sending out and the meetings that we had had, so legislation was drafted that reflected the changes that I wanted to make in the structure of the board.

Before those drafts, I went to the minister and sought approval for an 11-person board, which would consist of a chairperson, five nominees or appointees from the Aboriginal groups in the Northwest Territories and five appointees from government: three from the federal government and two from the territorial government. The two from the territorial government are nominated to the minister, and the minister ultimately makes the call. So it would be five and five, and then I suggested that the chairperson be appointed directly by the Minister of Aboriginal Affairs.

I got the approval from I think it was then Minister Duncan to do that, so we put together draft legislation and circulated it. It wasn't very popular. People still saw that we were taking away the regional panels, but they did start to respond.

One of the first concerns they had was moving the regional panel to the board in Yellowknife, which is far away from where the action is. For instance, with the major project in the Sahtu right now, where this fracking thing is going on, they were afraid they would not be able to see the board at work. I thought it was reasonable for them to say, "Hey, you're taking this away and you're moving it to Yellowknife."

So we made an arrangement in the legislation for the chairperson to form a smaller subcommittee with a minimum of three people. I think it was reasonable to assume that those three people could travel to a region so the people of the region could hear the application before the panel and they could see the work being done. A decision of that three-person subcommittee is a decision of the board, so it's not like a committee going out and fact-finding; this is a decision-making body.

That was one of the ways I tried to alleviate this fear that decision making was being taken out of the region. That appears on page 106 of the amending bill. Clause 136, proposed subsection 56(1), is where we accommodate that concern.

After putting that out, there was another local concern, which was there was no guarantee that an Aboriginal appointee from that region was going to be on that three-person subcommittee, and that was true as well. So we went back and looked at it. We couldn't write into the legislation for sure that that person would be there because we wouldn't know if the person was ill or on vacation, et cetera. As much as possible, however, on page 106 of the amending legislation, in proposed subsection 56(3), we have accommodated that by saying that the chairperson should make every effort of right of first refusal for a person from the region to be able to be at that hearing.

En toute honnêteté, l'idée était loin d'être largement acceptée, donc je ne peux fournir de réaction positive à ces deux préoccupations formulées.

Au fur et à mesure des réunions, il est devenu évident que les gens voulaient plus que les lettres que j'avais envoyées et que les réunions que nous avons tenues. Par conséquent, on a rédigé une mesure législative exposant les changements que je voulais apporter à la structure de l'office.

J'avais préalablement demandé au ministre son approbation pour la création d'un office composé de onze personnes, soit un président, cinq représentants des groupes autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest et cinq représentants gouvernementaux, dont trois du gouvernement fédéral et deux du gouvernement territorial. Les deux nominations pour le gouvernement territorial sont présentées au ministre, qui prend la décision finale. Ce serait donc cinq plus cinq, et j'ai par la suite proposé que le président soit nommé directement par la ministre des Affaires autochtones.

J'ai obtenu l'approbation du ministre — je crois que c'était le ministre Duncan à l'époque —, donc nous avons rédigé un avant-projet de loi et l'avons fait circuler. Il n'a pas été très bien accueilli. Les gens voyaient qu'on éliminait quand même les offices régionaux, mais ils ont commencé à réagir.

L'une de leurs principales inquiétudes, c'est qu'on allait déménager l'office régional pour l'intégrer à l'office à Yellowknife, loin d'où les choses se passent. Par exemple, avec le grand projet de fracturation hydraulique dans la région du Sahtu en ce moment, on craignait ne pas pouvoir voir l'office à l'œuvre. Je trouvais raisonnable de leur part de dire : « Vous nous l'enlevez et le déménagez à Yellowknife. »

Nous avons donc fait en sorte dans la mesure législative que le président puisse former un sous-comité composé d'au moins trois personnes. Selon moi, il est raisonnable de penser que ces trois personnes puissent se rendre dans une région afin que les résidents puissent entendre la demande présentée à l'office et voir celui-ci à l'œuvre. Ce sous-comité de trois personnes rendrait une décision au nom de l'office, donc il ne s'agirait pas d'un comité d'enquête, mais plutôt d'un organe décisionnel.

Il s'agit là de l'un des moyens que j'ai employés pour apaiser la crainte que les décisions ne se prennent plus dans la région. Cela figure à la page 106 du projet de loi modificatif, à l'article 136, au paragraphe 56(1).

Ensuite, une autre préoccupation a été soulevée, soit que rien ne garantissait qu'un représentant autochtone de la région ferait partie du sous-comité de trois personnes, ce qui était également vrai. Nous avons donc réexaminé le texte. Nous ne pouvions prévoir dans la loi la présence de ces personnes, puisqu'elles pourraient être en congé ou absentes pour des raisons de santé notamment. Cependant, dans la mesure du possible, à la page 106 du projet de loi modificatif, nous avons adapté le paragraphe 56(3) pour que la présidence mette tout en œuvre pour appliquer le droit de premier refus à une personne de la région afin qu'elle participe à l'audience.

The next concern we were able to deal with in some respects is they were concerned we were taking things out of the region, such as support for the board and so on and so forth. The department and the minister agreed that during the implementation phase, there would be discussion amongst the Government of the Northwest Territories, Aboriginal groups and the Government of Canada about what resources need to be in each region to support the board. So I think we were able to allay those fears.

The next thing that came up was the appointment of the chair by the minister. With the other boards, what happens is the board gets together and they decide amongst themselves or they can recommend from outside the board a name to the minister of who should be the chairperson. I strayed away from that process. I recommended to the minister that the minister should appoint the chair. I think this is a very important board. It has great responsibility and we need to get the right person at the end of the table who understands the North, how boards work and the legislation and administration, et cetera. I made that recommendation to the minister, and he accepted it.

The pushback from the Aboriginal groups was the minister doesn't have to talk to the board before the appointment of the chair. That was reasonable, so I went back to the minister and the minister said, "Okay, I don't mind polling the board and talking to them before I make the appointment." So that was put into the legislation, but not in the first instance, because at first there would be no board, but each chair after, the minister will discuss it with the board before making that appointment. Again, we were able to accommodate those concerns. I think you will find that on page 96, proposed subsection 12(2.1).

There were other concerns, Mr. Chairman. Industry was concerned that we were changing a system they were familiar with. Some people in industry said, "Yes, it needs to be done, and we need to get this down to a manageable size because we can see it growing and growing." Some industry members said, "We're pretty comfortable with the system that there is; we recognize that change needs to come, but we're worried about losing the continuity that we have at the present time with the existing panels," particularly the Wek'èezhii, because Wek'èezhii deals with very large files. Those diamond mines are very big files. Anyway, there was a concern from industry in that regard.

Industry was also concerned about what happens if they have an application before the board and then the changes occur. That was heard clearly by the department, and the department has addressed those issues raised by industry by putting in transitional clauses. That means that if you are seized with an application, if you are hearing an application as a regional panel and the change occurs, you continue as a regional panel until that application is completed, so it should be seamless for industry in those applications.

Une autre des craintes que nous avons pu en partie dissiper concernait le fait qu'on retirait de la région l'appui à l'office, entre autres. Le ministère et le ministre ont convenu qu'au cours de la phase de mise en œuvre, on tiendrait des discussions entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les groupes autochtones et le gouvernement du Canada au sujet des ressources que doit compter chacune des régions pour appuyer l'office. Je crois qu'on a donc été en mesure de dissiper ces craintes.

Ensuite, il a été question de la nomination du président par le ministre. Dans le cas des autres offices, les membres se réunissent et décident ou recommandent le nom d'une personne externe au ministre. Je me suis éloigné de ce processus et j'ai recommandé au ministre que ce soit à lui de nommer le président. Je pense qu'il s'agit d'un office extrêmement important, chargé d'énormes responsabilités; il faut choisir la bonne personne, quelqu'un qui comprenne le Nord et le fonctionnement des offices, de la loi, de l'administration, entre autres. C'est la recommandation que j'ai présentée au ministre, et il l'a acceptée.

Les groupes autochtones ont manifesté leur opposition en soulignant que le ministre n'avait pas à discuter avec l'office avant de nommer le président. Cela me semblait une objection raisonnable, donc j'en ai parlé au ministre, qui m'a dit qu'il ne voyait pas d'inconvénient à sonder l'office et à discuter avec ses membres avant de procéder à une nomination. Cette mesure a donc été intégrée au projet de loi, mais ne s'applique pas à la première nomination, puisque l'office n'existerait pas encore, mais à toutes les suivantes : le ministre discutera avec l'office avant de faire une nomination. Encore une fois, nous avons pu apaiser ces craintes. Je pense que cela figure à la page 96, au paragraphe 12(2.1) proposé.

Monsieur le président, d'autres préoccupations ont été soulevées. L'industrie craignait qu'on ne change un système qu'elle connaît bien. Certains représentants de l'industrie ont dit que oui, ce devait être fait, pour que l'entité maintienne une taille raisonnable, puisqu'on peut facilement prévoir une croissance continue. D'autres ont cependant fait valoir qu'ils aimaient le système en place, qu'ils reconnaissaient que des changements devaient être apportés, mais qu'ils craignaient un bris dans la continuité des activités des offices existants. C'était surtout le cas pour les Wek'èezhii, à cause des très gros dossiers, comme les mines de diamant. Enfin, c'était la préoccupation exprimée par l'industrie à cet égard.

Cette dernière craignait également les répercussions possibles sur les demandes dont l'office serait déjà saisi au moment de l'entrée en vigueur des changements. Le ministère a réagi en ajoutant des dispositions transitoires. Ainsi, si un office régional est saisi d'une demande, s'il est en train d'instruire une demande au moment où le changement est mis en œuvre, il poursuit son travail jusqu'à la fin de la requête, donc la transition devrait se faire sans heurt pour l'industrie dans ces cas.

The other thing is the expertise that is in those regional panels. There's no guarantee, Mr. Chairman, that we can bring that expertise forward to the new board, and there's not a way to do it in legislation. I have suggested to the minister, and I think he's amenable, that attempts be made with the other nominees and appointors around the table to bring that expertise through the system somehow and get them on the new board. If people are willing, I think it can be done.

Mr. Chairman, in a nutshell, that's where I am at the present time. If you would like, I could read into the record what the appointment process is for each of those boards, or I can just open it up to questions. It's up to you.

The Chair: Maybe you should actually do that. That will clarify it a little bit more before we start with questions. I'm just watching the time. I want to give the senators some time to ask questions, but I also want to have you, because you were such an important part at the end of these negotiations, enlighten us on your thoughts about that.

Mr. Pollard: Mr. Chairman, the suggested composition contained in the legislation is an 11-person board, which includes the chairperson. The chair is appointed by the Minister of Aboriginal Affairs. Five persons are nominated or appointed by First Nations organizations or governments. When I say "appointed or nominated," the Tlicho claim is a special claim. They have in their claim an ability to direct appoint to boards. They have to consult with the minister, but there is no veto. They have a little more leeway than the other people. Some people are suggesting to the minister who they would like to see on the board, but the Tlicho direct appoints.

There are five persons appointed by the Minister of Aboriginal Affairs, two of whom are nominated by the Government of the Northwest Territories.

That's the makeup of the board as I have suggested it to the minister and as contained in this draft legislation. Thank you, Mr. Chairman.

The Chair: Thank you. I appreciate those words very much.

A lot of the concern that we heard was that people from those settled regions who have boards in place already and that we are told are functioning well feel that their viewpoints won't be heard through the larger board once the legislation comes into effect and that decisions will be made that will not be acceptable to the people in those regions. I would like you to address that a little bit. I would add to that that if industry were going into a settled area, it is at least my experience, living in northern British Columbia where there are settled land claims, the oil and gas industry will have a very close association with the band of the area that they're going into. We have an oil and gas commission, for instance, in British Columbia, headquartered in Fort St. John, but if an oil company is going to drill wells in the Fort Nelson

N'oublions pas l'expertise de ces offices régionaux. Rien ne garantit, monsieur le président, qu'on puisse transférer cette expertise au nouvel office, et on ne peut le prévoir dans la mesure législative. J'ai proposé au ministre — et je pense qu'il est ouvert à l'idée — qu'on essaie, avec les autres représentants et auteurs de désignation, d'intégrer cette expertise dans le nouvel office. Si les gens y sont disposés, je pense que c'est possible.

Monsieur le président, voilà en gros où j'en suis. Si vous le souhaitez, je peux vous expliquer le processus de nomination pour chacun des offices, ou nous pouvons passer aux questions. Je m'en remets à vous.

Le président : Peut-être devriez-vous le faire, en fait. Cela permettrait d'ajouter certaines précisions avant qu'on ne passe aux questions. Je suis conscient du temps qui passe. Je veux donner aux sénateurs le temps de poser des questions, mais je veux également que vous nous donniez votre point de vue, puisque vous avez été un acteur si important à la fin de ces négociations.

M. Pollard : Monsieur le président, la mesure législative propose un office composé de 11 personnes, ce qui comprend le président. Ce dernier serait nommé par le ministre des Affaires autochtones. Cinq personnes seraient proposées ou nommées par les organisations des Premières Nations ou les gouvernements. Je dis « proposées ou nommées » parce que la revendication territoriale des Tlichos est particulière. Elle prévoit la possibilité de nommer directement des représentants aux offices. Les Tlichos doivent consulter le ministre, mais celui-ci n'a pas de droit de veto. Ils ont un peu plus de marge de manœuvre que les autres peuples. D'autres proposent au ministre le nom de gens qu'ils voudraient voir siéger aux offices, mais les Tlichos peuvent directement faire des nominations.

Cinq personnes sont nommées par le ministre des Affaires autochtones, dont deux sont proposées par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

Voilà la composition de l'office telle que je l'ai proposée au ministre et telle qu'elle figure dans le projet de loi. Merci, monsieur le président.

Le président : Merci. Je vous suis fort reconnaissant de cette explication.

La préoccupation qui ressort le plus souvent, c'est que les résidents des régions qui, visés par une entente sur la revendication territoriale, sont dotés actuellement d'offices qui fonctionnent très bien, ont l'impression que leurs opinions ne seront pas prises en considération par l'office principal après l'entrée en vigueur de la mesure législative, et que les décisions qui seront prises ne leur seront pas nécessairement acceptables. J'aimerais que vous nous en parliez un peu. J'ajouterais que, si une industrie s'installe dans une région visée par une entente sur une revendication territoriale, c'est du moins mon expérience dans le Nord de la Colombie-Britannique où c'est le cas, l'industrie pétrolière et gazière travaillera en étroite collaboration avec la bande de la région en question. Par exemple, en Colombie-

region, they don't talk to the First Nations around Fort St. John. They actually go to the Fort Nelson First Nations and discuss with them what they're going to do and get the social licence, as many people speak about, to do their work.

Would you think the same thing would take place in the Northwest Territories and that industry, whether it is mining or oil and gas or anything, will actually work very closely with those smaller boards, those regions, to make sure that they're listening to the concerns of those people, and then the decisions would be made by the larger board at the end of the day? Would that be a correct way for me to interpret it? What assurance do those people in the settled areas have that the water board will actually make decisions that reflect what they want?

Mr. Pollard: Before anybody, be it a company or a municipality or whomever, ventures onto private land, Aboriginal land, government land, they have to get permission to be there. If the concern is, "What's going to be happening on my land?" there is a dialogue before an application ever gets to the board. There's a dialogue there that says, "Yes, I will let you go on my land to do this." The board is only going to say how it should be done. It is not going to be saying if it should be done; it is saying how it should be done.

In the first instance, an Aboriginal group, First Nation government, can say, "No, you can't go on our land." If they do say they can go on their land and then the board holds a hearing, as I have said, if it's of major concern, they can say to the chairperson, "You need to send that panel to us so that we can see work being done in our region." I think that's contained in the legislation. There's not a guarantee. It doesn't say, "You must," but I think it would be a foolish chairperson that didn't respond to the concerns of a region.

The other thing is that this board is not a political body. It just uses legislation and policy to say, "This is how you can conduct business on this particular piece of land." It is not whether you like the development or you don't like the development. It's, "You've got permission to be on the land; this is how you should do the development."

This does not preclude any First Nation or Aboriginal group or any person from an Aboriginal organization saying, "I want to appear before the board and state my case."

Yes, there are some fears, and yes there's an attachment to that regional panel, but forming one board does not take away any of their ability to appear in front of the board and make their cases, Mr. Chairman.

The Chair: Thank you very much.

Britannique, on trouve une commission pétrolière et gazière basée à Fort St. John, mais si une compagnie pétrolière veut forer des puits dans la région de Fort Nelson, elle ne consultera pas les Premières Nations avoisinantes de Fort St. John. Elle ira rencontrer les Premières Nations de Fort Nelson et discuter avec elles des plans pour obtenir le permis social — comme on le dit souvent — pour faire son travail.

Pensez-vous que la même chose pourrait se produire dans les Territoires du Nord-Ouest et que l'industrie minière ou celle des hydrocarbures va en fait travailler de très près avec ces offices de plus petite taille, dans ces régions, pour bien tenir compte des préoccupations de ces personnes et qu'au bout du compte ce soit les offices de plus grande taille qui prennent la décision? Est-ce que j'interprète bien votre pensée? Quelle assurance ont les personnes vivant dans les zones visées que l'office des eaux va en fait prendre des décisions qui reflètent leur volonté?

M. Pollard : Avant que qui que ce soit, qu'il s'agisse notamment d'une entreprise ou d'une municipalité, ne s'installe sur des terrains privés, des terres autochtones ou des terres gouvernementales, elles doivent obtenir la permission. Si les gens se demandent ce qu'il va advenir de leurs terres, il y a un dialogue d'entamé avant même que la demande ne se rende à l'office. Le dialogue débouche sur la permission d'aller sur ces terres. L'office ne fera que déterminer la façon dont les choses se dérouleront. Il ne décidera pas si cela doit être fait ou pas. Il indique seulement la façon de procéder.

Dans le premier cas, un groupe autochtone ou un gouvernement des Premières Nations peut refuser cette permission. S'il donne l'autorisation d'aller sur ses terres et qu'ensuite un office tient une audience, comme je l'ai dit, lorsqu'il s'agit d'une préoccupation majeure, on peut dire au président d'envoyer ce groupe de consultations afin de voir quel travail est effectué dans la région. Je pense que c'est ce qui est contenu dans la loi. Il n'y a aucune garantie. La loi ne dit pas « qu'il faut », mais je pense que le président serait malvenu de ne pas répondre aux préoccupations d'une région.

Il faut savoir que cet office n'est pas une institution politique. L'office se sert de la loi et des politiques pour établir comment procéder relativement à tel ou tel territoire. Ce n'est pas une question d'aimer ou de ne pas aimer le projet proposé. L'office accorde la permission d'aller sur ces terres en précisant comment devrait se dérouler le développement.

Ça n'empêche pas une Première nation, un groupe autochtone ou encore quiconque représentant une organisation autochtone d'indiquer son intention de comparaître devant l'office pour faire valoir son point de vue.

Oui, nous avons des préoccupations et oui nous sommes attachés à ce groupe d'experts régional, mais le fait de former un office n'empêche pas les gens de comparaître devant ce dernier et de présenter leurs dossiers, monsieur le président.

Le président : Merci beaucoup.

Senator Wallace: Good morning, Mr. Pollard. We have had a number of witnesses appear before us. It seems clear that a major part of the focus behind the bill is to create an atmosphere that will encourage further investment and development, with more efficiency in the N.W.T. We've had representatives from industry appear before us and express their thoughts.

We also had an organization called Ecology North, who appeared before us on February 6. Their comment was that they didn't believe there was any evidence to suggest that the regional panels that have existed discourage investment in the North. They therefore felt there was no need to support the position that this larger super-board was needed to encourage this additional investment and development. What is your comment to that?

Mr. Pollard: Senator, I think when you start looking at 20 and then we need to get to the next level, which is the next settled land claim and then the next settled land claim, you are starting to get an awful lot of people on a board. I don't mean any offence, but I think the consistency between the regional panels is not there. Industry is looking for consistency; they're looking for certainty. What industry said to me is this: "Tell me yes, tell me no, tell me you want more information, but give me an answer."

If we allow the number of people adjudicating on land and water board issues to get up in the thirties, I think that would muddy the waters. It would be hard to administer. I think it would be difficult for the department to deal with all those boards. It's difficult enough now filling vacancies on the boards that we do have, and I think that's another issue that would come up.

I don't dispute the fact that the regional panels have been handling some big files and doing their work. However, if we look to the future, we need to have a smaller board for that particular region.

Senator Wallace: On February 11, we heard from Mr. Allen Stanzell, 1st Vice-President of the Northwest Territories Chamber of Commerce. They were supportive of the bill but had some interesting comments and suggestions. I suspect probably through the work you've done you may have heard these before. I will mention a couple of them to you and I would appreciate your comments.

They recommend that there should be clearer criteria to define projects of public concern under the Mackenzie Valley Resource Management Act. That, of course, is relevant because the regulator will determine when interventions are appropriate. I will read to you briefly what was in a part of their presentation.

Le sénateur Wallace : Bonjour, monsieur Pollard. Un certain nombre de témoins ont déjà comparu devant nous. Il semble clair qu'une grande partie des préoccupations entourant le projet de loi porte sur l'établissement d'un environnement encourageant davantage l'investissement et le développement tout en améliorant l'efficacité dans les Territoires du Nord-Ouest. Des représentants de l'industrie ont aussi comparu devant nous pour exprimer leur avis.

Une organisation appelée Ecology North a également comparu le 6 février. Selon elle, aucune raison ne laisse croire que les groupes d'experts régionaux qui existaient ont découragé l'investissement dans le Nord. Ecology North estimait donc qu'il n'était pas nécessaire d'appuyer ce superoffice pour favoriser l'investissement et le développement. Qu'en pensez-vous?

M. Pollard : Sénateur, je pense que, lorsqu'on commence à examiner la disposition 20, il faut ensuite passer au prochain niveau, c'est-à-dire le prochain accord de revendications et l'accord suivant. Cela fait en sorte qu'il commence à y avoir beaucoup de membres qui siègent à cet office. Je ne veux pas contredire quiconque, mais je pense qu'il y a un manque d'uniformité entre les groupes régionaux. L'industrie ne cherche pas l'uniformité; elle veut une certitude. Voici ce que des représentants m'ont dit : « Dites-moi oui, dites-moi non, dites-moi que vous voulez davantage d'information, mais donnez-moi une réponse. »

Si on laisse le nombre de personnes prenant des décisions sur les offices des terres et des eaux se rendre jusque dans les trente, je pense que cela ne ferait qu'embrouiller les choses. Cela rendrait l'administration plus difficile. Je pense que le ministère aurait de la difficulté à faire affaire avec tous ces offices. C'est déjà assez difficile à l'heure actuelle de remplir les postes vacants pour les offices existants, et je pense que cela pourrait causer un problème de plus.

Je ne nie pas le fait que les groupes régionaux ont traité de gros dossiers et qu'ils ont fait leur travail. Toutefois, si l'on songe à l'avenir, il faudra établir un office plus petit pour cette région en particulier.

Le sénateur Wallace : Le 11 février, M. Allen Stanzell, le premier vice-président de la Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest, a témoigné devant vous. La chambre de commerce appuyait le projet de loi, mais elle avait des observations et des propositions intéressantes à faire. Il se peut que, dans le cadre de votre travail, vous ayez déjà entendu ces propositions. Je vais en soulever quelques-unes et j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

Elle recommande l'établissement de critères plus clairs pour définir les projets touchant l'intérêt public aux termes de la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie. Bien sûr, c'est pertinent parce que l'organisme de réglementation va déterminer lorsque les interventions sont appropriées. J'aimerais vous lire brièvement ce qui figurait dans leur exposé.

Clear criteria do not exist for determining public concern, and that leaves the regulator with an open-ended obligation to accept such interventions without regard for merit.

The critical point here is to establish criteria for defining projects of public concern or thresholds that limit interventions to those of merit.

Again, from their point of view, they want to streamline the process as much as probably. What is your comment on that recommendation by the chamber?

Mr. Pollard: My job was only to deal with the structure of the board, not those other issues, but I heard them as well.

Senator Wallace: Yes, I am sure you did.

Mr. Pollard: I think that there is a concern from industry that sometimes the board is forced into doing something that in industry's eyes is not really necessary at a particular time, and I think that's where it's coming from. I'm not able to comment on that any further. I did hear the same concern, though.

Senator Wallace: There was one other recommendation they made along the same line. I suspect your response will be the same, so I will leave my questions at that.

The Chair: This committee has been fortunate for a whole host of reasons, including the senators who sit around here, but on this particular bill we have the pleasure of having two former premiers of the Northwest Territories, Dennis Patterson, who couldn't be with us, but also Senator Sibbeston, who is with us today. We are happy that he is here because he brings that northern perspective.

Senator Sibbeston: Thank you.

Mr. Pollard and I were colleagues; we were government ministers in the 1980s. As you can see, he is very honest, forthright, frank and everyone in the North is like that — non-partisan and very honest. That is our contribution to the South.

Senator Ringuette: We actually make good use of it.

Senator Sibbeston: John, you have been in the North a long time. We come from a period of time in the 1960s and 1970s where the government was just being introduced into the North and industry was coming. Native people didn't have very much say in any of the development that occurred. Through the land claims process they have gained so much. One of the things they have truly gained is where these boards have had a say in the development that occurs. Can you comment on that?

There has been an evolution or a growth in that regard. I think Aboriginal people in the North are slowly getting involved in development. They are in business and are employed. I think

Il n'existe pas de critères clairs pour déterminer en quoi consistent les préoccupations pour le public, ce qui laisse au régulateur une obligation illimitée d'accepter de telles interventions, sans égard pour le mérite.

Le point crucial ici est l'établissement de critères pour définir les projets susceptibles d'être la cause de préoccupations pour le public ou de seuils qui limiteraient les interventions à celles qui sont méritoires.

Encore une fois, de son point de vue, la chambre de commerce veut simplifier le processus le plus possible. Qu'est-ce qui vous préoccupe relativement à cette recommandation faite par la chambre de commerce?

M. Pollard : Mon travail consistait uniquement à m'attarder à la structure de l'office, et non pas à me pencher sur les autres questions, mais j'en ai aussi entendu parler.

Le sénateur Wallace : Oui, je suis sûr que c'est le cas.

M. Pollard : Je pense que l'industrie s'inquiète de voir que quelquefois l'office est obligé de faire des choses qui, selon elle, ne sont pas forcément nécessaires à un moment donné, et je pense que c'est de là que ça vient. Je ne peux pas vous en dire davantage. J'ai toutefois déjà entendu soulever cette préoccupation.

Le sénateur Wallace : La chambre de commerce a également formulé une autre recommandation dans la même veine. Je suppose que votre réponse sera la même, donc je vais en rester là.

Le président : Notre comité a été chanceux pour toute une série de raisons, y compris pour les sénateurs qui le composent, mais pour ce qui est de ce projet de loi particulier, nous avons le plaisir d'avoir parmi nous deux anciens premiers ministres des Territoires du Nord-Ouest, Dennis Patterson, qui ne pouvait pas être avec nous aujourd'hui, mais aussi le sénateur Sibbeston, qui est présent. Nous sommes heureux qu'il puisse être des nôtres et nous donner une perspective du Nord.

Le sénateur Sibbeston : Merci.

M. Pollard et moi étions collègues; nous étions dans les années 1980. Comme vous pouvez le voir, il est très honnête et franc et tous les habitants du Nord sont comme ça — non partisans et très honnêtes. Voilà notre contribution au Sud.

La sénatrice Ringuette : En fait, nous en profitons bien.

Le sénateur Sibbeston : John, vous vivez dans le Nord depuis un bon moment déjà. Nous étions actifs dans les années 1960 et 1970 où le gouvernement commençait à peine à s'établir dans le Nord de même que les industries. Les peuples autochtones n'avaient pas grand-chose à dire relativement au développement qui avait lieu. Dans le cadre du processus de revendications territoriales, ils ont obtenu beaucoup de pouvoirs. L'un de leurs véritables gains découle du fait que ces offices ont eu leur mot à dire dans les types de développement qui ont eu lieu. Avez-vous des observations là-dessus?

Il y a eu une évolution ou une croissance à cet égard. Je pense que les peuples autochtones dans le Nord commencent lentement à participer au développement. Ils contribuent à titre d'entreprises

there has been a radical improvement and change over the years. The idea of all of this is to make the regulatory system more efficient and expeditious so projects can get going.

In your judgment, you obviously have had a hand in doing this. It's not in accord with all the Aboriginal people who don't like losing their regional panels, but is it your judgment that it will still work in the end and that it will prove that the changes we have before us will work satisfactorily?

Mr. Pollard: Thank you for that question.

The senator is right, the North is growing up and so are the people who live there and so are the people who are from there.

There's an emotional attachment between Aboriginal people and the land and the water. That will always be there. They are very sensitive about things that are going to happen on the land, how it will affect the water and so forth, and I respect that.

The senator is right that as resources have been developed in the Northwest Territories, you have seen First Nations companies, Aboriginal people and Aboriginal private business people become involved in that process. If you ever go up to Yellowknife and see Tlicho Logistics supporting the diamond mines, what has happened is wonderful.

The Aboriginal people have taken a large stake of the economy of the Northwest Territories and they stand to take more as development occurs. I think companies have become more sensitive to the fact that they will have to make a deal here in order to be able to get their mine or their oil and gas going.

To answer the question that the senator puts to me, I believe it's a natural evolution that these regional panels now become one central body. I think that's why it was written into the land claims, because they were anticipating the full circle coming back to the original Dene-Metis claim — one single board for the Mackenzie Valley. I'm trying to complete that circle. As I say, there's an emotional attachment to those panels that I respect, but I think we need to let that go and move on with the economy.

Senator Black: Thank you very much, Mr. Pollard, for not only begin here today but for the tremendous work that you have obviously done.

My first question is really a personal one. Given the complexity of this file, did you start it with a full head of hair?

Mr. Pollard: I started this file with a lot more hair than I have now and a lot less wrinkles, I'll tell you.

ou d'employés. Je pense qu'il y a eu des améliorations et des changements radicaux au fil des ans. Le tout visait à rendre le système réglementaire plus efficace et plus rapide afin que les projets puissent démarrer.

Selon vous, puisque vous avez manifestement contribué à ces changements, cela ne se fait pas avec l'accord de tous les Autochtones qui n'aiment pas perdre leurs groupes d'experts régionaux, mais estimez-vous que cela va tout de même fonctionner au bout du compte et que les changements à l'étude vont fonctionner de façon satisfaisante?

M. Pollard : Merci pour cette question.

Le sénateur a raison, le Nord grandit et il en va de même pour les personnes qui y vivent et qui viennent du Nord.

Il y a un attachement émotif entre les peuples autochtones, les terres et l'eau. Cela ne changera jamais. Ces personnes sont très sensibles à ce qui se passera sur leur terre et à la façon dont cela touchera les plans d'eau notamment, et je respecte cela.

Le sénateur a raison de dire qu'au fur et à mesure que les ressources ont été développées dans les Territoires du Nord-Ouest, on a vu des entreprises de Premières Nations, des peuples de Premières Nations et des hommes d'affaires autochtones participer au processus. Si jamais vous allez à Yellowknife pour visiter l'entreprise Tlicho Logistics qui donne son soutien aux mines de diamants, vous constaterez que c'est merveilleux.

Les peuples autochtones ont pris une grande part de l'économie des Territoires du Nord-Ouest, et leur rôle grandira au fur et à mesure du développement. Je pense que les sociétés sont devenues plus sensibilisées au fait qu'elles devront en arriver à une entente pour aller de l'avant avec leur projet de mines ou d'exploitation d'hydrocarbures.

Pour répondre à la question posée par le sénateur, je pense qu'il s'agit d'une évolution naturelle que ces groupes d'experts régionaux soient maintenant rassemblés en une entité centrale. Je pense que c'est pour cette raison que c'est compris dans les revendications territoriales, parce qu'on s'attendait à ce que cela boucle la boucle et qu'on en revienne à la revendication initiale des Dénés et des Métis — c'est-à-dire un office unique pour la vallée du Mackenzie. J'essaie justement de boucler la boucle. Comme je l'ai dit, il y a un attachement émotionnel relativement à ces groupes d'experts et je respecte cela, mais je pense qu'il faut lâcher prise et évoluer avec l'économie.

Le sénateur Black : Merci beaucoup, monsieur Pollard, non seulement d'être là aujourd'hui, mais pour l'énorme travail que vous avez manifestement réalisé.

Ma première question est de nature personnelle. Étant donné la complexité de ce dossier, lorsque vous en avez commencé l'étude, étiez-vous atteint de calvitie?

M. Pollard : Lorsque j'ai commencé à prendre connaissance de ce dossier, j'avais beaucoup plus de cheveux que je n'en ai maintenant et je puis vous assurer que j'avais aussi beaucoup moins de rides.

Senator Black: I can imagine. Thank you for that. I have a couple of questions for the purpose of the record.

In terms of timing, as I understand it, Mr. McCrank's report preceded the work you were requested to do. Is that right?

Mr. Pollard: That's correct.

Senator Black: The penultimate recommendation of Mr. McCrank was that there were two options, in his view, that could have been pursued. Option one is the option that is being pursued, and option two involved, arguably, a greater consultative role of the Aboriginal communities. Are you following where I am? Do you agree with that?

Mr. Pollard: Yes.

Senator Black: Very well. Are you able to comment on why option two would not have been the desirable option?

Mr. Pollard: I think there was a push across southern Canada to change the regulatory system. It was a little different in the North because of the land claims, et cetera, but we were caught up in that process.

I read Mr. McCrank's report and took notice of what he said. Very early on, I think the discussion was that it is better to move to this central board, to this slimmed down board immediately and do the consultation process as the land claims predicted we should, which we did. Let's move right to that process.

Senator Black: Is my understanding correct that after a five-year period there is a statutory requirement or opportunity for the operation of the water board to be reviewed?

Mr. Pollard: I believe that is correct, sir.

Senator Black: We will assume that is correct. If that is correct, would you take any comfort in the fact that if we have gotten that wrong — and I am not presuming for a second that we have — will we have a fulsome opportunity to make corrections?

Mr. Pollard: Yes.

Senator Black: Thank you.

Mr. Pollard: That's the case, but I want to qualify that by saying an awful lot of time, thought, effort and discussion went into this solution I have put forward. I think that if people embrace it and use it properly, and if we put the right people on that board, there will be no cause to look back. I think it will work.

Senator Black: Wonderful. That would be my hope as well, but it is always good to know there is an escape valve or an opportunity for correction if we have overreached in any way.

Mr. Pollard: That's correct.

Senator Black: Very well. Thank you very much.

Le sénateur Black : Je vous comprends. Merci. J'ai quelques questions supplémentaires.

Si je comprends bien, le rapport de M. McCrank a précédé le travail qu'on vous a demandé de faire. Est-ce exact?

M. Pollard : C'est exact.

Le sénateur Black : Dans son avant-dernière recommandation, M. McCrank stipule qu'il y a deux options selon lui qui pourraient être adoptées. La première est celle qui a été suivie, tandis que l'on pourrait dire que la deuxième aurait conservé un plus grand rôle consultatif pour les collectivités autochtones. Voyez-vous où je veux en venir? Êtes-vous d'accord avec cet énoncé?

M. Pollard : Oui.

Le sénateur Black : Très bien. Pouvez-vous nous dire pourquoi l'option n° deux n'aurait pas été la bonne?

M. Pollard : Je pense qu'il y a eu des pressions dans le sud du Canada pour changer le système réglementaire. C'était un peu différent dans le Nord en raison des revendications territoriales notamment, mais le processus a fini par nous rattraper.

J'ai lu le rapport de M. McCrank et pris bonne note de ce qu'il a dit. Très tôt dans le processus, je pense qu'il avait été déterminé dans les discussions qu'il valait mieux se tourner immédiatement vers un office central et de passer ensuite au processus de consultation tel qu'établi dans les revendications territoriales, et c'est ce que nous avons fait. Passons maintenant à ce processus.

Le sénateur Black : Ai-je raison de dire qu'après une période de cinq ans la loi oblige ou permet de revoir le fonctionnement de l'office des eaux?

M. Pollard : Je pense que c'est exact monsieur.

Le sénateur Black : Supposons que c'est exact. Le cas échéant, n'est-il pas réjouissant de savoir que, si nous avons fait erreur — et je ne dis pas pour une seconde qu'il y a erreur —, nous aurons l'occasion d'apporter des corrections?

M. Pollard : Oui.

Le sénateur Black : Merci.

M. Pollard : C'est le cas, mais je dois préciser en disant qu'il y a eu énormément de temps, de réflexion, d'efforts et de discussions avant de pouvoir en arriver à la solution que j'ai proposée. Je pense que, si les gens adoptent la solution proposée, qu'ils en font bon usage et que nous nommons les bonnes personnes pour siéger à l'office, il n'y aura aucune raison de revenir en arrière. Je pense que cela va fonctionner.

Le sénateur Black : Parfait! C'est ce que je souhaite également, mais c'est toujours bien de savoir qu'il y a une solution de rechange ou la possibilité d'apporter des corrections si jamais nous avons fait erreur.

M. Pollard : C'est exact.

Le sénateur Black : Très bien. Merci beaucoup.

Senator Ringuette: You have lived in the North for so long. With regard to planning commissions or whatever type of entities, can you tell me if there is a plan for the land both in the Northwest Territories and the Mackenzie Valley? Is there an existing plan for the land in those two regions?

Mr. Pollard: Senator, Mr. McCrank suggested that land use planning was very important to this process. In fact, he still says to this day that a lot of the issues coming before the board might not have to come before the board if there was a land use plan put in place and it was dealt with at that level.

I believe — and you might have to seek information elsewhere on this — that there are now three land use plans that are complete in the Northwest Territories, and others are being worked on. I would add that the importance of land use planning for this board structure is paramount.

Senator Ringuette: Exactly.

Mr. Pollard: Getting those land use plans done is so important because it would ease some of the work of the board simply because they would go to the land use plan and say this, that or the other thing. Companies would be able to say that this is where we can go to look for gold or diamonds or whatever. We would know where all the historic sites, burial grounds and parks and recreation are, so I do believe they are very important.

Senator Ringuette: Who completed those three plans? How much of the territory does it cover?

Mr. Pollard: As a percentage, it's probably less than 50 per cent right now, but other people are working on land use plans at the present time.

I am sorry that I can't answer your question specifically. It is not something I dealt with during this consultation process, but it's certainly an important factor, there's no question.

Senator Ringuette: You say other people are dealing with this land planning issue. My earlier question was: Who completed those three plans? Which entity is now working on the other 50 per cent of the land mass?

Mr. Pollard: The process takes place amongst the federal government, the territorial government and Aboriginal First Nation governments working together on the land use plan, but I hesitate to say who is working on them at the present time. I just know that they are in the works.

La sénatrice Ringuette : Vous avez vécu longtemps dans le Nord. Pour ce qui est des commissions de planification ou du type d'entités qui existe, pouvez-vous me dire s'il y a un plan en vigueur pour les terres tant dans les Territoires du Nord-Ouest que dans la vallée du Mackenzie? Y a-t-il un plan en place pour l'aménagement du territoire dans ces deux régions?

M. Pollard : Madame la sénatrice, M. McCrank a signalé que l'utilisation des terres était un élément très important du processus. En fait, il continue de dire que bon nombre de problèmes présentés devant l'office ne l'auraient pas été si un plan d'utilisation des terres avait été en place et que les problèmes étaient réglés à ce niveau.

Je crois — et il se peut que vous deviez obtenir l'information ailleurs — que, à l'heure actuelle, trois plans d'utilisation des terres sont terminés dans les Territoires du Nord-Ouest et d'autres sont en cours de réalisation. Je dirais aussi que la planification de l'utilisation des terres est cruciale pour le bon fonctionnement de l'office.

La sénatrice Ringuette : Exactement.

M. Pollard : Il est très important de réaliser ces plans d'utilisation des terres parce que cela permettrait d'alléger le travail de l'office puisque les gens pourraient se tourner vers les responsables de l'utilisation des terres pour faire valoir leurs doléances. Les sociétés seraient en mesure de dire qu'elles doivent aller à tel ou tel endroit pour chercher de l'or ou des diamants entre autres. Nous saurions où se trouvent tous les sites historiques, les cimetières, les parcs et les espaces récréatifs; c'est pourquoi j'estime que ces plans sont très importants.

La sénatrice Ringuette : Qui a réalisé ces trois plans? Et quelle est la partie du territoire visée?

M. Pollard : Je pense que cela couvre probablement moins de 50 p. 100 du territoire à l'heure actuelle, mais des personnes travaillent à la réalisation de plans d'utilisation des terres au moment où l'on se parle.

Je suis désolé de ne pas pouvoir répondre plus précisément à votre question. Ce n'est pas une chose à laquelle j'ai travaillé pendant le processus de consultation, mais il n'empêche que c'est tout de même un facteur important, cela ne fait aucun doute.

La sénatrice Ringuette : Vous dites que d'autres personnes se penchent sur la question de planification de l'utilisation des terres. Ma question antérieure était la suivante : qui a terminé ces trois plans? Quelle entité s'emploie maintenant à travailler sur les 50 p. 100 des territoires qui restent?

M. Pollard : C'est un processus réalisé par le gouvernement fédéral, le gouvernement territorial et les gouvernements autochtones des Premières Nations qui collaborent à l'établissement d'un plan d'aménagement du territoire, mais j'hésite à vous dire qui s'y emploie à l'heure actuelle. Je sais tout simplement que ces plans sont en voie de réalisation.

Senator Ringuette: Your statement is that land use planning is essential and central to the work of the current and the future board. How much human resources and energy is being invested in covering the Northwest Territories and the Mackenzie Valley with regard to this, prior to putting these boards in place so they will have basic tools with regard to the mandate they will have to ascertain?

That brings me to my next question. Will this super-board be able to override a land use plan?

Mr. Pollard: The land use planning, the land use work going on is outside my bailiwick, but I will ask the department to send a brief to the committee on where the land use planning is at in the Mackenzie Valley.

I'm aware that quite a bit of resources and time have been spent on this at the present time.

Senator Ringuette: It's quite a territory; it's not easy.

Mr. Pollard: Yes.

I want to go back to saying that Mr. McCrank said land use planning should take place; it's very important. But I could see that if we had to wait until the land use plans were done, we would never have gotten this far on the restructuring because it is taking so long.

As a resident up there, some of the difficulties I see is the fact that settled lands haven't yet been determined in the unsettled regions of the Northwest Territories. Land claims negotiation has not been fulfilled in the Dehcho proper, although ADK has signed its claim. I think it will take more time.

I will endeavour to get that information sent over to you.

Senator Ringuette: It's a very important question, and your negotiation of that is in front of us. Will the board be able to override the existing and future land use plans? That is extremely important.

Mr. Pollard: When I got to that fork in the road about forming what is termed a "super-board," there were two options. Option 1 was to maintain the existing board; and option 2 was to form a new board. Option 1 I chose to recommend to the minister simply because there is a very responsible board in place at the present that handles the unsettled regions and the transboundary issues in the Northwest Territories. I have spoken at length to the chair who says that land use plans help us out immensely. I have never heard from him that the board would overrule a land use plan. I can't speak for the board, but I would say it would be unusual.

La sénatrice Ringuette : Vous avez dit que ces plans d'aménagement sont essentiels et qu'ils constituent un pivot central du travail des offices actuels et futurs. Quelle est la nature des ressources humaines et des efforts que l'on investit pour couvrir les Territoires du Nord-Ouest et la vallée du Mackenzie pour la réalisation de ces plans avant la mise en place des offices afin qu'ils disposent des outils de base nécessaires pour la réalisation de leur mandat?

Cela m'amène à ma prochaine question. Le superoffice sera-t-il capable de déroger aux plans d'utilisation des terres?

M. Pollard : La planification de l'utilisation des terres et le travail qui a lieu à cet égard ne sont pas de mon ressort, mais je vais demander au ministère d'envoyer un mémoire au comité sur l'état d'avancement des plans d'utilisation des terres dans la vallée du Mackenzie.

Je sais que bon nombre de ressources et beaucoup de temps ont été consacrés à cette tâche jusqu'à maintenant.

La sénatrice Ringuette : C'est un immense territoire; ça ne doit pas être facile.

M. Pollard : Oui.

J'aimerais dire que M. McCrank précisait que la planification de l'utilisation des terres devrait se faire; c'est très important. Mais je comprends que, si nous avons eu à attendre la réalisation de ces plans, nous n'en serions pas rendus là dans la restructuration parce que cela prend beaucoup de temps.

À titre de résidant du Nord, je constate que certaines des difficultés découlent du fait que les terres visées n'ont toujours pas été établies dans les régions non visées par une entente de revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest. Les négociations sur les revendications territoriales n'ont pas été réglées dans la région du Deh Cho en dépit du fait que l'ADK ait signé. Je pense que cela nécessitera davantage de temps.

Je vais essayer de vous transmettre cette information.

La sénatrice Ringuette : C'est une question très importante, et nous examinons la négociation que vous avez menée. L'office sera-t-il en mesure de déroger aux plans d'utilisation des terres actuels et futurs? C'est extrêmement important.

M. Pollard : Lorsqu'est arrivé le moment d'établir ce que l'on appelle un « superoffice », j'ai fait face à deux options. L'option 1 maintenait l'office existant; l'option 2 établissait un nouvel office. J'ai choisi de recommander au ministre d'adopter l'option 1 tout simplement parce qu'un office très responsable existe déjà, et il traite les questions liées aux régions non visées par un règlement ainsi que les questions transfrontalières dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ai longuement parlé au président qui a fait valoir que les plans d'utilisation des terres leur sont très utiles. Il ne m'a jamais dit que l'office allait déroger à un plan d'utilisation des terres. Je ne peux pas parler pour l'office, mais je peux dire que cela serait inusité.

Senator Ringuette: Do they have, under the bill before us, the power to override? Whether they exercise that power is probably not general, but we need to know if they have the power to override.

Mr. Pollard: Based on legal counsel, no, they do not. They have to abide by those land use plans.

Senator Ringuette: Where would legal counsel be on that?

Mr. Pollard: Mr. Chair, for the record, I am outside my mandate here.

The Chair: Okay. I appreciate the legal opinion that it is “no.”

Are you happy with that, Senator Ringuette?

Daniel Pagowski, Legal Counsel, Negotiations and Northern Affairs, Aboriginal and Northern Development Canada: I will give you that.

Senator Ringuette: Yes, could you provide us with the area of the bill indicating that they have the power?

The Chair: Senator Ringuette, that is a good question. My experience in B.C., where we have had some large land use plans, for example the Muskwa-Kechika area, is that those land use plans are written in stone. They cannot be overridden by any board. There are no go areas. That is the way they are set up. It would be folly to actually think you could do that.

The chair of the land and water board, who we heard from, is a long-term resident from the Northwest Territories. He has an attachment to the land and water there, so we have that assurance, too; but it's good to get the legal opinion. I appreciate that.

Senator Ringuette: Earlier in your presentation, Mr. Pollard, you talked about a blueprint. We had before the committee via video conference the former Premier of Yukon who said that for the Northwest Territories, the bill is very much the same as they have in Yukon, where it appears to be working well.

With regard to the issue of a blueprint, have you used the Yukon devolution agreement? To what extent is there any difference between that and the bill before us?

Mr. Pollard: At the very beginning, I was asked whether I would be looking at other models to get something together for the Northwest Territories. I did not look at other models, and I will tell you why. The land claims in the Northwest Territories are constitutionally protected documents that trump legislation and are very powerful. They dictate how land and water should be managed in the Northwest Territories. In as much as I referred to the failed Dene-Metis claim as a blueprint for the other land claims that have taken place regionally, it was really the land

La sénatrice Ringuette : L'office dispose-t-il, aux termes du projet de loi à l'étude, ce pouvoir de déroger? Peut-être que l'office ne s'en servirait-il pas régulièrement, mais nous devons savoir s'il dispose de ce pouvoir de dérogation.

M. Pollard : Selon les avis juridiques, il ne dispose pas de ce pouvoir. L'office doit respecter les plans d'utilisation des terres.

La sénatrice Ringuette : Quels seraient les avis juridiques sur cette question?

M. Pollard : Monsieur le président, cela n'est pas de mon ressort.

Le président : Très bien. Je pense que, selon l'avis juridique, la réponse est « non. ».

Cela vous satisfait-il, sénatrice Ringuette?

Daniel Pagowski, conseiller juridique, Négociations et Affaires du Nord, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada : Je vous le concède.

La sénatrice Ringuette : Oui, pourriez-vous nous présenter les dispositions du projet de loi indiquant qu'ils disposent de ce pouvoir?

Le président : C'est une bonne question, sénatrice Ringuette. Selon mon expérience avec la Colombie-Britannique, où il y a eu d'importants plans d'utilisation des terres, par exemple pour la zone Muskwa-Kechika, c'est que ces plans d'utilisation des terres sont écrits dans la pierre. Les offices ne peuvent pas les contourner. Il n'y a pas de zones qui y dérogent. C'est la façon dont cela a été établi, et il serait ridicule de songer à fonctionner autrement.

Le président de l'office des terres et des eaux qui a témoigné habite depuis longtemps dans les Territoires du Nord-Ouest. Il est attaché aux terres et aux eaux des territoires, de sorte que c'est une assurance supplémentaire; mais il est bien d'obtenir un avis juridique. Je le reconnais.

La sénatrice Ringuette : Plus tôt dans votre exposé, monsieur Pollard, vous avez parlé d'un plan directeur. Par vidéoconférence l'autre jour, l'ancien premier ministre du Yukon nous a dit que, pour les Territoires du Nord-Ouest, le projet de loi ressemble beaucoup à ce qui existe au Yukon, et il semble que cela fonctionne bien.

Pour ce qui est d'un plan directeur, vous êtes-vous servi de l'accord de transfert des responsabilités du Yukon comme modèle? Dans quelle mesure y a-t-il une différence entre ce projet de loi et celui que nous étudions actuellement?

M. Pollard : Au tout début, on m'a demandé si j'allais tenir compte d'autres modèles afin de mettre quelque chose sur pied pour les Territoires du Nord-Ouest. Je n'ai pas consulté d'autres modèles et je vais vous dire pourquoi. Les textes sur les revendications territoriales dans les Territoires du Nord-Ouest sont protégés par la Constitution, ont préséance sur la législation et sont très puissants. Ils indiquent comment doit se faire la gestion des terres et des eaux dans les Territoires du Nord-Ouest. Pour ce qui est de la référence que j'ai faite à la revendication

claims that I went back to and said that this is the Northwest Territories, this is how it's been determined it should be done in the Northwest Territories, and this is what I am going to work with. I didn't compare it with any other jurisdictions.

Senator Ringuette: Okay, thank you.

The Chair: That ends the list of questioners.

Mr. Pollard, on behalf of the committee, I would like to thank you for travelling here and bringing those words of wisdom. They helped us an awful lot. I appreciate your answers.

Thank you, Mr. Pagowski, for the information that you will look up. If you provide it to the clerk, the chair will make sure that all members of the committee get it.

Mr. Pagowski: Will do.

Mr. Pollard: Mr. Chair, thank you very much for the opportunity to appear before you today; it has been a pleasure.

I made two commitments: One is the status of the land use plans in the Mackenzie Valley; and the second is the legal opinion on whether the board could overrule a land use plan. I just want to make sure it is on the record that I made those commitments. We'll fulfill those commitments. Thank you.

The Chair: Again, if you provide those to the clerk, the clerk will make sure we get them.

We will be dealing with this bill clause-by-clause relatively soon, so I would appreciate it if you could expedite those responses for us.

(The committee adjourned.)

territoriale des Dénés et des Métis qui n'a pas fonctionné et que j'ai évoquée comme plan directeur pour d'autres revendications territoriales ayant été conclues régionalement, je me suis plutôt tourné vers les revendications territoriales pour dire qu'il s'agissait ici des Territoires du Nord-Ouest, qu'une façon de faire avait déjà été déterminée et que c'est à partir de cela que j'allais travailler. Je n'ai pas fait de comparaison avec ce qui s'est fait ailleurs.

La sénatrice Ringuette : Très bien, merci.

Le président : Voilà qui met fin à la liste des intervenants.

Monsieur Pollard, au nom du comité, je vous remercie de vous être déplacé pour venir nous présenter ces quelques mots de sagesse. Ils ont été très utiles. Je vous remercie de vos réponses.

Merci, monsieur Pagowski, pour l'information que vous allez nous transmettre. Lorsque vous l'aurez acheminée à la greffière, je vais m'assurer que ce soit distribué à tous les membres.

M. Pagowski : C'est très bien.

M. Pollard : Monsieur le président, merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui. Tout le plaisir a été pour moi.

J'ai pris deux engagements : l'un porte sur le statut des plans d'utilisation du territoire dans la vallée du Mackenzie et l'autre sur un avis juridique pour savoir si l'office pourrait déroger au plan d'utilisation du territoire. Je veux tout simplement que cela figure au compte rendu que j'ai pris ces engagements. Je vais les respecter. Merci.

Le président : Encore une fois, si vous transmettez cette information à la greffière, elle veillera à ce que tous les membres la reçoivent.

Nous allons étudier ce projet de loi article par article très bientôt. Par conséquent, je vous serais reconnaissant si vous pouviez nous envoyer ces réponses rapidement.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Tuesday, February 11, 2014

Canadian Association of Petroleum Producers:
(by video conference)

Alex Ferguson, Vice-President, Policy and Environment.

Northwest Territories Chamber of Commerce:

Allen Stanzell, 1st Vice-President.

Northwest Territories and Nunavut Chamber of Mines:
(by video conference):

Tom Hoefler, Executive Director;

Mike Hardin, Legal Counsel.

Prospectors and Developers Association of Canada:

Vida Ramin, Director, Lands and Regulations.

Thursday, February 13, 2014

As an individual:

John Pollard.

Aboriginal Affairs and Northern Development Canada:

Daniel Pagowski, Legal Counsel, Negotiations and Northern Affairs.

TÉMOINS

Le mardi 11 février 2014

Association canadienne des producteurs pétroliers : (par vidéoconférence)

Alex Ferguson, vice-président, Politique et Environnement.

Chambre de Commerce des Territoires du Nord-Ouest :

Allen Stanzell, 1^{er} vice-président.

Chambre des mines du Nunavut et des Territoires du Nord-Ouest :
(par vidéoconférence)

Tom Hoefler, directeur exécutif;

Mike Hardin, conseiller juridique.

Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs :

Vida Ramin, directrice, Biens-fonds et réglementation.

Le jeudi 13 février 2014

À titre personnel :

John Pollard.

Affaires autochtones et Développement du Nord Canada :

Daniel Pagowski, conseiller juridique, Négociations et Affaires du Nord.